

Bureau
international
du Travail

ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN – 2008

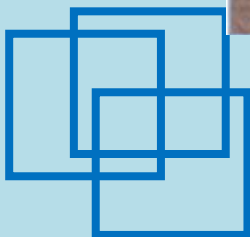
Rapport final



Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants (IPEC)

Bureau international du Travail (BIT)

Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE)



ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN – 2008

Rapport final

**Programme
international
pour l'abolition
du travail des
enfants (IPEC)**

**Bureau international du Travail (BIT)
Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE)**

Copyright © 2009 Organisation internationale du Travail et l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique (INSAE) du Bénin

Première édition 2009

Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée soit au BIT à l'adresse suivante: Publications BIT (Droits et Permissions), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org; soit à l'INSAE à l'adresse suivante : 01BP 323, Cotonou, Bénin, ou par courriel: insae@insae-bj.org. Les demandes de traduction devront être adressées uniquement au BIT à l'adresse mentionnée ci-dessus. De courts extraits pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée.

BIT, INSAE

Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin – 2008 : rapport final / Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Organisation internationale du Travail; Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) du Bénin. – Cotonou: OIT, 2009 – 181 p.

OIT ISBN: 978-92-2-222870-6 (Print) ; 978-92-2-222871-3 (Web PDF)

International Labour Office, Benin; Institut national de la statistique et de l'analyse économique enquête / travail des enfants / enfant travailleur / Bénin – 13.01.2

Données de catalogage du BIT

NOTE

Cette publication conjointe a été coordonnée par M. Yacouba Diallo du bureau de l'IPEC à Genève et M. Alexandre BIAOU de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) du Bénin, sous la supervision de M. Cosme Z. VODOUNOU, Directeur Général de l'INSAE.

L'enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin de 2008 et ce rapport final ont été financés par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of labour*) (Projet INT/05/53/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT et de l'INSAE aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

L'OIT et l'INSAE n'acceptent aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou d'omission ou pour toute conséquence liée à l'utilisation des données.

Imprimé par l'INSAE

Cotonou, Bénin

Sigles et abréviations

BIT	Bureau international du Travail
EDS	Enquête démographique et de santé
EMICoV	Enquête modulaire et intégrée sur les conditions de vie des ménages
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
INSAE	Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
MEPS	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire
METFP	Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
MFPTRA	Ministère de la Fonction publique du travail et de la Réforme administrative
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PTFE	Pires formes de travail des enfants
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC
TBS	Tableau de bord social

Sommaire

	<i>Page</i>
DEDICACE.....	XI
REMERCIEMENTS.....	XIII
RESUME ANALYTIQUE	XV
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1. METHODOLOGIE ET DEFINITION DES CONCEPTS	3
1.1. Méthodologie de l'enquête	3
1.1.1. Portée et couverture de l'enquête nationale sur le travail des enfants	3
1.1.2. Instruments de collecte.....	4
1.1.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre.....	4
1.1.4. Pré-test.....	5
1.1.5. Formation des enquêteurs et des superviseurs, et travail sur le terrain	5
1.1.6. Traitement des données	6
1.1.7. Taux de réponse et pondération	6
1.1.8. Enseignements tirés et améliorations futures	7
1.2. Concepts et définitions relatifs au travail des enfants	8
CHAPITRE 2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION REpondante	11
2.1. Composition de la population enquêtée: cas des enfants de moins de 18 ans	11
2.2. Caractéristiques économiques des ménages	12
2.3. Structure des ménages et caractéristiques en matière d'éducation	14
2.3.1. Structure des ménages.....	14
2.3.2. L'éducation au Bénin.....	14
CHAPITRE 3. ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS	17
3.1. L'activité économique des enfants	17
3.2. La situation des enfants inactifs ou inoccupés	18
3.3. L'ampleur du travail des enfants	18
3.4. Tâches ménagères.....	19
3.4.1. Taux de participation aux tâches ménagères.....	19
3.4.2. Nature des tâches ménagères effectuées par les enfants	20
3.4.3. Intensité des tâches ménagères.....	20
3.5.2. Activités économiques, tâches ménagères et éducation	21
3.6. Les caractéristiques de l'activité économique des enfants	22
3.6.1. Secteur d'activité des enfants économiquement occupés	22
3.6.2. Statut du travail des enfants	23
3.6.3. Intensité du travail.....	24
CHAPITRE 4. AMPLITUDE ET CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR	25
4.1. Travail des enfants à abolir	25
4.1.1. L'ensemble du travail des enfants à abolir	25
4.1.2. Le travail dangereux.....	28
4.2. Les caractéristiques du travail des enfants à abolir.....	29
4.2.1. Exposition au travail des enfants à abolir selon les caractéristiques du chef de ménage....	29
4.2.2. Exposition aux travaux à abolir et aux travaux dangereux selon le secteur d'activité, le sexe et le groupe d'âge.....	30
4.2.3. Le statut du travail.....	31
4.2.4. Le lieu du travail	31
4.2.5. Le moment du travail.....	31

CHAPITRE 5. IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SCOLARITE ET LA SANTE DES ENFANTS	33
5.1. Niveau d’instruction des personnes de 5 ans ou plus	33
5.2. Scolarisation actuelle des enfants de 6-17 ans	34
5.3. Statut du travail des enfants selon le sexe et le milieu de résidence	35
5.4. Intensité de la participation aux tâches ménagères selon le sexe et le milieu de résidence.....	36
5.5. Travail et éducation.....	37
5.6. Activités économiques, tâches ménagères et éducation	37
5.7. Le travail des enfants et la fréquentation scolaire.....	38
5.8. Intensité du travail des enfants astreints à un travail à abolir	38
5.9. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire	39
5.10. Distorsions entre le niveau scolaire et l’âge des enfants astreints à un travail à abolir	40
5.11. Travail des enfants à abolir et abandons scolaires.....	41
5.12. Travail et santé des enfants	42
5.12.1. Santé et sécurité des enfants occupés.....	42
5.12.2. Lésions/maladies des enfants occupés	42
5.12.3. Conséquences du travail sur les enfants occupés	43
CHAPITRE 6. FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS.....	45
6.1. Spécification du modèle.....	45
6.2. Résultats et discussions	46
CHAPITRE 7. ENFANTS IMPLIQUES DANS LA TRAITE LIEE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES	49
7.1. Le concept de la traite des enfants	49
7.1.1. Définition de la traite des enfants.....	49
7.1.2. Cadre conceptuel de la traite des enfants.....	51
7.2. Caractéristiques de la traite interne au Bénin.....	52
7.2.1. Caractérisation des enfants en situation de traite	52
7.2.2. Caractérisation des ménages où vivent les enfants susceptibles d’être en situation de traite	53
7.2.3. Caractéristiques des ménages pourvoyeurs d’enfants victimes de traite	54
7.2.4. Caractérisation des pratiques de traite des enfants	54
7.3. Facteurs explicatifs de la traite des enfants	57
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	63
ANNEXES	65

Liste des tableaux

	<i>Page</i>
Tableau 1.1:	Répartition de l'échantillon par grappe et par ménage selon le département et le milieu de résidence 5
Tableau 1.2:	Taux de réponse par département 6
Tableau 2.1:	Répartition de la population âgée de 0 à 17 ans par sexe et par groupe d'âge 11
Tableau 2.2:	Répartition des ménages selon les quintiles de niveau de vie par milieu de résidence.. 12
Tableau 2.3:	Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage (CM) et par milieu de résidence 12
Tableau 3.1:	Répartition des enfants de 5-17 ans inoccupés par groupe d'âge selon le département 18
Tableau 3.2:	Répartition des enfants selon le statut d'activité, le sexe et le groupe d'âge 19
Tableau 3.3:	Nombre moyen hebdomadaire d'heures consacrées au travail domestique par les enfants selon la tâche ménagère..... 21
Tableau 3.4:	Nombre moyen d'heures de travail par semaine parmi les enfants exclusivement occupés et ceux qui travaillent tout en fréquentant l'école selon le groupe d'âge et le sexe 24
Tableau 4.1:	Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à des travaux à abolir selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence 25
Tableau 4.2:	Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à des travaux dangereux selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence 28
Tableau 4.3:	Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe et le groupe d'âge 29
Tableau 4.4:	Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints aux travaux à abolir selon quelques caractéristiques du chef du ménage..... 29
Tableau 4.5:	Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon le moment d'exécution du travail, le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence 32
Tableau 5.1:	Répartition de la population de 5 ans ou plus selon le niveau d'instruction, le sexe et le milieu de résidence 34
Tableau 5.2:	Enfants âgés de 6 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence..... 35
Tableau 5.3:	Temps moyen (heures) consacré chaque semaine aux tâches ménagères par les enfants occupés et non occupés économiquement..... 36
Tableau 5.4:	Pourcentage des enfants de 5 à 17 ans occupés astreints aux tâches ménagères selon la fréquentation scolaire et le sexe..... 37
Tableau 5.5:	Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge pour les enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à un travail à abolir 40
Tableau 5.6:	Répartition des enfants de 5 à 17 ans astreints ou non astreints à un travail à abolir ayant abandonné l'école, par sexe et groupe d'âge..... 41
Tableau 5.7:	Blessures ou maladies dues aux activités des douze derniers mois selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 à 17 ans..... 42
Tableau 5.8:	Conséquences du travail des enfants âgés de 5 à 17 ans selon le statut d'activité..... 43
Tableau 6.1:	Coefficients du probit bivarié récursif 46
Tableau 7.1:	Répartition par sexe, par groupe d'âge et par milieu de résidence des enfants susceptibles d'être en situation de traite 52
Tableau 7.2:	Répartition des chefs de ménages avec les enfants susceptibles d'être en situation de traite par sexe, niveau d'instruction et niveau de confort de vie 53
Tableau 7.3:	Répartition des chefs de ménages de provenance des enfants en situation de traite par occupation principale du chef de leur ménage de provenance 54
Tableau 7.4:	Répartition par département de naissance, de provenance et de résidence des enfants susceptibles d'être en situation de traite 55
Tableau 7.5:	Répartition par lieu de travail et situation dans l'emploi des enfants susceptibles d'être victimes de traite..... 55

Tableau 7.6:	Répartition par groupes professionnels des enfants victime de traite	56
Tableau 7.7:	Nombre et pourcentage des enfants susceptibles d’être victimes de traite selon leurs branches d’activité et répartition des enfants victimes de traite selon la branche d’activité de leur tuteur	57
Tableau 7.8:	Répartition des enfants victimes de traite selon le processus de mise en traite.....	57

Liste des graphiques

	<i>Page</i>
Graphique 2.1: Répartition des chefs de ménage selon la profession et le sexe	13
Graphique 3.1: Carte du travail des enfants au Bénin: Proportion d'enfants occupés économiquement selon le département.....	17
Graphique 3.2: Principales tâches ménagères effectuées par les enfants de 5-17 ans selon le sexe	20
Graphique 3.3: Pourcentage des enfants de 6 à 17 ans occupés astreints aux tâches ménagères selon la fréquentation scolaire et le sexe.....	21
Graphique 3.4: Distribution des enfants occupés âgés de 5 à 17 ans selon le secteur d'activité et le groupe d'âge.....	22
Graphique 3.5: Distribution des enfants occupés âgés de 5-17 ans selon secteur d'activité et le sexe....	23
Graphique 3.6: Distribution des enfants occupés âgés de 5 à 17 ans selon le statut du travail et le sexe	24
Graphique 4.1: Pourcentage d'enfants occupés économiquement et d'enfants astreints à des travaux à abolir selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence.....	27
Graphique 5.1: Evolution de la proportion d'enfants scolarisés selon l'âge et le sexe	34
Graphique 5.2: Fréquentation scolaire des enfants occupés par rapport à celle des inoccupés.....	37

Liste des annexes

	<i>Page</i>
Annexe 1: Chronogramme de la formation des enquêteurs et des contrôleurs et travail de terrain	65
Annexe 2: Pondération des données de l'ENTE.....	66
Annexe 3: Cadre conceptuel du travail des enfants	67
Annexe 4: Textes juridiques internationaux et régionaux sur le travail des enfants.....	68
Annexe 5: Textes nationaux.....	70
Annexe 6: Note sur la construction du proxy de niveau de vie à la place de quintile de revenus	72
Annexe 7: Tableau récapitulatif de quelques variables d'intérêt.....	73
Annexe 8: Autres tableaux de synthèse	76
Annexe 9: Fréquence des variables qualitatives utilisées dans le modèle probit bivarié récursif...	96
Annexe 10: Personnel de l'enquête	97
Annexe 11: Les questionnaires	102

Dédicace

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) du Bénin a été l'aboutissement de l'effort soutenu de l'Administrateur national du Programme IPEC du BIT au Bénin. Il s'est personnellement investi et rendu disponible chaque fois que besoin se fallait pendant toutes les étapes de la réalisation de l'étude afin que ce rapport soit un rapport de qualité.

Monsieur Florent Valère ADEGBIDI a maintes fois manifesté son souhait de voir le rapport de l'ENTE publié rapidement afin d'y tirer des données nécessaires pour la finalisation du document de Politique nationale de lutte contre le travail des enfants.

Malheureusement, il nous a quittés avant la publication de ce rapport. Nous lui dédions ce rapport en reconnaissance de son engagement et de sa contribution à la réalisation de cette œuvre de portée nationale.



Cosme Z. VODOUNOU
Directeur Général de l'INSAE

Remerciements

Le Bénin bénéficie de l'appui du Bureau international du Travail (BIT) dans le cadre de la mise en œuvre de projets dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes. C'est dans ce contexte que l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique (INSAE) a signé un accord de projet avec le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) du Programme IPEC du BIT en juillet 2006, en vue de réaliser une enquête nationale sur les activités des enfants au Bénin. En Afrique de l'Ouest, après le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire (en 2005) et le Burkina Faso (en 2006), ce fut le tour du Bénin de bénéficier de l'appui du SIMPOC pour l'organisation d'une enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE). Cette enquête constitue la première du genre au Bénin.

A l'instar de nombreux pays du monde, le Bénin a ratifié plusieurs conventions de l'OIT contre le travail des enfants. Il s'agit principalement de la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) et la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) en vue de protéger les enfants contre le travail précoce et dangereux. Cependant, malgré la ratification de ces conventions, le travail des enfants loin d'être éradiqué est de plus en plus d'actualité. Face à la pauvreté et au sous-développement, certains parents n'ont d'autre alternative que de laisser travailler leurs enfants. Plusieurs projets et programmes nationaux et internationaux ont été mis en œuvre pour lutter contre le travail des enfants. C'est le cas du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT qui œuvre depuis plusieurs années pour l'abolition du travail des enfants au Bénin.

Ce document constitue l'aboutissement de plusieurs mois de travail soutenu et d'excellente et fructueuse collaboration entre le Bureau International du Travail (BIT) et l'Institut national de la Statistique et de l'Analyse économique (INSAE).

C'est l'occasion de remercier le BIT, en particulier le programme SIMPOC et l'équipe de l'IPEC à Bénin, pour cet appui majeur en vue de la constitution d'une base de données sur le travail des enfants au Bénin.

Les remerciements de l'INSAE vont également à l'endroit de toutes les autres structures qui ont participé à la réussite de cette enquête.

L'INSAE n'oublie pas tous les ménages qui ont participé à cette enquête pour avoir consacré leur temps pour répondre aux questions des enquêteurs.

Enfin, l'INSAE félicite tous les cadres qui ont participé à la réussite de cette opération depuis la conception jusqu'à la mise à disposition de ce rapport final.

Résumé analytique

Au terme de l'enquête nationale sur le travail des enfants, les résultats montrent qu'environ un enfant sur trois (34%) est occupé économiquement au Bénin. Ce résultat cache des disparités selon le département et le milieu de résidence. Les départements de la Donga et des Collines sont ceux dans lesquels les proportions d'enfants occupés sont les plus élevés avec respectivement 76,1% et 70,2% contre 9,8% et 10,2% respectivement dans le Littoral et dans l'Atlantique. Le travail des enfants est un phénomène essentiellement rural (42,3% contre 18,4% en milieu urbain). La majorité de ces enfants travaille dans le secteur agricole (64,5%) et dans les services (28,7%). Malgré son niveau préoccupant, le travail des enfants n'est pas considéré comme un problème par le commun des béninois. Faire travailler un enfant ou lui faire faire des tâches ménagères, est considéré comme un moyen de le socialiser et de lui apprendre à se prendre en charge dans la vie. La situation aurait été moins alarmante si cela n'interférait pas avec la scolarisation des enfants et/ou n'était préjudiciable à leur santé. En effet, les enfants sont souvent contraints au meilleur des cas à combiner l'école et le travail et au pire des cas à travailler exclusivement. A ce sujet, les données de l'ENTE révèlent que 19,2% des enfants combinent l'école et le travail et environ 15% des enfants effectuent exclusivement le travail. Quant aux activités non économiques, elles sont quasi-universelles au Bénin. 88,7% des enfants effectuent des tâches ménagères dans leur propre ménage. Cette proportion augmente avec l'âge de l'enfant et varie de 67,8% pour les enfants de 5 ans à 97,2% pour les enfants de 17 ans.

Les enfants travaillent pour la plupart dans des conditions dangereuses. Les enfants occupés travaillent en moyenne 23,6 heures par semaine. Parmi eux, 90,1% sont astreints à des travaux à abolir et 69,3% effectuent des travaux dangereux, soient respectivement 30,7% et 23,6% de l'ensemble des enfants. Les travaux à abolir -qui incluent les travaux dangereux- constituent les formes de travail interdit par les textes en matière de travail des enfants. Seulement 3,3% des enfants effectuent des travaux légers, considérés comme des activités acceptées tant socialement que moralement.

Recommandations

A la lumière des résultats de l'enquête, les recommandations suivantes ont été formulées.

1. Etablir la liste des travaux dangereux. En effet, la non disponibilité de la liste officielle des travaux dangereux empêche de définir avec précision et sans équivoque le nombre et le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux. Cela empêche également de mettre en œuvre des actions ciblées en direction des activités considérées comme dangereuses en vue de leur éradication;
2. Organiser périodiquement des enquêtes de suivi sur le travail des enfants en intégrant quelques variables clés du travail des enfants dans les enquêtes ménages d'envergure nationale. En effet, les enquêtes de suivi fournissent des données actualisées sur le travail des enfants. Elles permettent également d'identifier, aux niveaux national et sous-national, l'évolution ou les tendances du travail des enfants et des conditions de travail auxquelles sont astreints les enfants des deux sexes. Ces informations clés assurent un suivi des progrès à l'échelon national et permettent de faire pression dans le but d'encourager les responsables politiques et autres parties prenantes clés à concentrer leur attention et les ressources sur les problèmes liés au travail des enfants.
3. Améliorer les données quantitatives de l'ENTE par les informations qualitatives, notamment les renseignements sur les mécanismes de la traite des enfants.

Introduction

Peuplée de 6 769 914 habitants dont 3 485 795 femmes pour 3 284 119 hommes au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2002, la population du Bénin à l'instar de nombreux pays africains est jeune. Les enfants de moins de 18 ans représentent 52,7% de la population béninoise. La plupart de ces enfants résident en milieu rural (64%) contre 36% en milieu urbain. L'éducation pour tous bien que proclamé et promu par les autorités gouvernementales reste encore un objectif à atteindre. En effet, selon le RGPH de 2002, le taux brut de scolarisation des enfants de 6-11 ans est de 79,5% en 2002 contre 48,7% en 1992. Les statistiques du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire indiquent que le taux brut de scolarisation est de 94,8% en 2005 et de 98,5% en 2007 (TBS, 2004-2006). Cette amélioration notable constatée par rapport aux années précédentes pourrait être imputée en partie à la mesure de gratuité des frais de scolarisation dans l'enseignement primaire en vigueur à partir de la rentrée 2006-2007.

Cependant, malgré ce fort niveau de scolarisation, beaucoup d'enfants de 5-17 ans travaillent. La plupart d'entre eux le font concomitamment avec les études. Selon les résultats de l'EDS (2006), les enfants travailleurs représentent 68% des enfants de 5-17 ans. Ces résultats montrent que dans beaucoup de pays africains dont le Bénin, de nombreux enfants sont amenés précocement à travailler à un âge où ils devraient normalement être à l'école. Cette situation est entretenue par la solidarité familiale qui demeure encore très ancrée dans les mœurs des populations. Au nom de cette solidarité, certains parents envoient leurs enfants habiter auprès d'un oncle, d'une tante, d'un ami, etc. avec diverses finalités. Dans la plupart des cas, ces enfants sont soit scolarisés et/ou mis en apprentissage et/ou travaillent. Avec l'accroissement de la pauvreté et la dégradation des conditions de vie des populations, certains parents n'hésitent même pas à faire travailler leurs propres enfants dans des conditions dangereuses.

Pendant longtemps pas bien connu faute de données appropriées, le travail des enfants a toujours bénéficié de l'attention des autorités gouvernementales et du soutien du BIT-IPEC. L'enquête nationale sur le travail des enfants vient combler le manque d'informations sur le niveau et l'ampleur du travail des enfants et les caractéristiques des enfants travailleurs. Cette enquête vient donc à point nommé surtout dans la perspective de la conception et de l'élaboration de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants au Bénin.

Ce document constitue l'aboutissement de plusieurs mois de travail soutenu. Il est composé de sept chapitres qui se présentent comme suit: i) méthodologie de collecte des données et définition des concepts; ii) caractéristiques de la population répondante; iii) activités exercées par les enfants; iv) ampleur et caractéristiques du travail des enfants à abolir; v) impact du travail des enfants sur leur scolarisation et leur santé; vi) facteurs explicatifs du travail des enfants; vii) enfants impliqués dans la traite liée aux activités économiques.

Chapitre 1. Méthodologie et définition des concepts

Ce chapitre s'intéresse à la méthodologie, à la collecte des données et à la définition des concepts clés de cette étude. Il fournit les détails techniques sur la collecte et le traitement des données.

1.1. Méthodologie de l'enquête

1.1.1. Portée et couverture de l'enquête nationale sur le travail des enfants

L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) au Bénin est une enquête couvrant toute l'étendue du territoire national en vue de collecter des informations sur les activités exercées par les enfants et leurs conditions de travail.

L'objectif général de l'ENTE est de générer des données quantitatives sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques) et d'entamer le processus de création d'une base de données contenant à la fois des données quantitatives et qualitatives au Bénin. Plus spécifiquement, ce programme devra atteindre les objectifs suivants:

- a) Collecter des informations¹ sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants au Bénin et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs.
- b) Renforcer la capacité du Bénin à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquête du BIT.
- c) Créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs. Cette base de données inclura également des informations sur la législation, les réglementations, les politiques et les programmes en vigueur ainsi que sur les organisations et les personnes travaillant dans le domaine des statistiques du travail et de la recherche liée au travail des enfants. L'ensemble des informations permettra de suivre l'évolution de la situation.
- d) Fournir une analyse globale de la situation des enfants occupés au Bénin grâce à l'identification des groupes prioritaires, des structures d'activité et à l'analyse des conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants. Ces informations serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur l'élimination du travail des enfants.
- e) Produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport national global sur le travail des enfants au Bénin, renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaires à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau.

¹ Il s'agit d'enquêtes menées auprès des ménages s'intéressant aux activités des enfants âgés de 5 à 17 ans. Les informations seront recueillies par le biais d'entretiens personnels menés avec le chef de ménage auquel on posera des questions concernant les caractéristiques démographiques et économiques générales des membres du ménage, incluant les activités des enfants de 5 à 17 ans. La seconde partie de l'entretien s'intéressera spécifiquement aux enfants de cette tranche d'âge, à leurs activités (incluant leur scolarisation), aux conditions de travail, aux raisons sous-tendant l'activité, à leurs perceptions relativement au travail, à leurs plans d'avenir, etc.

- f) Intégrer les données relatives au Bénin dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que le Bénin soit inclus dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

1.1.2. Instruments de collecte

Deux questionnaires ont été utilisés dans le cadre de cette enquête. Il s'agit du questionnaire ménage et du questionnaire enfant incluant un module sur la traite des enfants. Le questionnaire ménage est destiné à collecter les informations sur tous les membres du ménage y compris les enfants alors que le questionnaire enfant collecte des informations sur l'activité économique et non économique des enfants, leur scolarisation, leurs conditions de travail et la traite des enfants, directement auprès des enfants.

a) Questionnaire ménage

Le questionnaire est administré au chef de ménage ou à la personne adulte la mieux informée du ménage. Il est composé de huit sections portant respectivement sur les caractéristiques socioéconomiques de tous les membres du ménage, l'éducation de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus; le statut d'activité du moment de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus pendant la semaine de référence; les perceptions des parents/tuteurs sur les enfants travailleurs âgés de 5-17 ans; le statut d'activité habituel de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus pendant les 12 derniers mois, le recueil d'informations à propos des enfants de 5-17 ans vivant loin du ménage ou de la famille, les caractéristiques du logement et le statut socio-économique du ménage.

b) Questionnaire enfant et module sur la traite des enfants.

Le questionnaire enfant recueille des informations sur l'éducation des enfants, leur activité économique pendant la semaine de référence et pendant les 12 derniers mois, les questions de sécurité et de santé de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans et quelques informations sur la traite des enfants en rapport avec l'activité économique. Ce questionnaire est administré directement à l'enfant.

1.1.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre

L'échantillon de l'enquête sur le travail des enfants est un échantillon aréolaire, stratifié et tiré à deux degrés. Cet échantillon est représentatif au niveau national, du département, du milieu de résidence (urbain, rural) et au niveau des communes. L'unité primaire de sondage est la ZD (zone de dénombrement) telle que définie au recensement en 2002. La reconnaissance de chaque ZD est faite à l'aide de carte pour faciliter la tâche aux agents lors de la localisation des ZD sélectionnées.

Au premier degré, un échantillon stratifié de 250 ZD a été tiré avec une probabilité proportionnelle à la taille. La taille est mesurée en termes de nombre de ménages dans la ZD recensés lors du RGPH en 2002. Au deuxième degré, 24 ménages ont été sélectionnés dans chaque ZD. Rappelons que l'échantillon de l'ENTE couvre environ le tiers des ZD échantillonnées de l'EMICoV-l'EDS en 2006, soit 250 ZD.

Parmi les 250 ZD sélectionnées, 103 ZD sont situées en milieu urbain et 147 ZD en milieu rural. Au total 6000 ménages ont été tirés et répartis par département et par milieu de résidence (voir tableau 1.1).

Tableau 1.1: Répartition de l'échantillon par grappe et par ménage selon le département et le milieu de résidence

	Echantillon attendu						Echantillon prévu					
	Allocation de ZD			Nombre de ménages tirés			Allocation de ZD			Nombre de ménages tirés		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Alibori	4	10	14	104	240	344	5	11	16	112	260	372
Atacora	8	11	19	192	272	464	9	12	21	208	294	502
Atlantique	11	21	32	256	504	760	12	23	34	278	546	823
Borgou	10	10	20	240	248	488	11	11	22	260	269	529
Collines	6	14	20	136	344	480	6	16	22	148	372	520
Couffo	5	13	18	120	312	432	5	14	19	130	338	468
Donga	4	7	12	104	176	280	5	8	13	112	191	303
Littoral	28	0	28	672	0	672	30	0	30	728	0	728
Mono	4	13	17	88	312	400	4	14	18	96	338	433
Oueme	11	17	28	256	416	672	12	19	30	278	450	728
Plateau	6	9	15	136	224	360	6	10	16	148	242	390
Zou	7	20	27	176	472	648	8	21	29	191	511	702
Bénin	103	147	250	2 480	3 520	6 000	112	159	271	2 687	3 813	6 500

Afin d'atteindre avec succès les 6 000 ménages, la taille de l'échantillon sélectionnée a été revue à la hausse en appliquant un taux de réponse de 93% qui représente le taux de réponse obtenu à l'EDS-II de 2001. On obtient ainsi un total de 6 500 ménages dont 2 687 en milieu urbain et 3 813 en milieu rural.

1.1.4. Pré-test

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Bénin, une enquête pilote a été organisée durant trois jours (19 au 21 décembre 2006) dans le but de tester sur le terrain les différents questionnaires et la méthodologie de l'enquête. Cela a permis d'évaluer la charge de travail de l'agent enquêteur, de tester non seulement la cohérence des questions mais aussi la réaction des ménages face aux questions des enquêteurs.

A cet effet, 4 ZD différentes des 271 sélectionnées ont été visitées dans le cadre de cette enquête pilote. Il y avait 2 ZD en milieu urbain et 2 en milieu rural. Les deux ZD urbaines sont situées dans la ville de Cotonou et plus précisément dans les quartiers Apkapka et Zongo. Celles du milieu rural ont été choisies dans le village de Sèhouè et de Zê. Chaque grappe a été ratissée par une équipe de trois agents enquêteurs. Chaque équipe était dirigée par un superviseur qui a fait également office de contrôleur. Lors de cette opération, les cartes des 4 ZD tirées ont été mises à la disposition des équipes pour faciliter la localisation.

1.1.5. Formation des enquêteurs et des superviseurs, et travail sur le terrain

La formation du personnel de terrain de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) au Bénin s'est déroulée pendant quatre jours (du 4 au 7 février 2008). Au total, 78 agents de terrain ont été formés à raison de 56 enquêteurs titulaires, 3 enquêteurs de réserve et 19 contrôleurs. La formation s'est déroulée à l'aide de supports comme les questionnaires, les manuels et la carte des ZD. Le chronogramme et les détails de la formation sont annexés au présent rapport (annexe 1).

Aussitôt après la formation, l'enquête principale s'est déroulée du 11 février au 14 mars 2008 soit environ un mois. Des équipes de deux à quatre agents enquêteurs ayant chacune à leur tête un contrôleur ont été constituées en fonction de la charge de travail, de la dispersion des différentes ZD qui leur sont confiées et de leur aptitude à parler la langue des localités dans lesquelles se trouvent ces ZD. Certaines équipes dont les ZD sont éloignées et difficiles d'accès ont reçu un véhicule et les autres des frais de déplacement. Avant et pendant la collecte principale, des messages de sensibilisation sur l'enquête ont été diffusés sur la chaîne nationale, les chaînes de télévision privées de grande audience et sur les différentes radios de proximité encore appelées «radios communautaires» disponibles dans les ZD couvertes par l'enquête. Des messages téléphonés ont été également envoyés au niveau des Directions Départementales du Développement (DDD) et du Ministère de l'Intérieur afin que l'information soit répercutée au niveau des structures décentralisées notamment les communes et des arrondissements.

Chaque équipe d'enquête a reçu avant son départ sur le terrain la liste complète des ZD à enquêter. Cependant, une énumération a été effectuée pour la mise à jour des cahiers de dénombrement.

Le contrôle de qualité des questionnaires a été assuré d'abord par les contrôleurs puis par les superviseurs. A cet effet, des descentes inopinées ont été effectuées sur le terrain et des questionnaires ont été corrigés au hasard afin de détecter les erreurs de remplissage et d'éventuelles incohérences.

1.1.6. Traitement des données

Au terme de l'enquête, les données de l'ENTE ont été d'abord archivées, codifiées puis saisies. Ces données ont été ensuite apurées puis analysées.

Les questionnaires de l'ENTE ont été archivés au fur et à mesure de leur acheminement du terrain au bureau à l'INSAE. La codification s'est déroulée du 14 au 25 avril 2008 et a été effectuée par une équipe de cinq agents codificateurs. Quant à la saisie, elle a eu lieu du 30 mai au 25 juin 2008. La saisie a été effectuée sous le logiciel CSPro. Une double saisie de 25% des ménages a été effectuée, mais elle n'a pas révélé de changements majeurs par rapport à la saisie principale.

L'apurement des données de l'ENTE a débuté le 29 juillet 2008 par un atelier d'apurement de trois jours puis s'est poursuivi au bureau pendant plus d'un mois de travail. La tabulation a débuté un mois après le début de l'apurement des données et s'est poursuivie tout au long de la tabulation pour le rapport d'analyse.

1.1.7. Taux de réponse et pondération

Sur les 6 500 ménages échantillonnés, 5 988 ont effectivement été enquêtés soit un taux de réponse de 92,1% (voir tableau 1.2).

Les pondérations utilisées dans le cadre de l'extrapolation des données de l'ENTE à l'ensemble de la population sont obtenues par un ajustement des pondérations calculées dans le cadre de l'enquête EMICoV. En effet, l'ENTE s'est déroulée dans une partie des grappes couvertes par le couplage de l'EDSB-III et de l'EMICoV en 2006. Les formules de pondération utilisées sont conformes à celles appliquées dans le cadre de l'EDS et sont présentées en Annexe 2.

Tableau 1.2: Taux de réponse par département

Département	Nombre de ménages échantillonnés	Nombre de ménages enquêtés avec succès	Taux de réponse
Alibori	372	328	88,1
Atacora	502	438	87,2
Atlantique	823	763	92,7

Département	Nombre de ménages échantillonnés	Nombre de ménages enquêtés avec succès	Taux de réponse
Borgou	529	480	90,8
Collines	520	443	85,2
Couffo	468	468	100,0
Donga	303	269	88,7
Littoral	728	724	99,5
Mono	433	433	99,9
Ouémé	728	706	97,0
Plateau	390	356	91,3
Zou	702	580	82,6
Total	6 500	5 988	92,1

1.1.8. Enseignements tirés et améliorations futures

Lors de l'enquête pilote

Plusieurs problèmes techniques ont été rencontrés lors de l'administration des questionnaires sur le terrain. Au nombre de ces difficultés, on peut retenir que certaines questions et concepts n'ont pas été au départ bien compris par les agents enquêteurs. Mais, cela a été rapidement corrigé sur le terrain et une fois de retour au bureau.

Cependant, les leçons suivantes peuvent être tirées à l'issue de cette enquête pilote:

- Renforcer la sensibilisation avant l'enquête principale et faire en sorte de bien expliquer les objectifs de l'enquête en langues nationales;
- Réduire la longueur du questionnaire enfant et y intégrer les principales questions permettant d'appréhender la traite des enfants;
- Insister pendant la formation pour l'enquête principale sur les questions qui n'ont pas été bien comprises lors de l'enquête pilote afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Lors de l'enquête principale

Au Bénin, le phénomène des vidomègon² est très développé et puni par la loi. Cette situation amène les ménages à utiliser de façon clandestine des enfants pour effectuer des activités domestiques. C'est pour cette raison que pendant l'enquête sur le travail des enfants, il a été formellement interdit d'utiliser le terme «travail des enfants». En lieu et place, les enquêteurs ont utilisé l'expression, «activités des enfants». Pendant la formation des enquêteurs, il leur a été demandé de dire qu'ils effectuent une «enquête sur les conditions de vie des enfants» plutôt qu'une «enquête sur le travail des enfants». En effet, en raison du caractère répréhensible du travail des enfants, les ménages ont tendance à cacher certaines informations ou à donner de fausses informations s'ils savent à l'avance qu'il s'agit d'une enquête sur le travail des enfants. Il est en de même des messages de sensibilisation qui ont été diffusés à la radio et à la télévision et dans lesquels le terme «travail des enfants» n'apparaît pas littéralement.

Certains enfants sont trop jeunes pour comprendre et répondre de façon claire à certaines questions du questionnaire. Cela fait qu'ils sont souvent accompagnés de l'un de leurs parents qui répond à leur place,

² Enfants placés ou domestiques.

ce qui semble enlever au questionnaire enfant toute son utilité. Il arrive aussi que certains enfants par peur de représailles ne disent pas aux enquêteurs leurs vraies conditions de travail et d'existence.

En ce qui concerne les enfants qui ont quitté leurs parents biologiques dès leur jeune âge, ces derniers ne savent pas toujours quelle est l'activité principale de leur ménage d'origine.

1.2. Concepts et définitions relatifs au travail des enfants

Le concept le plus étendu pour mesurer le travail des enfants est le cadre des activités productives selon la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée lors de la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (décembre 2008). Il comprend les enfants occupés économiquement et ceux dans les autres activités productives. Dans le contexte du Bénin, le travail des enfants est mesuré en termes de leur engagement dans les activités productives du domaine de la production du système de la comptabilité nationale (SCN). L'analyse des données de l'Enquête Nationale sur le Travail des enfants au Bénin fait référence à des conventions internationales, des textes de lois qui règlementent le travail des enfants dans le pays.

- **Enfant**

Un enfant désigne toute personne ayant moins de 18 ans selon la Convention des Nations Unies sur le Droit des Enfants de 1989 et la Convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) de 1999.

Note: Comme il est communément admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour travailler ou pour commencer l'école, l'analyse portera sur les enfants âgés de 5 à 17 ans comme recommandé par la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants.

- **Enfants occupés**

Les enfants occupés économiquement – salariés, indépendants et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale – sont ceux qui s'engagent dans toute activité dans le domaine de la production du SCN, ne serait ce qu'une heure au cours de la période de référence. Autrement dit, il s'agit de ceux qui ont un emploi.

Est considéré comme emploi du moment, toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèces ou en nature pendant les 7 derniers jours. Cependant, sont classées dans cette catégorie, les personnes ayant un emploi, mais qui n'ont pas travaillé au cours de la période considérée pour cause de vacances ou congé professionnel, de congé de maladie ou d'accouchement, ou même de cessation temporaire de travail pour grève, saison morte, arrêt technique, etc. devant durer moins d'un mois. Par ailleurs, les aides familiaux, les apprentis et les stagiaires non rémunérés sont également considérés comme des enfants occupés.

Il est important de préciser que le concept d'«enfants travailleurs» basé sur l'activité économique exclut les enfants cherchant du travail ou ceux qui sont au «chômage». Raison pour laquelle, il est plus judicieux de parler d'«enfants occupés économiquement» au lieu d'«enfants économiquement actifs».

- **Travail des enfants**

L'expression travail des enfants à abolir ou simplement travail des enfants³ s'entend de l'exercice par un enfant de travaux interdits, et plus généralement, de types de travail qu'il convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement selon la législation nationale, les conventions de l'OIT, la convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973, et la convention n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les recommandations n° 146 et n°190, qui les complètent.

C'est une notion plus étroite que celle d'«enfants occupés économiquement» puisqu'elle exclut les enfants âgés de 12 ans ou plus qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants âgés de 14 ans ou plus qui accomplissent un travail non répertorié comme étant «dangereux».

Pour des objectifs de mesure statistique, le travail des enfants concerne toute personne âgée de 5 à 17 ans qui au cours d'une période de temps donnée a exercé une ou plusieurs des activités suivantes:

- a) pires formes de travail des enfants, telles que décrites ci-dessous.
- b) activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à savoir 14 ans au Bénin.

Il est mesuré en termes de l'engagement des enfants dans les activités productives dans le cadre du domaine de la production du SCN⁴. Une présentation schématique de la procédure d'identification statistique du travail des enfants est fournie en Annexe 3.

Par contre, certaines formes de travail n'entrent pas dans la catégorie de travail des enfants. Il s'agit des tâches ménagères ou familiales, exercées dans les entreprises familiales ou les activités exercées en dehors des heures scolaires et pendant les vacances en vue de gagner de l'argent de poche. Ce type de travail contribue au développement des enfants et au bien-être de leur famille; il leur permet d'acquérir des compétences, des habitudes et de l'expérience qui renforceront leur rentabilité et leur productivité une fois adultes.

- **Pires formes de travail des enfants**

Selon la convention n°182 de l'OIT, les pires formes de travail des enfants désignent:

«a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;

b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;

c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales;

³ Dans ce rapport, nous utiliserons indifféremment les termes suivants: *travail des enfants à abolir, travaux interdits/prohibés aux enfants.*

⁴ PERIODE DE REFERENCE: Le travail des enfants est mesuré au cours d'une semaine de référence pendant l'année scolaire au lieu d'une longue période comme l'année. Une période de référence d'une semaine est plus convenable parce qu'elle permet une mesure plus précise de l'activité économique et limite les ambiguïtés résultant de l'incidence des changements de statut et des statuts multiples dans l'activité économique de même que dans l'intensité du travail qui peuvent survenir pendant une longue période de référence. De plus, la plupart des sources de données existantes ont pour référence la semaine.

d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.»

Pour un souci de clarté, les pires formes de travail des enfants sont regroupées en deux catégories: les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux (les alinéas a) à c)) et les travaux dangereux (l'alinéa d)).

- **Pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux**

La présente enquête ne permet pas de couvrir les «pires formes autres que les travaux dangereux» en ce sens qu'elles s'appréhendent par des opérations spécifiques. En fait, les concepts et définitions statistiques de ces formes de travail des enfants ne sont pas suffisamment développés. Les méthodes statistiques de mesure sont encore au stade d'expérimentation. Dans cette perspective, nous avons introduit un module sur la traite des enfants dans le cadre de la présente enquête nationale sur le travail des enfants. Les informations collectées à partir de la traite des enfants sont traitées dans le dernier chapitre de ce rapport.

- **Travaux dangereux**

On entend par «travail dangereux» toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé (physique ou mentale) et le développement moral de l'enfant. Le danger peut également être induit par une charge de travail excessive, par les rigueurs physiques associées à la tâche, ou par l'intensité du travail – durée ou nombre d'heures –, même lorsque l'activité ou l'occupation est réputée non dangereuse ou «sûre». La liste de ces formes de travail doit être établie au niveau national à l'issue de consultations tripartites⁵.

⁵ Gouvernement – patronat – travailleurs.

Chapitre 2. Caractéristiques de la population répondante

Dans ce chapitre, il sera présenté les caractéristiques de la population de l'enquête à travers sa composition et ses caractéristiques économiques et démographiques.

2.1. Composition de la population enquêtée: cas des enfants de moins de 18 ans

Les résultats de l'ENTE-Bénin de 2008 montrent une population de 3 110 216 individus de moins de 18 ans. Cet effectif est proche de ce que le recensement de 2002 avait obtenu⁶. La sous-population des 5-17 ans fait un effectif de 1 969 605 personnes, soit 63% des enfants de moins de 18 ans. En milieu urbain cette proportion est de 66% contre 62% en milieu rural. Parmi les enfants de 5-17 ans, au niveau national, on dénombre plus de garçons (53%) que de filles (47%) avec un écart plus prononcé en milieu rural.

Tableau 2.1: Répartition de la population âgée de 0 à 17 ans par sexe et par groupe d'âge

	Sexe des enfants de 0-17 ans						
	Total		Garçons		Filles		
Groupe d'âge/ Milieu de résidence	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Ratio G/F ^(a)
Urbain	1 094 277	100,0	559 904	100,0	534 373	100,0	1,0
0-4 ans	369 326	33,8	195 374	34,9	173 952	32,6	1,1
5-17 ans	724 951	66,2	364 530	65,1	360 421	67,4	1,0
Rural	1 989 779	100,0	1 084 397	100,0	905 382	100,0	1,2
0-4 ans	763 323	38,4	409 997	37,8	353 326	39,0	1,2
5-17 ans	1 226 456	61,6	674 400	62,2	552 056	61,0	1,2
Total	3 110 216	100,0	1 658 234	100,0	1 451 983	100,0	1,1
0-4 ans	1 140 611	36,7	609 353	36,7	531 259	36,6	1,1
5-17 ans	1 969 605	63,3	1 048 881	63,4	920 724	63,6	1,1
Total (%)		100		53,3		46,7	

Source: ENTE-Bénin 2008; (a): Ratio G/F= nombre de garçons divisé par le nombre de filles.

⁶ Dans le document du recensement général de la population et de l'habitat de 2002, le Bénin comptait 3 569 306 personnes de moins de 18 ans, INSAE: *Répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin*, Tome 1: Analyse du Recensement. Cotonou, 2002, p. 141.

2.2. Caractéristiques économiques des ménages

- **Les ménages selon le niveau de vie⁷**

Le niveau de vie des ménages est mesuré par le confort du logement et la possession d'un certain nombre de biens matériels. Dans la réalité, certains types de logements, comme certains types de biens sont caractéristiques du milieu urbain ou du milieu rural. C'est ainsi que les maisons carrelées, ou les toilettes avec chasse sont caractéristiques du milieu urbain tandis que les maisons en paille, les toilettes en plein air ou la possession de bétail est caractéristique du milieu rural. Le tableau 2.2 ci-après montre que 46,6% des ménages appartenant au 5^e quintile résident en milieu urbain contre 4% en milieu rural. Ce sont les ménages qui possèdent 100% des actifs qui ont servi au calcul de l'indice. A l'extrême se trouvent les ménages qui ne possèdent que 20% des actifs ayant servi au calcul de l'indice. 30,6% de ces ménages résident en milieu rural contre 4,7% en milieu urbain.

Tableau 2.2: Répartition des ménages selon les quintiles de niveau de vie par milieu de résidence

Quintile de niveau de vie	Milieu de résidence					
	Total		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Quintile 1	260 820	20,3	23 775	4,7	237 045	30,6
Quintile 2	261 706	20,4	33 607	6,6	228 099	29,4
Quintile 3	242 738	18,9	52 684	10,4	190 053	24,5
Quintile 4	250 109	19,5	160 341	31,6	89 769	11,6
Quintile 5	266 968	20,8	236 300	46,6	30 667	4,0
Total	1 282 341	100,0	506 707	100,0	775 634	100,0

Source: ENTE-BENIN, 2008.

- **Les ménages selon le sexe du chef de ménage**

Au niveau national, 21,6% des ménages sont dirigés par des femmes. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (24%) qu'en milieu rural (20,1%) (voir tableau 2.3).

La proportion de femmes chefs de ménage est plus élevée dans les départements du Couffo (30%), du Mono (29,2%) du Zou (28,5%) et du littoral (26,6%). Les départements du Borgou et de l'Alibori sont ceux qui enregistrent les plus faibles proportions de femmes chefs de ménage avec respectivement 7,6% et 5,3% de femmes chefs de ménage (voir tableau F de l'annexe 8).

Tableau 2.3: Répartition des ménages selon le sexe du Chef de ménage (CM) et par milieu de résidence

Sexe du CM	Milieu de résidence					
	Total		Urbain		Rural	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	1 070 509	78,4	400 240	76,0	670 269	79,9
Féminin	295 543	21,6	126 601	24,0	168 942	20,1
Total	1 366 052		526 841		839 211	

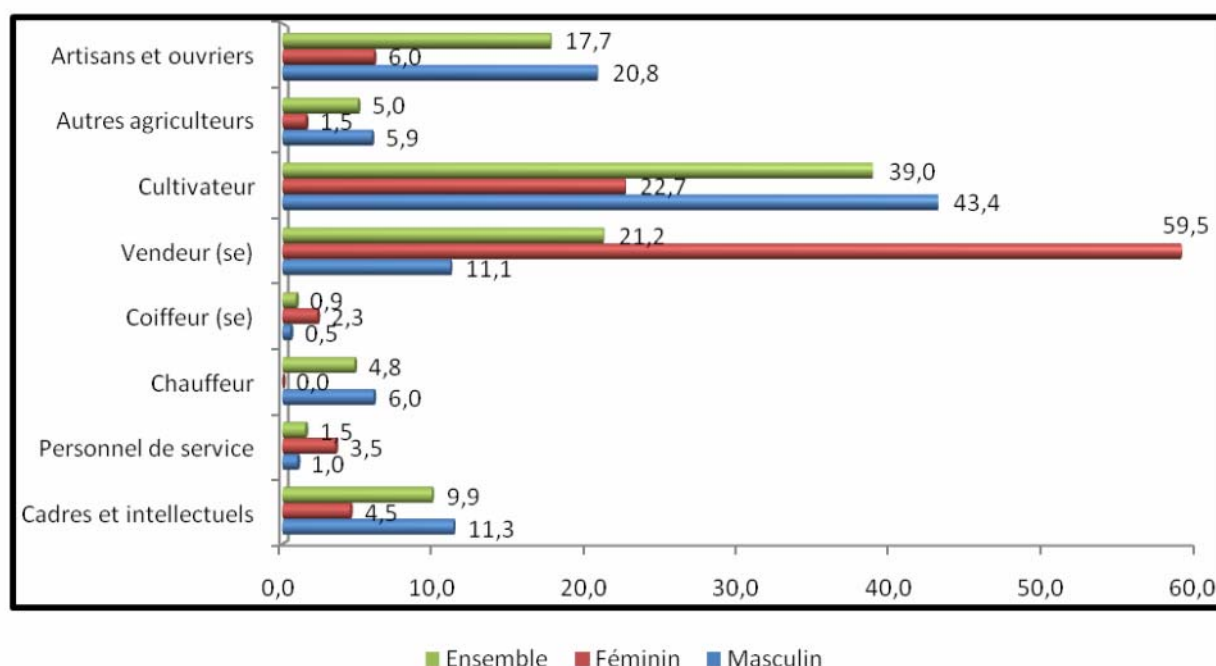
Source: ENTE-BENIN, 2008.

⁷ Voir mode de calcul en annexe 6. Alors que le premier quintile représente les ménages les plus pauvres, le dernier quintile est constitué des ménages les plus riches.

- **Profession du chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence**

Le tableau D de l'annexe 8 montre que la majorité des chefs de ménage sont des cultivateurs. En effet, l'ensemble des agriculteurs représente 44% des chefs de ménage. Viennent ensuite les vendeurs (21,2%) et les artisans ou ouvriers (17,7%). Les cadres et intellectuels⁸ ne représentent qu'environ 10% des chefs de ménage. La répartition des chefs de ménage selon la profession et le sexe révèle que dans l'ensemble la répartition sexospécifique de la profession est respectée.

GRAPHIQUE 2.1: REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROFESSION ET LE SEXE



Les hommes chefs de ménage sont plus dans les métiers de cultivateurs (43,4% et 5,9% d'autres agriculteurs) et dans les métiers d'artisans ou d'ouvriers (20,8%). Les femmes chefs de ménage sont quant à elles dans les métiers de vendeur (59,5%) et dans une moindre mesure celui de cultivateur (22,7%). Les femmes cadres et intellectuels ne représentent que 4,5% des femmes chefs de ménage tandis que les hommes chefs de ménage constituent 11,3% des hommes. La répartition des chefs de ménage selon le milieu de résidence indépendamment de la profession montre que la plupart des chefs de ménage résident en milieu urbain (79% contre 21%). Cela explique que 88% des chefs de ménage cultivateurs se retrouvent en milieu urbain contre 41,4% pour les chefs de ménage vendeurs.

⁸ Le groupe «Cadre et intellectuels» constitue un super grand-groupe de professions qui regroupe les professions allant de 1 à 400 (voir nomenclature des professions d'AFRISTAT). Il regroupe entre autres: les membres de l'exécutif et du corps législatif, les cadres supérieurs de l'administration publique, les dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise, les professions intellectuelles et scientifique (Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques, sciences de la vie et de la santé, etc. ...).

2.3. Structure des ménages et caractéristiques en matière d'éducation

2.3.1. Structure des ménages

Dans la plupart des sociétés africaines essentiellement agricoles, le nombre élevé d'individus dans les ménages pourrait répondre à une stratégie de recherche d'une main d'œuvre abondante pour une agriculture non encore mécanisée et utilisant des méthodes culturales moyenâgeuses à forte intensité de main-d'œuvre. Au Bénin, la taille moyenne des ménages est de 5,3 (RGPH 3, 2002).

Le tableau E de l'annexe 8 montre que 13,5% des ménages ont entre deux et trois membres en leur sein alors que 34,6% des ménages sont peuplés de quatre à cinq personnes. La proportion de ménages composés de 10 membres ou plus est de 9,2%.

En milieu rural où prédomine l'activité agricole, la proportion des ménages de plus de dix personnes est de 4 points supérieur à celle du milieu urbain (10,5% contre 6,8%).

La taille élevée des ménages répond probablement à une stratégie de recherche d'une main d'œuvre pour l'agriculture non encore mécanisée surtout en milieu rural. Au Bénin, un peu plus d'un ménage sur dix (11,3%) compte huit à neuf enfants et un peu plus d'un ménage sur quatre (25,7%) ont entre trois et six enfants.

Ce constat est beaucoup plus perceptible en milieu rural où environ plus d'un ménage sur dix (11,7%) ont au moins neuf enfants. Cette proportion est de 10,6% en milieu urbain. Dans ce milieu, la proportion des ménages qui ont au plus deux enfants est d'environ 16,7% contre 11,8% en milieu rural.

Dans les départements de la Donga, du Plateau et de l'Atacora, plus de 13% des ménages ont au moins dix individus. Dans ces régions, plus de 50% des ménages ont l'agriculture et ses dérivées comme principales activités génératrices de revenu familial.

Les ménages de 9 enfants de 5-17 ans ou plus sont en très faible proportion ou n'existent pas. Seuls les départements de l'Atacora, du Borgou, de la Donga, du Mono et du Zou sont représentés avec de très faibles proportions de ménages ayant neuf enfants ou plus variant entre 0,1% et 5,1%.

Par ailleurs, notons que la plupart des départements ont un nombre d'enfants variant entre trois et quatre par ménage. Les proportions des ménages ayant 3 ou 4 enfants de 5-17 ans varient entre 15,1% et 36,6 respectivement dans les départements de l'Alibori et des Collines.

Les proportions des ménages qui ont 5 ou 6 enfants de 5-17 ans sont respectivement de 7,9%, 8,6%, 8,3% et 6,6% dans les départements de l'Atacora, du Plateau, des Collines et de l'Atlantique.

Au regard de ces informations, on devrait donc s'attendre à une forte participation des enfants à l'activité économique.

2.3.2. L'éducation au Bénin

L'éducation est un moyen incontournable pour le développement économique et social d'une nation. Elle contribue au renforcement de capacité pour la production.

Des efforts remarquables ont été accomplis pour concrétiser progressivement l'objectif de l'éducation primaire pour tous. Le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire a doublé en 10 ans. Le taux d'admission a évolué de 81% en 1999/2000 à 99% en 2004/2005 et, pour le TBS, de 77% à 96% sur la

même période⁹. Ces changements font suite à la suppression progressive des contributions scolaires depuis 1993 et à la prise en charge, sur fonds PPTE, des enseignants communautaires (33% des enseignants en 2005/06). La gratuité effective de l'inscription depuis la rentrée scolaire 2006-2007 a contribué à augmenter encore le nombre d'enfants inscrits. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) a également connu une amélioration de 28 points entre 1993 (48,7%) et 2005 (77,5%).

En dépit des performances enregistrées, d'importantes disparités persistent sur le plan géographique et la problématique de la scolarisation primaire universelle au Bénin est autant celle de la rétention que de l'accès. L'efficacité interne du système éducatif est faible et ne s'est guère améliorée au cours des dix (10) dernières années, le taux combiné de redoublement et d'abandon ayant été proche ou supérieur à 30% sur plusieurs années avant de tomber à 20% en 2005/2006.

Le niveau de scolarisation au Bénin ressort à travers les données de l'ENTE-Bénin 2008. En effet, un peu plus de 7 enfants de 5 à 17 ans sur 10 sont scolarisés. La situation au niveau des filles n'est pas la même dans la mesure où 70% d'entre elles sont scolarisées, contre 80% des garçons.

Quel que soit la tranche d'âge, le taux de scolarisation est plus de 50% au niveau des 5- 17 ans en général. De plus il n'existe pas une grande disparité entre les deux sexes quel que soit l'âge. Cette situation pourrait s'expliquer par l'impact des différents programmes relatifs à l'éducation, surtout celui relatif à la gratuité de l'enseignement maternel et primaire.

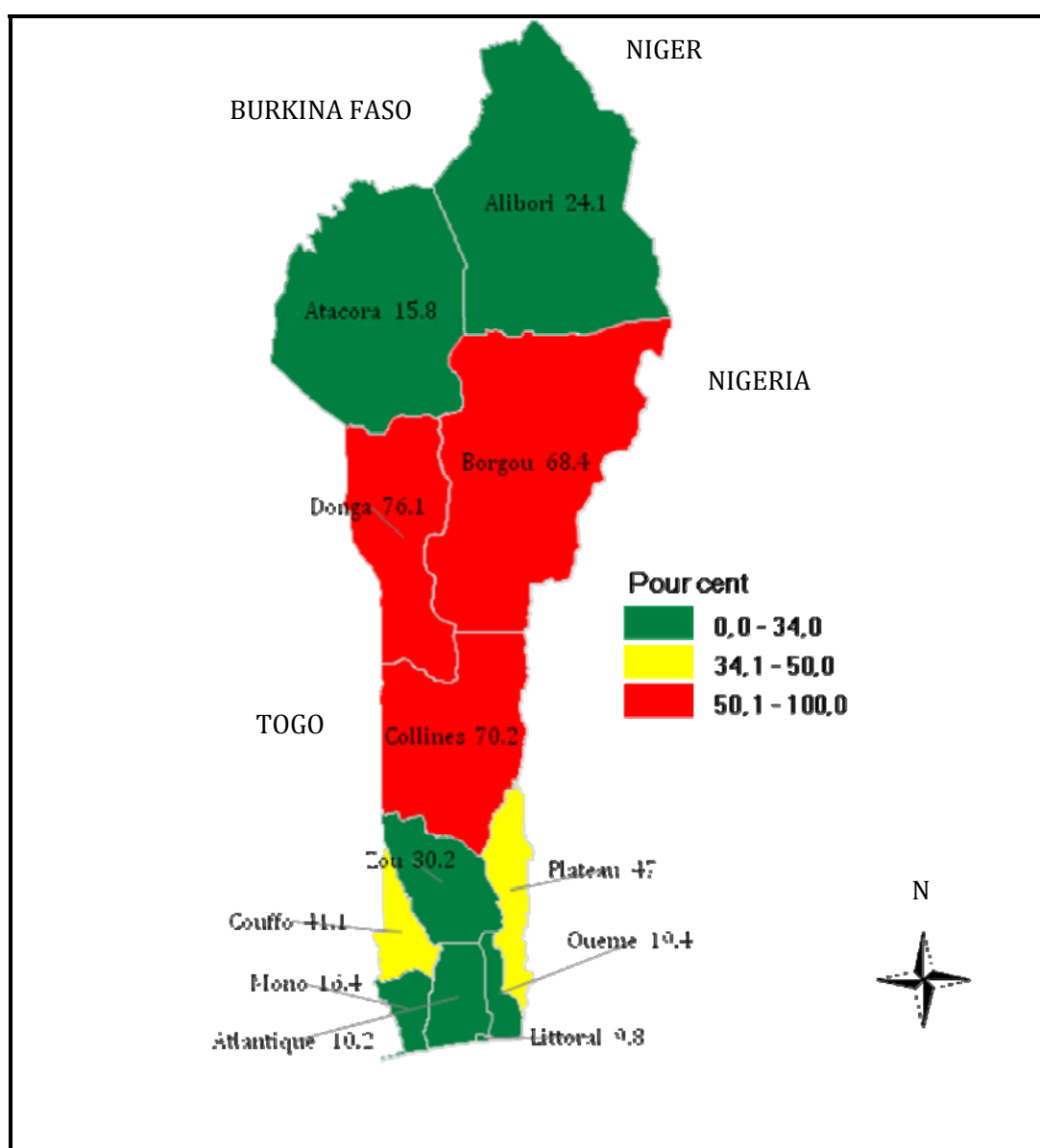
⁹ Les statistiques scolaires ne sont pas désagrégées pour les milieux urbain et rural. L'importance de l'écart est indiquée par l'EDSB-II de 2001: le taux brut de fréquentation scolaire était de 79,3% avec un écart important entre les milieux urbain (96,4%) et rural (71,2%), soit un écart de 25,2 points (EDSB-2001). A noter que le taux de fréquentation scolaire, qui tient compte des enfants qui fréquentent effectivement au moment de l'enquête est plus faible que le taux de scolarisation, qui est calculé sur la base du nombre d'enfants inscrits au début de l'année scolaire.

Chapitre 3. Activités exercées par les enfants

Ce chapitre tout en mettant une emphase particulière sur les occupations économiques des enfants de 5 à 17, s'intéresse aussi bien aux tâches ménagères que scolaires de ces enfants. L'attention portée au travail économique des enfants se focalise sur ses principales caractéristiques et son ampleur.

3.1. L'activité économique des enfants

GRAPHIQUE 3.1: CARTE DU TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN: PROPORTION D'ENFANTS OCCUPES ECONOMIQUEMENT SELON LE DEPARTEMENT



Environ un enfant sur trois (34%) est occupé économiquement au Bénin. Ce résultat cache des disparités selon le département et le milieu de résidence. Les départements de la Donga et des Collines sont ceux dans lesquels les proportions d'enfants occupés économiquement sont les plus élevés avec respectivement 76,1% et 70,2% contre 9,8% et 10,2% respectivement dans le Littoral et dans l'Atlantique.

3.2. La situation des enfants inactifs ou inoccupés

Selon le tableau 3.1, la répartition des enfants inoccupés selon le département révèle que les départements de l'Atlantique, du Littoral et de l'Ouémé sont ceux qui regroupent le plus d'enfants inoccupés avec respectivement 17,5%, 12,3% et 14,6% tandis que le département de la Donga ne concentre que 1,7% des enfants inoccupés du Bénin. Au niveau national, 66,8% des enfants inoccupés sont âgés de 5 à 11 ans et 18,8% de 14 à 17 ans. Il existe, selon le tableau 3.1, une disparité dans la répartition des enfants inoccupés selon l'âge au niveau des départements du pays. Les départements dans lesquels les proportions d'enfants inoccupés sont les plus élevés sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes proportions d'enfants de 14-17 ans inoccupés et de faibles proportions d'enfants de 5-11 ans inoccupés. Ce résultat traduit le fait que dans ces départements, beaucoup d'enfants continuent d'aller à l'école à 14-17 ans – contrairement aux départements comme l'Alibori et l'Atacora qui enregistrent respectivement 3,8% et 12,4% d'enfants inoccupés âgés de 14 à 17 ans. En effet, un des objectifs des pouvoirs publics, c'est de retenir les enfants dans le système scolaire jusqu'à l'âge de majorité avant qu'ils ne deviennent occupés économiquement, ceci afin de leur assurer un meilleur développement physique et mental.

Tableau 3.1: Répartition des enfants de 5-17 ans inoccupés par groupe d'âge selon le département

Département	Enfants inoccupés		5-11 ans		12-13 ans		14-17 ans		Total	
	Nombre	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alibori	54 253	4,2	47 400	87,4	4 789	8,8	2 064	3,8	54 253	100,0
Atacora	136 220	10,6	101 107	74,2	18 233	13,4	16 880	12,4	136 220	100,0
Atlantique	225 015	17,5	142 989	63,5	34 245	15,2	47 781	21,2	225 015	100,0
Borgou	54 809	4,3	33 553	61,2	9 242	16,9	12 014	21,9	54 809	100,0
Collines	53 848	4,2	39 416	73,2	5 258	9,8	9 174	17,0	53 848	100,0
Couffo	122 937	9,5	91 370	74,3	16 032	13,0	15 535	12,6	122 937	100,0
Donga	21 677	1,7	16 720	77,1	2 290	10,6	2 667	12,3	21 677	100,0
Littoral	157 807	12,3	91 282	57,8	25 555	16,2	40 970	26,0	157 807	100,0
Mono	75 127	5,8	49 628	66,1	11 595	15,4	13 904	18,5	75 127	100,0
Ouémé	188 484	14,6	110 529	58,6	32 157	17,1	45 798	24,3	188 484	100,0
Plateau	72 073	5,6	51 990	72,1	8 811	12,2	11 271	15,6	72 073	100,0
Zou	125 439	9,7	84 621	67,5	16 859	13,4	23 959	19,1	125 439	100,0
Total	1 287 690	100,0	860 605	66,8	185 067	14,4	242 018	18,8	1 287 690	100,0

3.3. L'ampleur du travail des enfants

Le tableau 3.2 montre que le pourcentage d'enfants qui travaillent uniquement augmente avec l'âge, alors que celui des enfants qui fréquentent l'école et qui travaillent se concentre au niveau du groupe d'âge 12-13 ans avec 23,4 % des enfants.

L'examen des données par sexe indique qu'à partir de 12 ans relativement plus de filles travaillent que de garçons (41% contre 38,4% à 12-13 ans et 45,2% contre 41,4% à 14-17 ans). Par contre, à tous les âges, plus de garçons vont à l'école que de filles (80,4% contre 67,8% à 12-13 ans et 70% contre 58,4% à 14-17 ans). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que dans la société béninoise, la fille est traditionnellement destinée à rester à la maison pour aider sa mère à effectuer les travaux domestiques contrairement au garçon qui doit aider pour les travaux champêtres, le pâturage ou aller à l'école. Cette attitude très ancrée en milieu rural diminue avec l'urbanisation et la modernisation de la société. Par ailleurs, à tous les âges, plus de filles travaillent uniquement que de garçons (12,1% contre 10,2% à 6-11 ans et 28,8% contre 22% à 14-17 ans) tandis que plus de garçons conjuguent l'activité économique et l'école que de filles (21,6% contre 18,9% à 6-11 ans et 19,4% contre 16,4% à 15-17 ans).

Tableau 3.2: Répartition des enfants selon le statut d'activité, le sexe et le groupe d'âge

	Groupe d'âge	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Va à l'école uniquement	Inoccupé/ non scolarisé*	Total	Effectif	Total Travail	Total Etude
Garçons (%)	6-11	10,2	21,6	57,3	10,9	100	562 600	31,8	78,9
	12-13	13,1	25,3	55,1	6,5	100	160 930	38,4	80,4
	14-17	22	19,4	50,6	8	100	225 310	41,4	70
	Total	13,5	21,7	55,3	9,5	100	948 840	35,2	77
Filles (%)	6-11	12,5	18,9	53,5	15,1	100	492 716	31,4	72,5
	12-13	19,7	21,3	46,5	12,5	100	145 641	41	67,9
	14-17	28,8	16,4	42	12,9	100	200 419	45,2	58,4
	Total	17,6	18,7	49,5	14,1	100	838 776	36,3	68,3
Ensemble (%)	6-11	11,3	20,3	55,5	12,8	100	1 055 316	31,6	75,9
	12-13	16,2	23,4	51	9,3	100	306 571	39,6	74,5
	14-17	25,2	18	46,5	10,3	100	425 729	43,2	64,5
	Total	15,4	20,3	52,6	11,6	100	1 787 616	35,7**	72,9

* Le terme «inoccupé» est utilisé pour désigner les enfants qui ne sont pas occupés économiquement et «ne va pas à l'école» désigne les enfants qui ne sont pas scolarisés au moment de l'enquête.

** La différence entre ce chiffre et la proportion de 34% d'enfants occupés économiquement annoncé plus haut est due au fait que nous avons considéré uniquement les enfants de 6-17 ans du fait de l'âge d'entrée à l'école qui est de 6 ans au Bénin. En effet, les 34% ont été obtenus en prenant en compte les enfants de 5-17 ans. En d'autres termes 35,7% des enfants de 6-17 ans sont occupés économiquement contre 34% pour les enfants de 5-17 ans.

3.4. Tâches ménagères

3.4.1. Taux de participation aux tâches ménagères

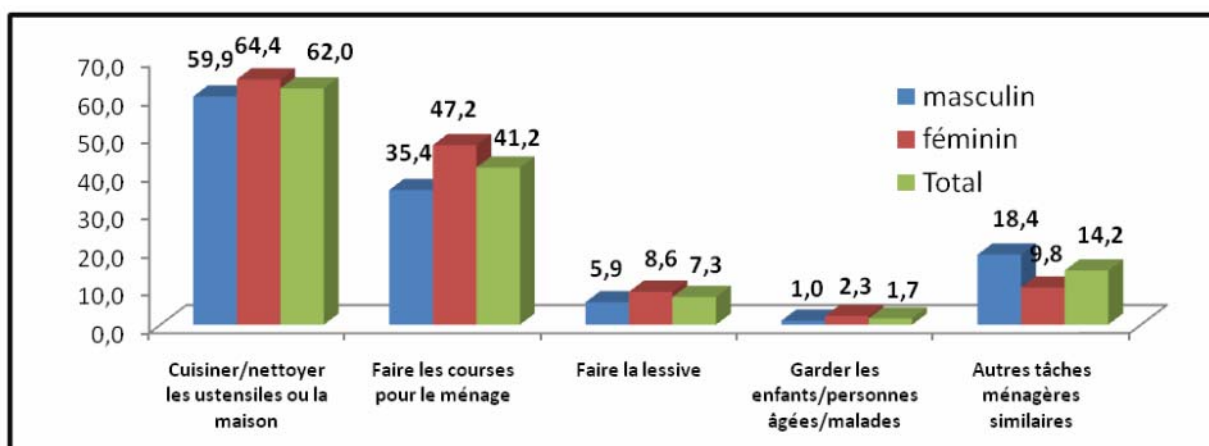
Au Bénin, les enfants sont très sollicités pour effectuer des tâches ménagères qui sont considérées comme des activités de socialisation de l'enfant. L'ENTE révèle que 88,7% des enfants béninois sont astreints à des tâches ménagères et que le pourcentage d'enfants astreints à des tâches ménagères croît avec l'âge (67,8% à 5 ans et 97,2% à 17 ans). Un autre constat c'est que le travail domestique est une activité plus féminine que masculine. En effet, indépendamment de l'âge, les filles sont plus astreintes aux tâches ménagères que les garçons (70,7% contre 65,5% à l'âge de 5 ans et 97,8% contre 96,8% à 17 ans) (voir tableau H de l'annexe 8).

3.4.2. Nature des tâches ménagères effectuées par les enfants

Les principales tâches domestiques effectuées par les enfants au Bénin consistent à cuisiner ou nettoyer les ustensiles/la maison (62%) et à faire les courses pour le ménage (41,2%). Les autres tâches ménagères similaires occupent 14,2% des enfants.

L'analyse des données selon le sexe révèle que 59,9% des garçons ont déclaré cuisiner ou nettoyer les ustensiles contre 64,4% pour les filles. Ce résultat conforte le fait que traditionnellement, les filles sont plus astreintes aux tâches ménagères que les garçons. De même, 47,2% des filles contre 35,4% des garçons ont déclaré faire des courses pour le ménage.

GRAPHIQUE 3.2: PRINCIPALES TACHES MENAGERES EFFECTUEES PAR LES ENFANTS DE 5-17 ANS SELON LE SEXE



3.4.3. Intensité des tâches ménagères

Comme le montrent les données de l'ENTE, le temps moyen hebdomadaire consacré aux tâches ménagères est croissant selon l'âge (7,4 heures à 5-11 ans, 9,8 heures à 14-17 ans) (voir tableau J de l'annexe 8). L'analyse du temps de travail hebdomadaire selon que les enfants soient occupés ou pas révèle que les enfants occupés consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les enfants non économiquement occupés (12,5 heures contre 7,8 heures à 14-17 ans).

L'analyse du temps de travail selon le sexe du tableau J enseigne que les garçons consacrent moins de temps par semaine aux tâches ménagères que les filles (8,8 heures contre 10,9 heures à 14-17 ans). Cette tendance ne change pas selon que les enfants soient occupés économiquement ou pas. Lorsque l'on s'intéresse au temps moyen consacré par semaine à chaque tâche ménagère par les enfants (voir tableau 3.3), il ressort que la garde d'enfants, de personnes âgées ou de malades et la lessive occupent le plus les enfants durant respectivement 13,9 heures et 13,6 heures par semaine. De même, ce tableau montre que les filles consacrent plus de temps à la cuisine ou le nettoyage que les garçons avec respectivement 10,2 heures et 9,6 heures par semaine.

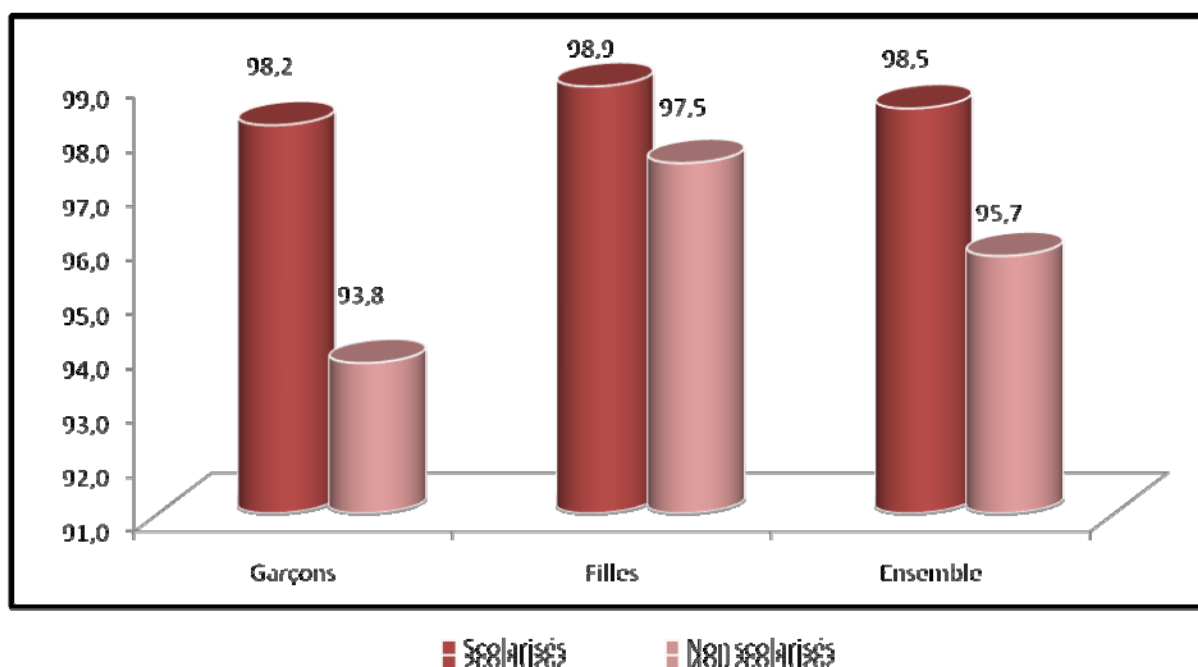
Tableau 3.3: Nombre moyen hebdomadaire d'heures consacrées au travail domestique par les enfants selon la tâche ménagère

Tâches ménagères	Garçons	Filles	Ensemble
Cuisiner/nettoyer les ustensiles ou la maison	9,6	10,2	9,9
Faire les courses pour le ménage	10,2	10,7	10,5
Faire la lessive	13,0	13,9	13,6
Garder les enfants/personnes âgées/malades	13,3	14,2	13,9
Autres tâches ménagères similaires	4,3	5,3	4,6

3.5.2. Activités économiques, tâches ménagères et éducation

La grande majorité des enfants occupés qu'ils soient scolarisés ou non est astreinte à des tâches ménagères. Ce résultat démontre la place des tâches ménagères dans la socialisation de l'enfant au Bénin. En même temps qu'ils sont inscrits à l'école, les enfants sont initiés aux travaux domestiques dès leur jeune âge. Les chiffres révèlent que 98,3% des enfants occupés économiquement et scolarisés sont astreints à des tâches ménagères contre 95,8% des enfants occupés non scolarisés. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que les enfants non scolarisés effectuent probablement d'autres activités qui les empêchent de se consacrer aux tâches ménagères autant que les enfants scolarisés. L'analyse selon le sexe montre que les filles occupées sont plus astreintes aux tâches ménagères que les garçons quel que soit le statut scolaire. En effet, parmi les filles occupées scolarisées (respectivement non scolarisées), 98,8% sont astreintes à des tâches ménagères contre 98% pour les garçons (respectivement 97,4% contre 93,3%).

GRAPHIQUE 3.3: POURCENTAGE DES ENFANTS DE 6 A 17 ANS OCCUPES ASTREINTS AUX TACHES MENAGERES SELON LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET LE SEXE



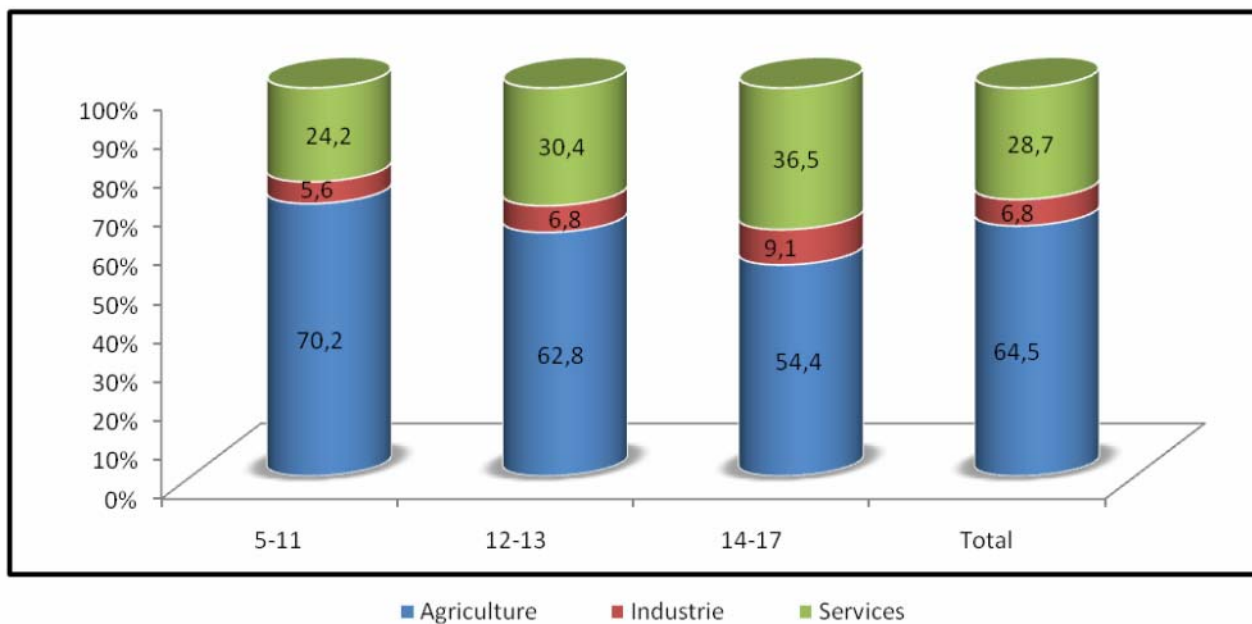
3.6. Les caractéristiques de l'activité économique des enfants

3.6.1. Secteur d'activité des enfants économiquement occupés

Selon le graphique 3.4, la majorité des enfants occupés (64,5%) travaille dans le secteur agricole. Cette présence massive des enfants dans l'agriculture s'explique par le caractère encore artisanal et moyenâgeux de la pratique de cette activité qui nécessite une main d'œuvre abondante. Les enfants constituent malheureusement une partie de cette main d'œuvre. Dans les sociétés traditionnelles, la venue au monde d'un enfant est d'ailleurs en priorité motivée par la volonté de disposer d'une main d'œuvre familiale abondante et bon marché pour emblaver plus de terres. Les autres secteurs d'activité des enfants occupés sont les services et l'industrie avec respectivement 28,7% et 6,8% des enfants.

L'analyse de la répartition selon le groupe d'âge montre la proportion des enfants travaillant dans le secteur agricole diminue au fur et à mesure que l'âge de l'enfant augmente (70,2% à 5-11 ans et 54,4% à 14-17 ans), tandis qu'à contrario, la proportion des enfants travaillant dans les services augmente avec l'âge de l'enfant (24,2% à 5-11 ans et 36,5% à 14-17 ans). Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des enfants sont mis en apprentissage à partir de l'âge de la majorité ou un peu avant. Selon les textes, un enfant peut être mis en apprentissage à partir de 16 ans. Cette situation touche les enfants non scolarisés ou les enfants ayant abandonné l'école en vue d'apprendre un métier. Dès lors, ils se retrouvent dans le secteur des services en majorité et accessoirement dans le secteur industriel.

GRAPHIQUE 3.4: DISTRIBUTION DES ENFANTS OCCUPES AGES DE 5 A 17 ANS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE ET LE GROUPE D'AGE

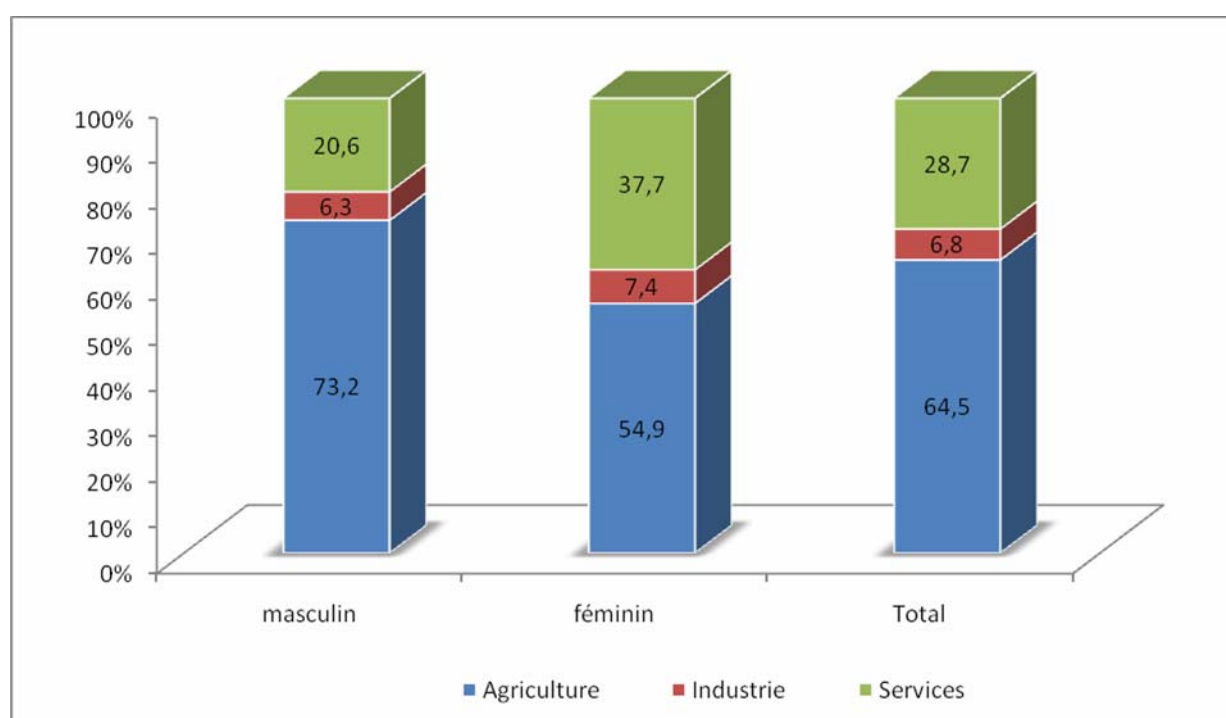


En milieu rural, la grande majorité des enfants occupés travaillent dans l'agriculture (66,4%) tandis qu'en milieu urbain, en dehors de l'agriculture, les enfants sont dans le commerce ou la restauration (29,7%) (voir tableau K de l'annexe 8). Les industries manufacturières et les activités de construction emploient très peu d'enfants (6,3% et 1%). Les données de l'ENTE montrent que c'est en milieu rural que les enfants s'adonnent le plus à ces activités avec respectivement 7,5% et 2,1% contre 6% et 0,8% en milieu urbain.

L'analyse de la répartition des enfants occupés selon le sexe et le secteur d'activité enseigne que les garçons sont plus nombreux dans le secteur agricole que les filles (70,2% contre 53%) tandis que les filles sont plus représentées dans le commerce et la restauration avec 27% contre 12,9% pour les garçons.

La répartition des enfants occupés selon l'âge et le secteur d'activité montre que contrairement aux autres secteurs, les enfants de 5-11 ans sont plus nombreux dans le secteur agricole que les enfants des autres groupes d'âge (67,5% contre 52,8% pour les enfants de 14-17 ans). Ce résultat conforte le fait qu'à partir d'un certain âge certains enfants abandonnent avec la complicité de leurs parents les activités agricoles au profit de l'apprentissage de petits métiers ou du commerce.

GRAPHIQUE 3.5: DISTRIBUTION DES ENFANTS OCCUPES AGES DE 5-17 ANS SELON SECTEUR D'ACTIVITE ET LE SEXE

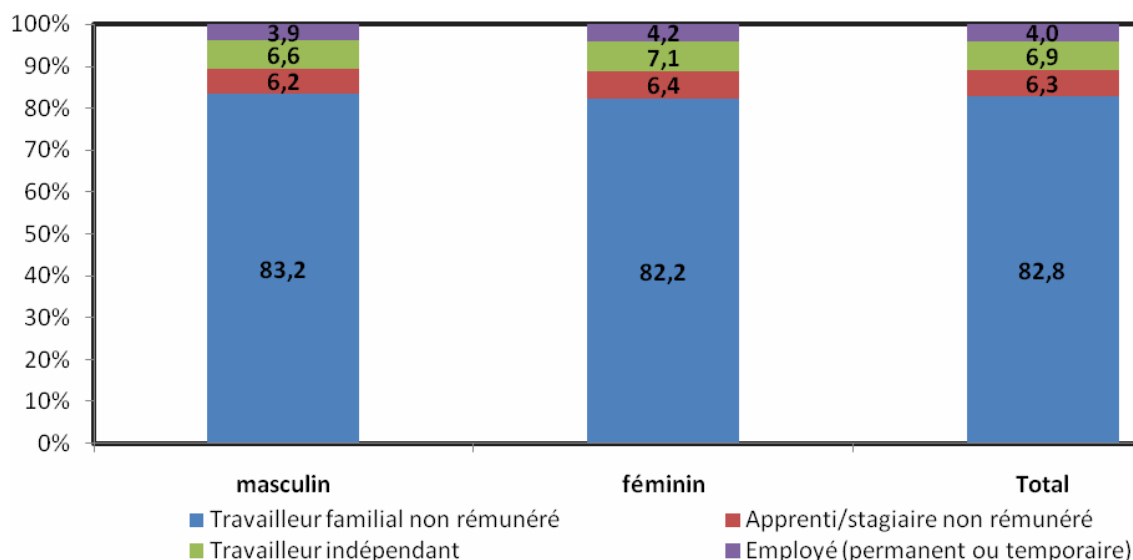


Il ressort du graphique 3.5 que le secteur agricole est celui qui absorbe le plus de main d'œuvre et les garçons y sont plus représentés que les filles (73,2% contre 54,9%). Vient ensuite le secteur des services qui emploie 28,7% des enfants. A l'opposé du secteur agricole, ce secteur utilise plus de filles que de garçons (37,7% contre 20,6%). Le secteur industriel reste le secteur qui utilise le moins les enfants avec 7% de la main d'œuvre totale.

3.6.2. Statut du travail des enfants

Le graphique 3.6 montre que la plupart des enfants sont des travailleurs familiaux non rémunérés (82,8%). Les autres statuts de travail totalisent chacun moins de 10% des enfants occupés avec respectivement 6,3%, 6,9% et 4% pour les travailleurs indépendants, les apprentis/stagiaires non rémunérés et les employés (permanent ou temporaire). La répartition des enfants occupés selon le statut du travail et le sexe ne montre pas de différence significative selon que l'enfant soit une fille ou un garçon.

GRAPHIQUE 3.6: DISTRIBUTION DES ENFANTS OCCUPES AGES DE 5 A 17 ANS SELON LE STATUT DU TRAVAIL ET LE SEXE



3.6.3. Intensité du travail

Le tableau 3.4 montre que l'intensité du travail augmente avec l'âge de l'enfant. Ce résultat est attendu du moment où la force et la puissance de l'enfant augmentent d'habitude avec l'âge. Ainsi, les enfants de 14-17 travaillent en moyenne 29 heures par semaine contre 20 heures environ par semaine pour les enfants de 5-11 ans.

L'analyse de l'intensité du travail selon le statut de travail de l'enfant, montre que les enfants qui travaillent uniquement le font avec plus d'intensité (28 heures par semaine à 6-11 ans) que les enfants qui combinent l'école et le travail (16 heures par semaine à 6-11 ans). Ce résultat est vrai quelque soit le groupe d'âge de l'enfant.

Tableau 3.4: Nombre moyen d'heures de travail par semaine parmi les enfants exclusivement occupés et ceux qui travaillent tout en fréquentant l'école selon le groupe d'âge et le sexe

Sexe	6-11 ans			12-13 ans			14-17 ans		
	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Total ^a	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Total ^b	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Total ^c
Garçons	26,9	16,2	19,6	37,7	17,5	24,4	38,0	14,6	26,7
Filles	29,8	15,7	20,7	36,8	19,6	28,2	38,3	18,6	31,3
Total	28,3	16,0	20,1	37,1	18,4	26,3	38,2	16,3	29,0

a, b et c représentent respectivement le nombre hebdomadaire moyen d'heures de travail effectué par les enfants de 6-11, 12-13 et 14-17 ans occupés économiquement.

Chapitre 4. Ampleur et caractéristiques du travail des enfants à abolir

Ce chapitre restreint l'analyse aux «enfants astreints à un travail à abolir», à savoir aux enfants dont le travail est susceptible de porter préjudice à leur scolarité, leur santé ou leur développement. Il s'agit du travail des enfants à abolir ou simplement du travail des enfants tels que définis précédemment.

L'insertion des enfants dans les activités économiques est une réalité assez préoccupante au Bénin; une fois que son existence est admise, il s'avère opportun de mettre en évidence ses formes devant être abolies. Ce chapitre traite essentiellement du travail des enfants à abolir et en particulier le travail dangereux. Il explore leur ampleur dans l'univers de l'activité économique des enfants et met en exergue leurs principales caractéristiques. Tout au long de ce chapitre, nous emploierons indifféremment les termes de «travail des enfants à abolir», «travaux interdits» ou «travaux prohibés» ou encore simplement «travail des enfants».

4.1. Travail des enfants à abolir

Pour rappel, les travaux dangereux constituent un sous-groupe du travail des enfants à abolir. Pour un souci de clarté, nous allons successivement présenter les statistiques sur l'ensemble du travail des enfants à abolir avant de nous appesantir sur celles des travaux dangereux.

4.1.1. L'ensemble du travail des enfants à abolir

Selon des informations présentées au tableau 4.1, au Bénin en 2008, 598 521 soit environ 31% des enfants sont astreints à des travaux à abolir et près du quart (24%) exercent des travaux dangereux par rapport à l'ensemble des enfants.

Tableau 4.1: Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à des travaux à abolir selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

		Ensemble Bénin	Economiquement occupés		Enfants astreints à des travaux à abolir		
		Effectif enfants	Effectif	%	Effectif	% Ens.	% EO
Sexe	Garçons	1 040 648	348 681	33,5	316 437	30,4	90,8
	Filles	911 579	315 856	34,6	282 084	30,9	89,3
Groupe d'âge	5-11	1 219 927	359 322	29,5	359 322	29,5	100,0
	12-13	306 571	121 504	39,6	97 630	31,8	80,4
	14-17	425 729	183 711	43,2	141 569	33,3	77,1
Milieu de résidence	urbain	674 352	124 244	18,4	109 585	16,3	88,2
	rural	1 277 875	540 293	42,3	488 936	38,3	90,5
Ensemble		1 952 227	664 537	34,0	598 521	30,7	90,1
% Ens.= % sur l'ensemble des enfants; %EO= % sur les enfants occupés économiquement.							

Encadré: Mode de calcul opérationnel du travail des enfants à abolir, y inclus le travail dangereux à partir des textes en vigueur en matière de travail des enfants au Bénin

D'après la recommandation n°190 sur les pires formes de travail des enfants, les travaux dangereux sont:

- a) *les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels;*
- b) *les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés;*
- c) *les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges;*
- d) *les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé;*
- e) *les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur.*

Cependant, chaque pays doit au regard des critères du BIT et en fonction de ses réalités et de sa culture, définir la liste des travaux qu'il juge dangereux pour l'enfant.

Le Bénin n'a pas encore défini la liste officielle des travaux dangereux. C'est pour cette raison que dans le cadre de l'enquête sur le travail des enfants, un proxy de cet indicateur a été calculé en attendant que la liste des professions dangereuses et des secteurs d'activités dangereuses soit clairement définie. Ainsi, les enfants effectuant des **travaux dangereux** sont les enfants occupés économiquement qui:

- 1) Travaillent dans des branches d'activité désignées dangereuses^a,
- 2) Ne travaillent pas dans les branches d'activité dangereuses mais effectuent des professions réputées dangereuses^b,
- 3) Ne travaillent pas dans les branches d'activité dangereuses ni n'effectuent des professions dangereuses mais travaillent 40 heures ou plus par semaine (c'est-à-dire plus de 8 heures par jour pendant 5 jours ouvrables).

Les enfants effectuant des **travaux à abolir** sont les enfants occupés économiquement qui:

- 1) Effectuent des travaux dangereux,
- 2) Ne travaillent pas dans des branches d'activité dangereuses ni n'effectuent des professions dangereuses, travaillent moins de 40 heures par semaine mais sont âgés de 5-11 ans,
- 3) Ne travaillent pas dans des branches d'activité dangereuses ni n'effectuent des professions dangereuses, travaillent moins de 40 heures par semaine mais âgés de 12 à 13 ans et travaillent 22,5 heures ou plus par semaine (4h ½ ou plus par jour).

^a les branches d'activité désignées dangereuses sont les mines et carrières et les branches de la construction.

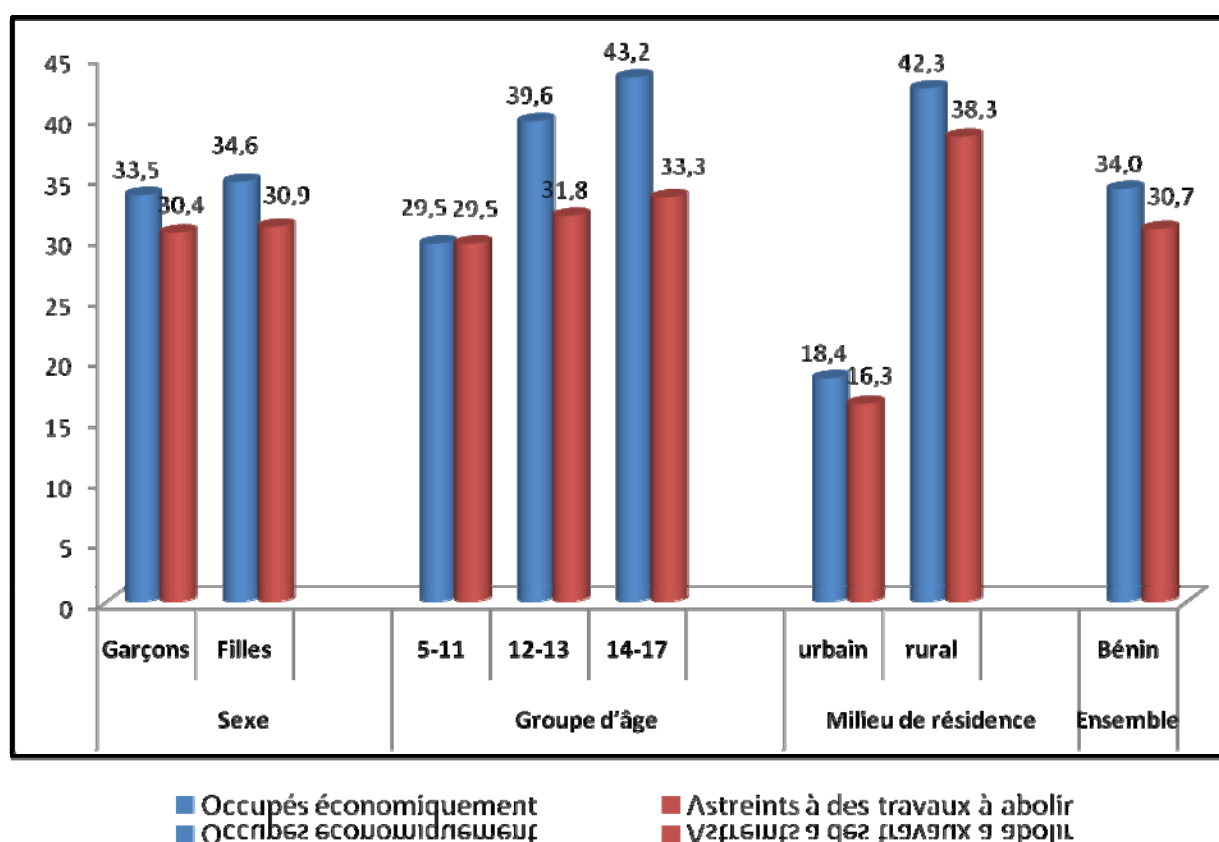
^b les professions désignées dangereuses sont les professions entraînant le transport de charges lourdes, l'exposition à la poussière, à la fumée, aux gaz, à l'utilisation d'outils dangereux, etc. ... et le travail de nuit.

Au Bénin, 598 521 enfants sont astreints à un travail à abolir, ce qui représente 30,7% de l'ensemble des enfants et 90,1% des enfants occupés économiquement (voir tableau 4.1). Au vu du graphique 4.1 ci-dessous, 29% des enfants de 5-11 sont précocement astreints à des travaux à abolir contre 33% pour les enfants de 14-17 ans.

Les informations du graphique 4.1 montrent que plus l'âge augmente, plus les enfants courent le risque d'effectuer des travaux interdits (29,5% à 5-11 ans, 31,8% à 12-13 ans et 33% à 14-17 ans).

Les proportions d'enfants effectuant des travaux prohibés ne varient pas selon le sexe. En effet, 30,4% des garçons et 30,9% des filles effectuent des travaux à abolir. Par contre, l'ampleur du travail à abolir varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 16,3% des enfants effectuent des travaux interdits, tandis qu'en milieu rural cette proportion s'élève à 38,3%. Parmi les enfants occupés économiquement, l'écart entre les proportions d'enfants astreints à des travaux à abolir en milieu rural et en milieu urbain diminue considérablement passant de 22 points par rapport à l'ensemble des enfants à seulement 2,3 points (voir tableau 4.1).

GRAPHIQUE 4.1: POURCENTAGE D'ENFANTS OCCUPES ECONOMIQUEMENT ET D'ENFANTS ASTREINTS A DES TRAVAUX A ABOLIR SELON LE SEXE, LE GROUPE D'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE



Le tableau M de l'annexe 8 contient le nombre et le pourcentage des enfants de 5-17 ans selon le type de travail effectué et le département. Ce tableau révèle que rapporté à l'ensemble des enfants qu'ils soient occupés économiquement ou pas, les départements des Collines et de la Donga sont ceux dans lesquels les pourcentages d'enfants astreints à des travaux interdits sont les plus élevés avec respectivement 68,1% et 65,3%. Par contre, les départements de l'Atlantique et du Littoral sont ceux qui ont enregistré les plus faibles proportions d'enfants astreints à des travaux à abolir avec 9% et 8% respectivement. En rapportant le nombre d'enfants astreints à des travaux prohibés aux enfants occupés économiquement, le département de l'Alibori est celui où la proportion d'enfants astreints à un travail à abolir parmi les enfants occupés est la plus faible (78,4%). Les valeurs extrêmes se retrouvent dans les départements des Collines, du Zou et du Couffo où respectivement 97%, 93,6% et 93,2% des enfants occupés sont astreints à

des travaux à abolir (voir tableau M de l'annexe 8). L'analyse selon le milieu de résidence montre que les enfants occupés du milieu rural sont plus astreints à des travaux à abolir que ceux du milieu urbain avec respectivement 90,5% et 88,2% des enfants occupés (voir tableau 4.1).

4.1.2. Le travail dangereux

Tableau 4.2: Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à des travaux dangereux selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

	Ensemble Bénin	Occupés économiquement		Enfants astreints à des travaux dangereux			
	Effectif enfants	Effectif	%	Effectif	% Ens.	% EOE	%TE.
Sexe							
masculin	1 040 648	348 681	33,5	243 127	23,4	69,7	76,8
féminin	911 579	315 856	34,6	217 169	23,8	68,8	77,0
Groupe d'âge							
5-11	1 219 927	359 322	29,5	229 166	18,8	63,8	63,8
12-13	306 571	121 504	39,6	89 562	29,2	73,7	91,7
14-17	425 729	183 711	43,2	141 569	33,3	77,1	100,0
Milieu de résidence							
urbain	674 352	124 244	18,4	88 946	13,2	71,6	81,2
rural	1 277 875	540 293	42,3	371 351	29,1	68,7	76,0
Ensemble	1 952 227	664 537	34,0	460 297	23,6	69,3	76,9
% Ens.= % sur l'ensemble des enfants; %EO= % sur les enfants occupés économiquement; %TE.= % sur les enfants astreints à un travail à abolir.							

Au total 460 297 enfants ont été astreints à des travaux dangereux au Bénin en 2008; ce qui correspond à 23,6% de l'ensemble des enfants et à 77% des enfants astreints à un travail à abolir. Le tableau 4.2 indique qu'indépendamment du sexe, la proportion d'enfants astreints aux travaux interdits qui effectuent des travaux dangereux augmente avec l'âge. Les proportions varient de 63,8% à 91,7% puis à 100% respectivement pour les enfants de 5-11 ans, 12-13 ans et 14-17 ans.

Il n'existe pas une discrimination significative de la proportion des enfants astreints aux travaux dangereux selon le sexe et l'âge. En effet, la proportion de garçons âgés de 5-11 ans qui sont astreints à des travaux dangereux est de 63,7%. Cette proportion est quasi identique à celle des filles du même groupe d'âge qui est de 63,8% (voir tableau 4.3)

Tableau 4.3: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail dangereux selon le sexe et le groupe d'âge

Sexe	Age	Travail à abolir (A)	Travail dangereux (B)	B/A (%)
Garçons	5-11 ans	193 695	123 450	63,7
	12-13	50 647	47 583	94,0
	14-17	72 094	72 094	100,0
	Total	316 437	243 127	76,8
Filles	5-11 ans	165 627	105 717	63,8
	12-13	46 983	41 978	89,3
	14-17	69 474	69 474	100,0
	Total	282 084	217 169	77,0
Total	5-11 ans	359 322	229 166	63,8
	12-13	97 630	89 562	91,7
	14-17	141 569	141 569	100,0
	Total	598 521	460 297	76,9

4.2. Les caractéristiques du travail des enfants à abolir.

4.2.1. Exposition au travail des enfants à abolir selon les caractéristiques du chef de ménage

Selon le tableau 4.4, en fonction du sexe du chef de ménage, il ressort que 83,5% des enfants astreints à des travaux prohibés appartiennent à un ménage dirigé par un homme et 16,5% sont membres d'un ménage dirigé par une femme.

D'autre part, 71,3% des enfants astreints à un travail à abolir appartiennent à un ménage dont le chef est sans niveau d'instruction, 18,2% à un ménage dont le chef est de niveau primaire et 10% à un ménage dont le chef est de niveau secondaire. En d'autres termes, la proportion d'enfants astreints aux travaux interdits diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Selon la branche d'activité du chef de ménage, il ressort que 65% des enfants astreints à un travail à abolir appartiennent à des ménages dont le chef est dans le secteur agricole et 13,8% dans des ménages dont le chef exerce dans le commerce et la restauration.

Tableau 4.4: Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints aux travaux à abolir selon quelques caractéristiques du chef du ménage

Enfants astreints à un travail à abolir				
	Non	Oui	Total	%
Sexe du CM				
Masculin	81,3	83,5	1 600 477	82,0
Féminin	18,6	16,5	350 651	18,0
Non précisé	0,1	0,0	1099	0,1
Total	100,0	100,0	1 952 227	100,0
Niveau d'instruction du CM				

Enfants astreints à un travail à abolir				
	Non	Oui	Total	%
Sans niveau	54,4	71,3	1 162 943	59,6
Primaire	20,7	18,2	388 944	19,9
Secondaire	20,4	10,0	335 984	17,2
Supérieur	4,4	0,5	62 240	3,2
Non précisé	0,1	0,0	2 115	0,1
Total	100,0	100,0	1 952 227	100,0
Branche d'activité du CM				
Agriculture	37,0	62,5	874 714	44,8
Industrie manufacturière	9,0	8,8	174 563	8,9
Construction	4,2	1,9	69 007	3,5
Commerce et restauration	18,8	13,2	334 288	17,1
Transport	8,8	3,8	142 383	7,3
Autre secteurs	14,1	5,1	221 575	11,3
Non précisé	8,0	4,6	135 697	7,0
Total	100,0	100,0	1 952 227	100,0
Effectif total	1 353 706	598 521		

4.2.2. Exposition aux travaux à abolir et aux travaux dangereux selon le secteur d'activité, le sexe et le groupe d'âge

Au moins 50% des enfants occupés effectuent des travaux dangereux. Par définition, la totalité des enfants occupés dans les secteurs de la construction et des industries extractives effectuent des travaux dangereux. Le secteur agricole représente le deuxième secteur où la proportion d'enfants astreints à des travaux dangereux est élevée (72%). Avec 65,5% des enfants occupés effectuant des travaux dangereux, le secteur des industries manufacturières est celui dans lequel les enfants sont moins astreints aux travaux dangereux, mais ce pourcentage reste élevé (voir tableau N de l'annexe 8).

L'analyse de la répartition des enfants astreints à des travaux à abolir selon le groupe d'âge et le secteur d'activité révèle que dans l'agriculture, le pourcentage d'enfants effectuant un travail interdit diminue avec l'âge alors que dans tous les autres secteurs, ces pourcentages augmentent avec l'âge.

Les enfants travaillant dans le secteur agricole sont ceux qui sont le plus astreints aux travaux prohibés. 70,2% des enfants de 5-11 ans astreints à un travail à abolir travaillent dans le secteur agricole contre 54,7% pour les enfants de 14-17 ans (voir tableau O de l'annexe 8). La même tendance s'observe selon le sexe de l'enfant mais avec plus d'acuité pour les garçons. Parmi les garçons de 5-11 ans astreints à un travail à abolir, 145 627 sont dans le secteur agricole contre 96 844 filles, ce qui représente respectivement 78,3% des garçons de 5-11 ans et 60,7% des filles de ce groupe d'âge astreints à un travail à abolir. Le secteur agricole est suivi de loin par le commerce ou les services de restauration. Dans ce secteur dominé par la main d'œuvre féminine, les filles sont plus astreintes à des travaux interdits que les garçons (27,3% contre 13,3%) et ce quelque soit le groupe d'âge. Le secteur agricole et le commerce/restauration regroupent plus de quatre cinquième des enfants astreints à un travail à abolir (voir tableau O de l'annexe 8).

4.2.3. Le statut du travail

La quasi-totalité des enfants astreints à un travail à abolir est constituée de travailleurs familiaux non rémunérés (82,8%). La répartition des enfants selon le statut dans le travail et selon le groupe d'âge montre que parmi les enfants 5-11 ans astreints aux travaux à abolir, 90,8% sont des travailleurs familiaux non rémunérés; 2,4% sont apprentis stagiaires et 4% sont des travailleurs indépendants. Ce résultat confirme nos présomptions de départ. En effet, un enfant de 5-11 ans ne dispose pas encore de la maturité physique, sociale et juridique nécessaire pour travailler à son propre compte. Par contre, les enfants de 14-17 ans astreints à des travaux prohibés sont à 64,6% des travailleurs familiaux non rémunérés, 15,6% des apprentis stagiaires et 12,5% des travailleurs indépendants (voir tableau P de l'annexe 8).

4.2.4. Le lieu du travail

Environ 373 535 enfants (soit 65% des enfants astreints à un travail à abolir) travaillent dans des plantations, des fermes ou des jardins, 5,1% (29 260 enfants) sont des travailleurs mobiles et 3% (17 325 enfants) travaillent dans la rue. Même si le pourcentage des enfants travaillant dans la rue paraît faible, le nombre de ces enfants est inquiétant si l'on tient compte des énormes risques encourus quant à la santé et à la sécurité des enfants. L'analyse selon le sexe montre que parmi les enfants astreints à un travail à abolir, les garçons sont plus nombreux dans les plantations ou les fermes que les filles (72,4% contre 55,9%). Par contre, les filles sont plus nombreuses parmi les travailleurs mobiles et les travailleurs de rue avec respectivement (6,7% contre 3,6%) et (3,9% contre 2,2%). Le domicile constitue le deuxième lieu de travail des enfants après les plantations ou les fermes. Environ 12% des enfants astreints à un travail prohibé travaillent à la maison. En d'autres termes, une activité économique effectuée à domicile, de par sa nature, peut s'avérer préjudiciable pour les enfants. Les filles sont plus prépondérantes au sein des enfants travaillant à domicile que les jeunes garçons (14,2% contre 9,7%). L'analyse selon le sexe et le groupe d'âge révèle que la proportion de garçons travaillant à domicile augmente avec l'âge tandis que celle des filles diminue avec l'âge. En effet 9% des garçons de 5-11 travaillent à domicile contre 11,4% pour les garçons de 14-17 ans pendant que ces proportions sont respectivement de 16% et 11,3% pour les filles de 5-11 et 14-17 ans (voir tableau Q de l'annexe 8).

4.2.5. Le moment du travail

Le tableau 4.5 montre qu'un peu plus de la moitié (52,1%) des enfants astreints à un travail à abolir travaillent le jour entre 6 heures et 18 heures exclusivement. 21,7% travaillent dans la journée et la soirée à plein temps et 23,1% travaillent le week-end. 15790 enfants astreints à un travail interdit (soit 3,1%) travaillent la soirée après 18 heures. Cependant, même si ce pourcentage paraît faible, il est préoccupant en raison des risques que comporte le travail de nuit pour un enfant.

L'analyse selon le sexe n'indique pas de différences significatives entre les filles et les garçons pour ce qui concerne les enfants travaillant dans la journée exclusivement, dans la soirée exclusivement ou dans la journée et la soirée à plein temps. Par contre, les garçons sont plus exposés aux travaux prohibés durant le week-end que les filles. En effet, parmi les garçons astreints à un travail à abolir, 27,1% travaillent le week-end contre 18,7% pour les filles.

Tableau 4.5: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon le moment d'exécution du travail, le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

		Moment de la semaine consacré au travail									
		Journée (entre 6:00 et 18:00)		Soirée (après 18:00)		Journée et soirée à plein temps		Weekend		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
		Milieu de résidence									
	urbain	43 806	47,4	7 385	8,0	16 930	18,3	24 284	26,3	92 404	100,0
	rural	221 971	53,1	8 405	2,0	93 771	22,4	93 547	22,4	417 695	100,0
	Total	265 777	52,1	15 790	3,1	110 701	21,7	117 831	23,1	510 099	100,0
		Sexe									
Garçons	5-11	75 728	48,6	3 358	2,2	33 071	21,2	43 543	28,0	155 700	100,0
	12-13	24 503	54,5	1 357	3,0	6 385	14,2	12 696	28,2	44 941	100,0
	14-17	36 880	54,9	2 970	4,4	10 944	16,3	16 327	24,3	67 122	100,0
	Total	137 111	51,2	7 686	2,9	50 401	18,8	72 566	27,1	267 763	100,0
filles	5-11	70 493	50,8	3 642	2,6	36 322	26,2	28 204	20,3	138 661	100,0
	12-13	23 822	56,4	1 071	2,5	9 133	21,6	8 188	19,4	42 214	100,0
	14-17	34 352	55,9	3 392	5,5	14 846	24,2	8 872	14,4	61 462	100,0
	Total	128 666	53,1	8 104	3,3	60 301	24,9	45 265	18,7	242 336	100,0
Total	5-11	146 221	49,7	7 000	2,4	69 393	23,6	71 747	24,4	294 362	100,0
	12-13	48 325	55,4	2 427	2,8	15 518	17,8	20 884	24,0	87 155	100,0
	14-17	71 231	55,4	6 362	4,9	25 790	20,1	25 199	19,6	128 583	100,0
	Total	265 777	52,1	15 790	3,1	110 701	21,7	117 831	23,1	510 099	100,0

* La différence entre ce chiffre et l'effectif de 598 521 enfants exerçant un travail à abolir est dû aux non-réponses.

Chapitre 5. Impact du travail sur la scolarité et la santé des enfants

Ce chapitre analyse les liens entre le travail, la scolarité et la santé des enfants, et le bien-être des ménages. On suppose que le travail des enfants affecte leur éducation et nuit à leur santé.

Les études montrent que les enfants sont non seulement touchés par des phénomènes tels que la mortalité, le mariage précoce, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA mais surtout l'exécution d'activités économiques dommageables. Il est cependant difficile de saisir ce phénomène du fait que certaines activités sont considérées comme faisant partie du processus d'éducation (par exemple, tâches ménagères pour les filles, travail aux champs pour les garçons), bien que les enfants qui accomplissent ces travaux aient plus de risques de voir leur éducation compromis. Dans l'objectif d'appréhender les relations entre travail, fréquentation scolaire et santé des enfants, nous avons subdivisé ce chapitre en deux points essentiels. Le premier porte sur le travail et la fréquentation scolaire des enfants, et permettra de déterminer les branches d'activités dans lesquelles se trouvent la plupart des enfants travailleurs selon qu'ils soient scolarisés ou non et le temps consacré aux travaux. Dans le second point, il sera question de mettre en exergue le lien entre le travail des enfants et leur santé. Pour y parvenir, il s'agira de faire ressortir l'ampleur et la fréquence des maladies ou blessures survenues chez les enfants au cours des douze derniers mois.

5.1. Niveau d'instruction des personnes de 5 ans ou plus

Le niveau d'instruction est une variable qui détermine beaucoup de comportements humains. Cette proposition est vérifiée lorsqu'il s'agit du travail des enfants. Les études montrent que plus le niveau d'instruction d'une personne augmente, plus elle est susceptible de scolariser ses enfants. En d'autres termes, les enfants dont les parents ont un niveau d'instruction élevé ont de fortes chances d'être scolarisés que ceux dont les parents n'ont aucun niveau d'instruction.

L'état des lieux du niveau d'instruction de la population de 5 ans ou plus montre que dans l'ensemble, environ 62% de la population de 5 ans ou plus a le niveau de l'enseignement primaire, 35,7% a le niveau de l'enseignement secondaire ou plus et 2,3% n'a aucun niveau d'instruction. L'analyse du niveau d'instruction selon le sexe montre que 65,8% des femmes ont le niveau de l'enseignement primaire contre 59,3% pour les hommes. Il existe autant de femmes n'ayant aucun niveau d'instruction que d'hommes (environ 2,3%) (voir tableau 5.1).

L'analyse du niveau d'instruction selon le milieu de résidence révèle que les hommes de niveau primaire sont plus nombreux en milieu rural (70,1% contre 46,1%). Par contre, en milieu urbain, on retrouve deux fois plus d'hommes de niveau secondaire et plus qu'en milieu rural (53,2% contre 26,2). La même tendance s'observe au niveau de la population féminine mais avec plus d'ampleur que pour les hommes.

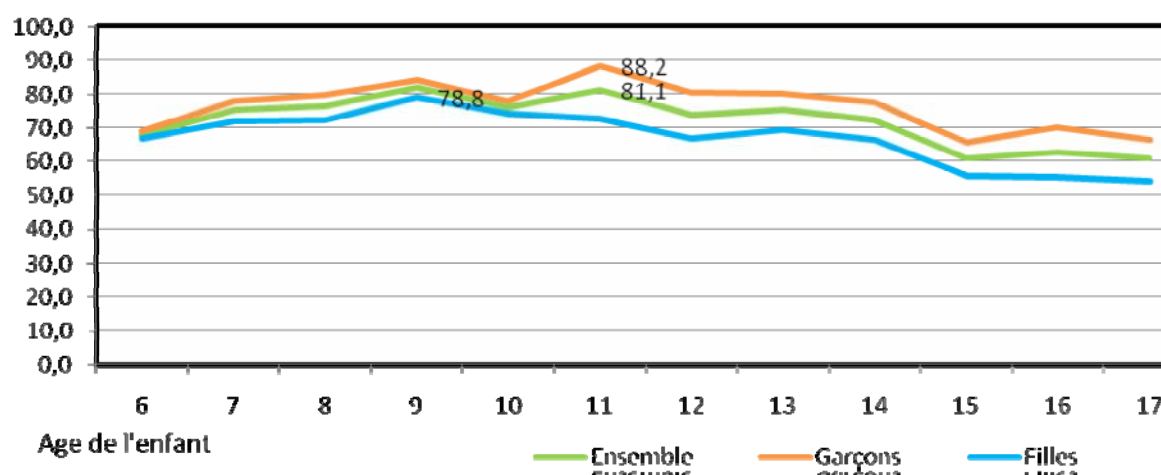
Lorsqu'on s'intéresse à la population de 6-12 ans, les données montrent que 91,7% d'entre eux ont le niveau de l'enseignement primaire. Cette proportion ne varie pas significativement selon le milieu de résidence.

Tableau 5.1: Répartition de la population de 5 ans ou plus selon le niveau d'instruction, le sexe et le milieu de résidence

	Milieu de résidence					
	Ensemble 5 ans et plus			Enfants de 6-12 ans		
Niveau d'instruction	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Aucun	0,9	3,7	2,3	0,8	3,8	2,7
Primaire	50,1	72,8	61,9	91,0	92,0	91,7
Secondaire et plus	49,0	23,6	35,7	8,2	4,2	5,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 322 801	1 443 987	2 766 787	339 964	631 468	971 432
	Masculin			Féminin		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Aucun	0,7	3,8	2,4	1,1	3,5	2,3
Primaire	46,1	70,1	59,3	55,1	77,1	65,8
Secondaire et plus	53,2	26,2	38,4	43,7	19,4	32,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	734 620	892 899	1 627 520	588 180	551 088	1 139 268
	Enfants de 13-17 ans					
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Aucun	0,8	2,3	1,6			
Primaire	33,2	55,7	45,4			
Secondaire et plus	66,0	42,0	53,0			
Total	100,0	100,0	100,0			
Effectif	207 358	245 962	453 320			

5.2. Scolarisation actuelle des enfants de 6-17 ans

GRAPHIQUE 5.1: EVOLUTION DE LA PROPORTION D'ENFANTS SCOLARISES SELON L'AGE ET LE SEXE



Le tableau R de l'annexe 8, qui indique le nombre et le pourcentage des enfants de 6-17 ans scolarisés, montre que 73% environ des enfants allaient à l'école au moment de l'enquête. Ce pourcentage cache toutefois des disparités selon le milieu de résidence et l'âge. En effet, 79,1% des enfants allaient à l'école en milieu urbain au moment de l'enquête contre 69,7% en milieu rural. L'analyse selon l'âge des enfants révèle que pour l'ensemble des enfants, la proportion d'enfants scolarisés atteint son pic à l'âge de 9 ans avec 81,7% d'enfants scolarisés. Ce pourcentage baisse jusqu'au niveau de 72,2% à 14 ans, l'âge à partir duquel les enfants sont autorisés à effectuer un certain nombre d'activités économiques, avant d'atteindre son plus bas niveau de 61,2% à 17 ans. La même tendance s'observe pour les garçons avec cependant quelques légères différences au niveau des proportions. Par contre, chez les filles, c'est plutôt à l'âge de 9 ans que s'observe la plus forte proportion de filles scolarisées avec 78,8%. La proportion de filles scolarisées baisse ensuite progressivement pour atteindre le niveau de 54,3% à l'âge de 17 ans. On voit ainsi qu'à l'âge de 6 ans, il n'y a que 2 points de différence entre la proportion de filles scolarisées et celle des garçons (67% contre 69%) alors qu'à l'âge de 17 ans, l'écart est d'environ 7 points en faveur des garçons. Ce résultat traduit une déscolarisation précoce des filles. La réalité c'est que ces filles quittent l'école pour entre autres effectuer des tâches ménagères ou mener des activités économiques.

5.3. Statut du travail des enfants selon le sexe et le milieu de résidence

Tableau 5.2: Enfants âgés de 6 à 17 ans selon le sexe, le type d'activité et le milieu de résidence

Sexe	Statut de travail	Milieu de résidence				
		urbain	rural	Total	Effectif	%
Garçons	Travaille uniquement	16,7	83,3	100,0	128 191	13,5
	Travaille et va à l'école	16,7	83,3	100,0	205 859	21,7
	Va à l'école uniquement	43,5	56,5	100,0	525 095	55,3
	inactif et ne va pas à l'école	28,7	71,3	100,0	89 694	9,5
	Total	32,7	67,3	100,0	948 840	100,0
Filles	Travaille uniquement	22,8	77,2	100,0	147 638	17,6
	Travaille et va à l'école	19,6	80,4	100,0	157 252	18,7
	Va à l'école uniquement	47,8	52,2	100,0	415 537	49,5
	inactif et ne va pas à l'école	42,0	58,0	100,0	118 348	14,1
	Total	37,3	62,7	100,0	838 776	100,0
Ensemble	Travaille uniquement	19,9	80,1	100,0	275 830	15,4
	Travaille et va à l'école	18,0	82,0	100,0	363 111	20,3
	Va à l'école uniquement	45,4	54,6	100,0	940 633	52,6
	inactif et ne va pas à l'école	36,3	63,7	100,0	208 043	11,6
	Total	34,9	65,1	100,0	1 787 616	100,0

En tenant compte de l'âge officiel d'entrée au primaire qui est de 6 ans et en observant le statut du travail des enfants de 6-17 ans, il vient que 35,8% des enfants de cette tranche d'âge sont occupés. Parmi eux, 15,4% travaillent uniquement, et 20,3% combinent l'école et le travail, ce qui peut s'avérer très préjudiciable à leur performance scolaire. Plus de la moitié des enfants (52,6%) vont uniquement à l'école. L'analyse selon le sexe montre que plus de filles travaillent uniquement que de garçons (17,6% contre 13,5%). De même, la proportion de garçons qui vont uniquement à l'école est plus élevée que celle des filles (55,3% contre 49,5%).

Selon le milieu de résidence, le travail des enfants est un phénomène essentiellement rural. En effet, les données du tableau 5.2 montrent que sur 100 enfants qui travaillent uniquement, les 80 résident en milieu rural et les 20 en milieu urbain.

En milieu urbain, relativement moins d'enfants travaillent qu'en milieu rural. En effet, les pourcentages varient du simple au double (18% contre 42%). De même, on remarque que la combinaison du travail et de l'école est plus poussée chez les enfants vivant en milieu rural que chez ceux vivant en milieu urbain.

5.4. Intensité de la participation aux tâches ménagères selon le sexe et le milieu de résidence

Tableau 5.3: Temps moyen (heures) consacré chaque semaine aux tâches ménagères par les enfants occupés et non occupés économiquement

Sexe	Groupe d'âge	Economiquement occupés	Economiquement inactifs	Total	Effectif
Garçons	5-11 ans	11,5	4,8	6,8	654 408
	12-13	12,3	6,7	8,8	160 930
	14-17	11,3	7,1	8,8	225 310
	Total	11,6	5,5	7,5	1 040 648
	Effectif	348 681	691 968	1 040 648	
Filles	5-11 ans	12,9	6,0	8,0	565 519
	12-13	13,8	8,3	10,6	145 641
	14-17	13,8	8,6	10,9	200 419
	Total	13,3	6,8	9,1	911 579
	Effectif	315 856	595 722	911 579	
Ensemble	5-11 ans	12,1	5,4	7,4	1 219 927
	12-13	13,1	7,4	9,7	306 571
	14-17	12,5	7,8	9,8	425 729
	Total	12,4	6,1	8,3	1 952 227
Effectif (5-17 ans)		664 537	1 287 690	1 952 227	

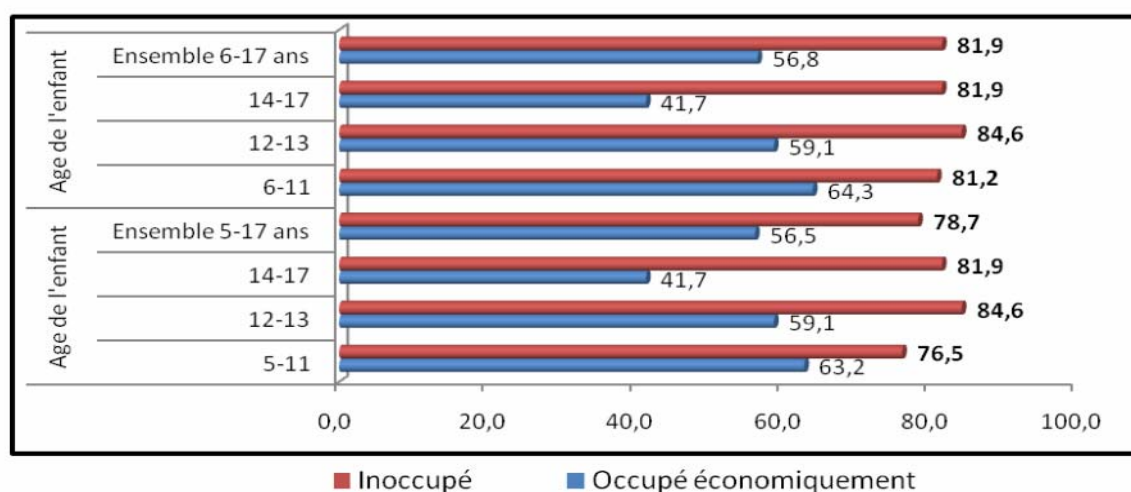
Les données de l'ENTE montrent que le temps moyen hebdomadaire consacré aux tâches ménagères est croissant selon l'âge (7,4 heures à 5-11 ans, 9,8 heures à 14-17 ans). L'analyse du temps de travail hebdomadaire selon que les enfants soient occupés ou pas révèle que les enfants occupés consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les enfants non économiquement occupés (12,4 heures contre 6,1 heures).

L'analyse du temps de travail selon le sexe enseigne que les garçons consacrent moins de temps par semaine aux tâches ménagères que les filles (11,6 heures contre 13,3 heures). Cette tendance ne change pas selon que les enfants soient occupés ou pas. De façon générale, indépendamment de leur statut d'activité, les filles sont plus astreintes aux tâches ménagères que les garçons (9,1 heures contre 7,5 heures). Ce résultat confirme le construit social encore ancré dans nos mœurs qui veut que les tâches ménagères soient réservées aux filles.

5.5. Travail et éducation

Le graphique 5.2 montre que les enfants occupés sont moins scolarisés que les enfants non occupés économiquement quelque soit le groupe d'âge. Parmi les enfants occupés, plus l'âge de l'enfant augmente et moindres sont ses chances d'être scolarisé. Le pourcentage d'enfants scolarisés parmi les enfants occupés varie de 64% à 6-11 ans, 59% à 12-13 ans et 42% à 14-17 ans. La proportion des enfants inoccupés ne suit pas une allure particulière. Cependant les âges compris entre 12 et 13 ans sont ceux qui enregistrent la plus forte proportion d'enfants inoccupés scolarisés avec 85% d'enfants scolarisés. En d'autres termes, c'est à ces âges que la majorité des enfants inoccupés se trouvent à l'école.

GRAPHIQUE 5.2: FREQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS OCCUPES PAR RAPPORT A CELLE DES INOCCUPES



5.6. Activités économiques, tâches ménagères et éducation

Tableau 5.4: Pourcentage des enfants de 5 à 17 ans occupés astreints aux tâches ménagères selon la fréquentation scolaire et le sexe

	Enfants occupés économiquement			
	Scolarisés		Non scolarisés	
	Astreints à des tâches ménagères		Astreints à des tâches ménagères	
	Effectif	%	Effectif	%
masculin	209 864	98,0	126 327	93,9
féminin	159 254	98,8	150 585	97,4
Total	369 117	98,3	276 912	95,8

Le tableau 5.4 ci-dessus montre que 98,3% des enfants occupés scolarisés sont astreints à des tâches ménagères. Il ressort également de ce tableau que les enfants occupés non scolarisés sont moins astreints aux tâches ménagères que les enfants occupés scolarisés (96% contre 98%). Le pourcentage d'enfants occupés scolarisés astreints à des tâches ménagères ne varie pas significativement selon le sexe de l'enfant. Par contre, les filles occupées non scolarisées sont plus astreintes à des tâches ménagères que les garçons de la même catégorie (97,4% contre 94%).

5.7. Le travail des enfants et la fréquentation scolaire

Il ressort du tableau S de l'annexe 8 que sur un total de 598 521 enfants astreints à un travail à abolir, 56,5% sont scolarisés. Le secteur agricole et le secteur du commerce/restauration sont les deux principaux secteurs dans lesquels travaillent la plupart des enfants qui sont astreints à un travail à abolir avec respectivement 63,5% et 19,3% des enfants effectuant des travaux à abolir. Vient ensuite le secteur des industries manufacturières avec 5,9%. Les entreprises de construction, de transport et les industries minières et extractives occupent un pourcentage marginal des enfants avec respectivement 1,1%, 0,4% et 0,2%.

Les données de l'ENTE montrent que l'agriculture, le commerce/restauration et les transports sont les secteurs d'activité que les enfants concilient le plus avec l'école. En effet, plus de la moitié des enfants astreints aux travaux interdits dans ces secteurs sont scolarisés avec des proportions respectives de 59,4%, 54% et 54,8%. Par contre, les industries minières et extractives et les entreprises de construction enregistrent plus d'enfants non scolarisés que d'enfants scolarisés avec respectivement 32,2% et 36,9% d'enfants scolarisés parmi ceux qui sont astreints à des travaux à abolir.

Les garçons astreints à des travaux prohibés sont plus dans le secteur agricole (71,4%) contre 54,6% pour les filles. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les travaux agricoles nécessitent de la force physique, chose dont les garçons en sont naturellement plus pourvus que les filles.

Par contre, les filles sont prédominantes dans le secteur du commerce et de restauration avec 26,5% contre 12,9% pour les garçons. En fonction de la fréquentation scolaire des enfants, il ressort que 59,4% des enfants astreints à un travail à abolir qui sont dans le secteur agricole, sont scolarisés contre 32,2% pour les enfants qui sont dans les industries minières et extractives. La proportion de garçons astreints à un travail à abolir, scolarisés qui travaillent dans le secteur agricole, est plus grande que celle des filles (62,4% contre 55,1%).

5.8. Intensité du travail des enfants astreints à un travail à abolir

Selon le tableau T de l'annexe 8, la moitié des enfants de 5-17 ans a effectué plus de 19 heures de travail par semaine.

Les enfants non scolarisés sont les plus exposés au travail que les enfants scolarisés. En effet, la moitié des enfants astreints aux travaux prohibés non scolarisés travaille plus de 36 heures par semaine contre 14 heures par semaine pour les enfants scolarisés. La scolarisation est d'ailleurs considérée comme un moyen de lutte contre le travail des enfants. Le temps que l'enfant passe à l'école l'empêche d'être disponible pour le travail. L'intensité du travail ne varie pas selon le sexe de l'enfant. La moitié des filles (respectivement des garçons) travaille 36 heures ou plus (respectivement 35 heures¹⁰ ou plus) par semaine. Par contre, le nombre médian d'heures hebdomadaire de travail varie selon l'âge de l'enfant. Les données de l'enquête montrent que l'intensité du travail augmente avec l'âge des enfants non scolarisés, que ce soit chez les garçons ou chez les filles. En effet, le nombre médian d'heures hebdomadaire de travail des garçons (respectivement des filles) de 5-11 ans non scolarisés est de 18 heures (respectivement 25 heures) tandis que celui des garçons de 14-17 ans est de 42 heures (respectivement 47 heures pour les filles). En considérant l'ensemble des enfants non scolarisés, le nombre médian d'heures hebdomadaire

¹⁰ Un nombre hebdomadaire médian d'heures de travail de 35 heures pour les garçons, signifie que la première moitié des garçons occupés économiquement travaille moins de 35 heures par semaine et que l'autre moitié travaille plus de 35 heures par semaine.

de travail passe de 23 heures pour les 5-11 ans à 40 heures pour les 12-13 ans et à 45 heures chez les 14-17 ans.

Quant aux scolarisés, le nombre d'heures hebdomadaire de travail passe de 12 heures chez les 5-11 ans et les 14-17 ans et de 18 heures chez les enfants âgés de 12-13 ans.

Selon le milieu de résidence, l'ENTE révèle que les enfants de 5-17 ans travaillent plus longtemps en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 50% des enfants astreints à un travail à abolir travaillent plus de 20 heures par semaine en milieu rural contre 16 heures en milieu urbain qu'ils soient scolarisés ou non. Parmi les enfants astreints à des travaux interdits, les non scolarisés travaillent en moyenne 48 heures par semaine en milieu urbain et 33 heures en milieu rural contre respectivement 9 heures et 14 heures pour les enfants scolarisés.

5.9. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire

Les études montrent que plusieurs raisons peuvent expliquer la non scolarisation des enfants dans les pays en développement. Dans la plupart des cas, la pauvreté figure parmi les premières raisons de non scolarisation des enfants. Cette pauvreté influence la scolarisation des enfants à travers plusieurs facteurs dont notamment le manque de ressources pour payer les frais de scolarisation et d'écolage des enfants et le manque de ressources pour la famille ou le ménage en vue d'assurer la subsistance de ses membres. Ces difficultés amènent parfois certains parents à faire travailler précocement leurs enfants pour augmenter le revenu familial. Au cours de l'enquête nationale sur le travail des enfants, il a été demandé aux chefs de ménage et aux enfants non scolarisés de donner les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été scolarisés. Les principales raisons évoquées pour la non scolarisation sont respectivement «est trop jeune pour entrer à l'école» (13,3%), «l'éloignement de l'école» (10,6%), «l'incapacité à assumer les frais scolaires» (20,8%), «l'opposition de la famille à la scolarisation» (13,2%) et «le manque d'intérêt pour l'école» (17,9%) (voir tableau U de l'annexe 8).

L'analyse des raisons de non scolarisation selon le sexe fait ressortir que l'éloignement scolaire a été le plus évoqué par les garçons (14,9%) contre 7,1% pour les filles. L'incapacité à assumer les frais scolaires et le manque d'intérêt pour l'école ont été quant à eux les plus évoqués par les filles avec respectivement (21,8% contre 19,5%) et (19% contre 16,6%). 6% des garçons ont évoqué l'apprentissage d'un métier comme raison de non scolarisation tandis que 3,6% des filles ont évoqué la participation aux tâches ménagères comme obstacle à leur scolarisation.

En observant les raisons évoquées selon le milieu de résidence, il ressort que l'incapacité à assumer les frais scolaires et l'opposition de la famille à la scolarisation sont les principales raisons de non scolarisation des enfants avec respectivement 33,1% et 17,8% des personnes ayant effectivement répondu à cette question.

5.10. Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints à un travail à abolir

Tableau 5.5: Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge pour les enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à un travail à abolir

	Enfants scolarisés astreints à un travail à abolir				Enfants scolarisés non astreints à un travail à abolir			
	Dont le niveau scolaire est en accord avec l'âge		En retard par rapport à leur âge		Dont le niveau scolaire est en accord avec l'âge		En retard par rapport à leur âge	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	283 855	87,1	41 953	12,9	854 579	87,4	123 356	12,6
6	19 761	95,0	1 047	5,0	102 807	96,1	4 132	3,9
7	31 679	94,9	1 691	5,1	114 680	96,2	4 474	3,8
8	40 753	95,5	1 901	4,5	96 861	98,4	1 554	1,6
9	35 180	97,0	1 074	3,0	88 952	98,3	1 495	1,7
10	47 659	95,3	2 349	4,7	103 014	98,0	2 102	2,0
11	30 965	97,8	693	2,2	65 612	99,5	302	0,5
12	31 212	97,5	808	2,5	97 380	99,0	978	1,0
13	9 490	42,4	12 885	57,6	33 019	43,7	42 503	56,3
14	9 186	52,5	8 300	47,5	37 184	56,7	28 387	43,3
15	9 855	52,6	8 895	47,4	41 076	62,9	24 221	37,1
16	8 900	84,9	1 586	15,1	40 036	81,9	8 871	18,1
17	9 214	92,7	727	7,3	33 956	88,7	4 337	11,3

Il a été mentionné déjà que le travail des enfants influence négativement leur niveau et performances scolaires. Cette baisse du niveau des enfants entraîne des distorsions entre le niveau scolaire où l'enfant devrait être compte tenu de son âge et celui où il est réellement. Le tableau 5.5 montre qu'environ 13% des enfants scolarisés sont en retard par rapport à leur âge qu'ils soient astreints ou non à un travail à abolir. Ces distorsions varient en fonction de l'âge et des conditions de travail de l'enfant. En effet, entre 6 et 12 ans, âges auxquels l'enfant devrait être dans l'enseignement primaire, les niveaux de distorsions sont faibles. A l'âge de 6 ans, âge légal d'entrée dans le système scolaire au Bénin, il existe 5% de distorsion pour les enfants scolarisés astreints à un travail à abolir et 4% pour les enfants non astreints tandis qu'à l'âge de 12 ans où l'enfant est censé finir l'enseignement primaire s'il ne double aucune classe, ces proportions sont respectivement de 2,5% et 1%.

Les niveaux les plus élevés de distorsion apparaissent aux âges où l'enfant devrait être dans l'enseignement secondaire, âges qui coïncident également avec l'âge légal auquel les enfants sont autorisés à effectuer une activité économique (14 ans). Ainsi, entre 13 et 15 ans, il y a des niveaux de distorsion variant de 57,6% à 13 ans à 47,4% à 15 ans pour les enfants scolarisés astreints à un travail prohibé. Tandis qu'à l'âge de 13 ans les niveaux de distorsion sont voisins entre les enfants scolarisés astreints et non astreints, il existe des écarts importants aux âges de 14 et 15 ans entre ces deux groupes. En effet, à 14 ans, le niveau de distorsion est de 47,5% pour les enfants scolarisés astreints aux travaux interdits contre 43,3% pour les non astreints et à 15 ans, ces proportions sont respectivement de 47,4% et 37,1% soit 10 points d'écart entre les deux groupes. Ce résultat conforte l'hypothèse que le travail des enfants notamment les travaux à abolir influencent négativement le niveau scolaire des enfants.

5.11. Travail des enfants à abolir et abandons scolaires

Tableau 5.6: Répartition des enfants de 5 à 17 ans astreints ou non astreints à un travail à abolir ayant abandonné l'école, par sexe et groupe d'âge

Caractéristiques	Enfants astreints à un travail à abolir qui ont abandonné l'école		Enfants non astreints à un travail à abolir qui ont abandonné l'école		Enfants ayant abandonné l'école	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes						
Total	69 594	100,0	90 707	100,0	160 301	9,0
6-12 ans	22 614	32,5	48 654	53,6	71 269	5,8
13 ans	7 428	10,7	6 588	7,3	14 016	10,8
14-17 ans	39 552	56,8	35 465	39,1	75 017	17,6
Garçons						
Total	34 640	100,0	42 727	100,0	77 366	8,2
6-12 ans	9 326	26,9	23 516	55,0	32 842	5,0
13 ans	4 556	13,2	3 036	7,1	7 593	10,7
14-17 ans	20 758	59,9	16 174	37,9	36 932	16,4
Filles						
Total	34 954	100,0	47 980	100,0	82 935	9,9
6-12 ans	13 288	38,0	25 138	52,4	38 427	6,6
13 ans	2 872	8,2	3 551	7,4	6 423	10,8
14-17 ans	18 794	53,8	19 291	40,2	38 085	19,0

La pauvreté et la recherche quotidienne des moyens de subsistance amène beaucoup d'enfants à abandonner précocement l'école pour effectuer une activité économique.

Selon les résultats de l'ENTE au Bénin, 9% des enfants de 6-17 ans dont 10% de filles et 8% de garçons ont abandonné l'école en 2008. Les proportions d'abandons sont particulièrement élevées dans la tranche d'âge 14-17 ans pendant laquelle les enfants sont légalement autorisés à effectuer certaines activités économiques. En effet, les proportions d'abandons sont de 19% pour les filles de 14-17 ans contre 16,4% pour les garçons; ce qui donne une moyenne de 17,6% pour les deux sexes.

L'analyse in fine des données semble mettre en évidence l'impact des travaux à abolir sur les abandons scolaires. 56,8% des enfants astreints à un travail interdit et ayant abandonné l'école sont âgés de 14 à 17 ans contre 39,1% pour les enfants non astreints. La proportion de la tranche d'âge 14-17 ans parmi les enfants astreints à un travail à abolir et qui ont abandonné l'école est plus élevée chez les garçons astreints (60%) contre 54% chez les filles astreints de 14-17 ans. Au niveau des enfants de 6-12 ans par contre, c'est l'inverse qui se constate. La proportion des enfants de 6-12 astreints à un travail prohibé qui ont abandonné l'école est de 32,5% contre 53,6% pour les enfants non astreints à un travail à abolir. Ce résultat pourrait signifier que le travail à abolir n'est pas la principale cause d'abandon scolaire des enfants à ces âges et que cela serait probablement dû à d'autres situations.

5.12. Travail et santé des enfants

5.12.1. Santé et sécurité des enfants occupés

Tableau 5.7: Blessures ou maladies dues aux activités des douze derniers mois selon le statut d'activité des enfants âgés de 5 à 17 ans

Statut d'activité	Blessé ou malade au cours des 12 derniers mois à cause de son travail				
	oui	non	ND	Total	Effectif
Ensemble					
Travaille uniquement	37,8	41,5	20,7	100,0	289 148
Travaille et va à l'école	35,2	50,2	14,5	100,0	375 389
Total	36,4	46,4	17,2	100,0	664 537
Garçons					
Travaille uniquement	40,8	35,7	23,5	100,0	134 547
Travaille et va à l'école	35,2	50,5	14,3	100,0	214 134
Total	37,4	44,8	17,8	100,0	348 681
Filles					
Travaille uniquement	35,2	46,5	18,4	100,0	154 601
Travaille et va à l'école	35,3	49,9	14,8	100,0	161 255
Total	35,2	48,2	16,6	100,0	315 856

Source: ENTE-Bénin 2008

Les enfants économiquement occupés en général et ceux astreints à des travaux à abolir en particulier sont très exposés aux risques des maladies et lésions. Des études montrent que les enfants de 5-17 ans sont très vulnérables aux blessures ou aux maladies. Selon l'ENTE-Bénin, le nombre d'enfants blessés ou tombés malades du fait de l'activité économique est évalué à environ 241 891 enfants. En d'autres termes, 36,4% des enfants occupés ont souffert d'une blessure ou d'une maladie liée à leur activité économique au cours des 12 derniers mois. Ce pourcentage ne varie pas sensiblement selon le sexe de l'enfant (37,4% pour les garçons et 35,2% pour les filles) (voir tableau 5.7).

L'analyse de l'impact du travail des enfants sur leur santé selon le statut d'activité montre que 37,8% des enfants qui travaillent uniquement ont affirmé avoir été malade ou blessé à cause de leur travail pendant les 12 derniers mois contre 35,2% pour les enfants qui fréquentent l'école et travaillent. La proportion d'enfants blessés ou malades à cause de leur travail pendant des 12 derniers mois parmi les enfants qui fréquentent l'école et qui travaillent ne varie pas selon le sexe de l'enfant. Elle est de 35% pour les garçons, de même que pour les filles. Par contre, pour les enfants qui travaillent uniquement, cette proportion est de 40,8% pour les garçons et 35,2% pour les filles.

5.12.2. Lésions/maladies des enfants occupés

Au regard du tableau V de l'annexe 8, il apparaît que les maux de dos ou les douleurs aux muscles sont les principales maladies dont ont souffert les enfants occupés au cours des 12 derniers mois avec 28% de réponses affirmatives. Viennent ensuite les blessures ou coupures profondes (11%) et les lésions corporelles (7,4%).

En fonction du statut d'activité, il ressort que parmi les enfants occupés qui ont souffert de maux de dos ou des douleurs aux muscles, 53,6% travaillent et fréquentent l'école et 46,4% travaillent uniquement. Parmi

les enfants victimes de blessures ou de coupures profondes, 39% travaillent uniquement et 61% travaillent et fréquentent l'école.

L'analyse selon le sexe de l'enfant enseigne que parmi les filles ayant souffert de maux de dos ou de douleurs aux muscles, 50% travaillent uniquement. Ce pourcentage est de 43,1% chez les garçons.

5.12.3. Conséquences du travail sur les enfants occupés

Le travail des enfants a un impact certain sur leur scolarisation et leur bien-être physique et mental. L'ENTE s'est intéressée aux conséquences des blessures et/ou les maladies contractées par les enfants travailleurs sur leur santé et leur scolarisation. Deux principales réponses émergent. Selon les enfants, les blessures ou maladies contractées en travaillant n'ont pas de graves conséquences sur leur santé. Tout au plus, cela entraîne un arrêt temporaire de travail. La majorité (61,5%) des enfants a déclaré que le travail ou l'activité économique qu'ils exercent n'a pas de graves conséquences sur leur santé. Ce pourcentage est de 64% pour les garçons et de 58,6% pour les filles. 32,2% des enfants travailleurs ont affirmé que les maladies ou les blessures ont entraîné un arrêt temporaire de travail de leur part. Cet arrêt temporaire a légèrement plus touché les filles que les garçons (33,7% contre 31% pour les garçons).

Tableau 5.8: Conséquences du travail des enfants âgés de 5 à 17 ans selon le statut d'activité

	Gravité de la maladie ou de la blessure					Effectif
	Arrêt temporaire de travail	Pas grave	Autre	ND	Total	
Ensemble						
Travaille uniquement	38,9	56,4	2,6	2,2	100,0	104 863
Travaille et va à l'école	26,7	65,7	4,6	2,9	100,0	128 503
Total	32,2	61,5	3,7	2,6	100,0	233 366
Garçons						
Travaille uniquement	42,3	55,0	1,1	1,6	100,0	53 888
Travaille et va à l'école	22,7	70,5	3,3	3,4	100,0	73 785
Total	30,9	64,0	2,4	2,7	100,0	127 673
Filles						
Travaille uniquement	35,3	57,8	4,1	2,7	100,0	50 975
Travaille et va à l'école	32,2	59,2	6,4	2,3	100,0	54 718
Total	33,7	58,6	5,3	2,5	100,0	105 694

Source: ENTE-Bénin 2008

L'analyse des conséquences du travail selon le statut dans l'activité révèle que les enfants qui travaillent et fréquentent l'école ont été plus nombreux à affirmer que le travail n'a pas de graves conséquences sur leur santé (65,7%) contre 56,4% pour les enfants qui travaillent uniquement. Par contre, les enfants qui travaillent uniquement sont les plus nombreux à affirmer que les maladies et/ou les blessures ont entraîné un arrêt temporaire de travail (38,9%) contre 26,7% pour les enfants qui conjuguent l'école et le travail. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que les enfants qui travaillent uniquement sont plus exposés au travail et donc à ses conséquences que les enfants qui vont à l'école une partie du temps et travaillent après. Selon le sexe, 70% des garçons qui travaillent et fréquentent l'école ont affirmé que le travail n'a pas de graves conséquences sur leur santé contre 59% pour les filles. De même, 42,3% des garçons qui travaillent uniquement ont reconnu que les blessures ou les maladies contractées du fait de leur activité économique des 12 derniers mois ont entraîné un arrêt temporaire de travail contre 35,3% pour les filles.

Cependant, il est important de mentionner que les analyses actuelles sont basées sur les déclarations des enquêtés et non sur les examens médicaux. Par ailleurs, certaines conséquences du travail des enfants peuvent se manifester tardivement. En d'autres termes, un enfant ayant affirmé au moment de l'enquête que le travail n'a pas de graves conséquences sur sa santé, peut être victime des conséquences de ce travail plusieurs mois ou plusieurs années après l'interview.

Chapitre 6. Facteurs explicatifs du travail des enfants

Ce chapitre examine les variables contextuelles, notamment celles liées aux caractéristiques des ménages, et les facteurs perçus comme responsables du travail des enfants.

6.1. Spécification du modèle

Le travail des enfants est un phénomène complexe à expliquer, tant ses fondements sociologiques et contextuels sont parfois difficiles à comprendre. Néanmoins, il existe plusieurs méthodes économétriques de détermination des facteurs explicatifs du travail des enfants. Au nombre de ces méthodes figurent le logit ou le probit univarié. Mais ces méthodes supposent que le travail des enfants est un phénomène isolé, ce qui n'est pas le cas dans la réalité. En effet, les enfants sont souvent mis au travail à un moment où ils devaient être scolarisés. Cette situation provoque une interférence entre les deux phénomènes si bien que plusieurs cas de figure peuvent se présenter: soit l'enfant travaille uniquement, soit il travaille et il va à l'école, soit il ne travaille ni ne va à l'école ou encore il va à l'école uniquement. Dans ce cas de figure, la méthode la plus appropriée pour prendre en compte les interactions entre la scolarisation et le travail des enfants est le probit bivarié. Ce qui rend ce modèle singulier par rapport aux autres, c'est qu'il permet de prendre en compte l'interdépendance entre la scolarisation et le travail des enfants et de tester la probabilité pour un enfant de travailler et/ou d'aller à l'école. Par ailleurs, compte tenu du fait que le travail des enfants grève leur scolarisation, nous nous attendons à ce que le coefficient de corrélation entre les deux phénomènes soit négatif, ce qui justifie l'utilisation d'un modèle probit bivarié récursif.

Pour chercher les déterminants du travail des enfants, il sera utilisé un modèle probit bivarié. Les deux variables dépendantes du modèle sont la scolarisation (fréquentation scolaire) et le travail des enfants (activité économique). A la lumière de la littérature sur le sujet, les variables indépendantes peuvent être classées en trois groupes: les variables contextuelles (milieu de résidence, contexte familial), les caractéristiques individuelles de l'enfant (âge, sexe) et les caractéristiques du chef de ménage.

Le modèle s'écrit de la façon suivante:

$$(1) \text{Trav}' = X\alpha + v \text{ avec } \text{Trav} = 1 \text{ si } \text{Trav}' > 0 \text{ et } \text{Trav} = 0 \text{ sinon.}$$

$$(2) \text{Scol}' = X\beta + \gamma\text{Trav} + \varepsilon \text{ avec } \text{Scol} = 1 \text{ si } \text{scol}' > 0 \text{ et } \text{Scol} = 0 \text{ sinon}$$

$$\rho(\text{rho}) = \text{Corr}(\varepsilon, v)$$

- Trav' est une variable qui exprime la possibilité pour un enfant de travailler (activité économique). Trav' n'est pas observé. Par contre Trav est observé et mesure la propension d'un enfant de travailler ou pas. Trav prend la valeur 1 si l'enfant travaille et 0 sinon;
- Scol' est une variable qui exprime la possibilité pour un enfant d'être scolarisé (fréquentation scolaire). Scol' n'est pas observé. Par contre Scol est observé et mesure la propension d'un enfant d'être scolarisé ou pas. Scol prend la valeur 1 si l'enfant va à l'école et 0 sinon;
- X désigne l'ensemble des variables indépendantes;
- v et ε sont des termes d'erreur normalement distribués, c'est-à-dire $E(v)=1$ et $\sigma^2(v)=0$ et $E(\varepsilon)=1$ et $\sigma^2(\varepsilon)=0$.

Les détails sur les différentes variables et les coefficients des modèles se trouvent dans le tableau 6.1 ci-après.

6.2. Résultats et discussions

Tableau 6.1: Coefficients du probit bivarié récursif

Variables et modalités	Travail des enfants			Scolarisation		
	Coefficient (α)	Ecart type	Effets marginaux Prob. (Trav=1)	Coefficient (β)	Ecart type	Effets marginaux Prob. (Scol=1)
Age	-0,093***	0,014	0,081***	0,089***	0,015	0,139***
Age au carré	0,008***	0,001	-0,002***	-0,006***	0,001	-0,007***
Sexe						
Garçon	-0,128***	0,031	-0,039***	0,242***	0,031	0,089***
Fille	1,00		1,00	1,00		1,00
Milieu de résidence						
rural	0,347***	0,036	0,142***	-0,183***	0,037	-0,033***
urbain	1,00		1,00	1,00		1,00
Lien de parenté avec le CM						
Fils ou fille du CM	-0,358***	0,049	-0,057***	0,397***	0,048	0,226***
Petits fils ou petite fille du CM	-0,355***	0,075	-0,045ns	0,405***	0,076	0,171***
Autre parent	1,00		1,00	1,00		1,00
Taille du ménage						
Total de personnes du ménage	0,013ns	0,008	0,007***	-0,035***	0,008	-0,009ns
Nombre d'enfants de 5-17 ans dans le ménage	0,070**	0,028	0,027***	0,019ns	0,028	0,010***
Sexe du CM						
Homme	0,014ns	0,042	0,036**	-0,306***	0,045	-0,060***
Femme	1,00		1,00	1,00		1,00
Niveau d'instruction du CM						
Aucun	1,00		1,00	1,00		1,00
Primaire	-0,148***	0,040	-0,044***	0,345***	0,042	0,115***
Secondaire ou +	-0,259***	0,049	-0,088***	0,428***	0,050	0,133***
Niveau de vie du ménage						
Pauvre	1,00	1,00		1,00		1,00
Moyen	-0,302***	0,037	-0,084***	0,312***	0,038	0,137***
Riche	-1,062***	0,064	-0,266***	0,575***	0,061	0,204***
Rho (ρ)	-0,303***	0,019				

Significativité: prob. <=1% (***); prob. <= 5% (**); ns (non significatif; prob. > 5%). Modalité de référence: $\alpha=1,00$; $\beta=1,00$

Les sorties du modèle probit bivarié récursif montrent que dans l'ensemble le modèle estimé est significatif au seuil de 1%. Les signes des coefficients sont conformes à ceux attendus. Le coefficient de corrélation ρ ($=-0,35$) de la scolarisation et du travail des enfants est négatif et significatif au seuil de 1%. Ce résultat confirme le fait que le travail des enfants grève leur scolarisation. En effet un enfant qui travaille ne pourra pas consacrer le même temps et n'aura pas la même ardeur dans les études qu'un enfant qui ne fait que les études uniquement. En d'autres termes, une variable explicative qui favorise le travail des enfants, empêche leur scolarisation. Ce constat se matérialise au niveau des coefficients α et β par leurs signes opposés.

Toutes les variables explicatives retenues dans le modèle (âge, sexe de l'enfant, lien de parenté avec le chef de ménage, milieu de résidence, sexe du chef de ménage, niveau d'instruction du chef de ménage et niveau de vie du ménage) sont significativement associés au travail des enfants. Pour ce qui concerne la scolarisation, le nombre d'enfants de 5-17 ans dans le ménage n'a pas une influence significative sur la

fréquentation scolaire des enfants. Par contre, toutes les variables explicatives ci-dessus citées, ont une influence significative sur la scolarisation des enfants.

Il ressort des modèles que contrairement à nos attentes, plus l'âge de l'enfant augmente, moindres sont les risques de devenir occupé économiquement ($\alpha=-0,093$; $\text{prob}=0,000$) et plus grandes sont ses chances d'être scolarisé ($\beta=0,089$; $\text{prob}=0,000$). Nous nous attendions à ce que plus l'âge de l'enfant augmente, moindres sont ses chances d'être scolarisé et grande est son risque d'être occupé économiquement (voir tableau 3.2). Par contre, l'âge au carré donne des résultats qui corroborent nos attentes mais avec des coefficients très faibles. Ce résultat pourrait résulter du fait que les effets de l'âge de l'enfant sont masqués par l'action d'autres variables du modèle.

Le milieu de résidence a un impact majeur dans la propension des enfants à être occupés. Les enfants résidant en milieu rural courent 14,2% plus le risque d'être occupés et ont 3,3% moins de chance d'être scolarisés que leurs homologues du milieu urbain. Il importe de préciser que les données de l'ENTE montrent que la plupart des enfants occupés sont dans l'agriculture (64,5%) qui est une activité essentiellement rurale. De plus, la plupart des pays africains pratiquent une agriculture artisanale à forte intensité de main d'œuvre, d'où le recours à une main d'œuvre infantile qui est souvent moins cher et peu contraignante.

Le lien de parenté avec le chef de ménage discrimine significativement les enfants par rapport à leur statut d'activité. En effet, les résultats des régressions économétriques montrent que les enfants du chef de ménage (respectivement ses petits enfants) courent 5,7% (resp. 4,5%) moins le risque d'être occupés et ont 22,6% (resp. 17,1%) plus de chances d'être scolarisés que les autres enfants du ménage. Ces résultats confirment la prévalence et la persistance des solidarités familiales et des pratiques de confiage et de placement d'enfants qui en résultent. Ces pratiques permettent de libérer les enfants du chef ménage en vue de leur permettre de mieux se consacrer aux études afin d'astreindre les enfants confiés ou placés aux travaux domestiques. Ce résultat confirme ceux obtenus à l'aide des données de l'ENTE du Burkina Faso réalisée en 2006.

Le nombre total de personnes du ménage n'influence pas significativement ($\alpha=0,013$, $\text{prob}=0,086$) le statut d'activité. Par contre, le nombre d'enfants de 5-17 ans dans le ménage a une influence significative sur la propension d'un enfant à travailler et dans une moindre mesure à être scolarisé. Les résultats des modèles montrent que si l'on ajoute un enfant de 5-17 ans à un ménage, cela augmentera de 2,7% les chances des enfants de ce ménage d'être occupés et de 1% leurs chances de scolarisation.

L'analyse du travail des enfants et de la scolarisation selon quelques caractéristiques du chef de ménage indique que les enfants habitant dans des ménages dirigés par un homme courent 3,6% plus le risque d'être occupés et ont 6% moins de chances d'être scolarisés que ceux vivant dans des ménages dirigés par une femme. En d'autres termes, l'incidence du travail des enfants est un peu plus forte dans les ménages gérés par un homme (Lachaud, 2004) comparativement aux ménages dirigés par une femme. De même, les femmes chefs de ménage scolarisent mieux les enfants que les hommes chefs de ménages.

Le travail des enfants dépend également du niveau d'instruction du chef de ménage. Les résultats du modèle probit montrent que plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus les risques de travail de l'enfant diminuent et plus ses chances de scolarisation augmentent. En effet, les enfants vivant dans un ménage dont le chef est de niveau primaire (respectivement secondaire) courent 4,4% (resp. 8,8%) moins le risque de travailler et ont 11,5% (resp. 13,3%) de chances d'être scolarisés que leurs homologues vivant dans un ménage dont le chef est sans niveau d'instruction.

Le statut économique du ménage est une des variables déterminantes dans l'explication du travail des enfants. Lachaud (2004) a constaté que l'incidence du travail des enfants, par rapport au niveau de vie *ex post*, est deux fois plus forte dans les ménages pauvres que dans les ménages riches. Les investigations statistiques menées dans le cadre de l'ENTE-Bénin confirment ce résultat et permettent de constater que

plus le niveau de vie du ménage augmente, moins les risques de faire travailler les enfants diminuent et plus les chances de scolarisation des enfants augmentent. En effet, les enfants vivant dans les ménages de niveau de vie moyen (respectivement riches), courent 8,4% (resp. 26,6%) moins le risque de travailler et ont 13,7% (resp. 20,4%) plus de chances d'être scolarisés que leurs homologues vivant dans des ménages pauvres.

En conclusion, les risques pour un enfant d'être occupés sont élevés lorsque :

- a) l'enfant réside en milieu rural;
- b) l'enfant n'est ni l'enfant ni le petit enfant du chef de ménage;
- c) l'enfant vit dans un ménage dirigé par un homme;
- d) l'enfant vit dans un ménage dont le chef n'a aucun niveau d'instruction et
- e) l'enfant vit dans un ménage pauvre.

Comme la scolarisation et le travail des enfants sont deux phénomènes contradictoires chaque fois que les risques de travail de l'enfant augmentent, ses chances de scolarisation diminuent. Les résultats de cette analyse concordent avec les travaux de : Diallo Y., 2001; Lachaud, 2004 ; et INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso), 2008.

Par ailleurs, il est à signaler que le niveau de vie des ménages a été estimé par les biens possédés (actifs). Toutefois, certaines variables du modèle, notamment le capital humain et le statut du travail, déterminent le niveau de vie du ménage. Ce qui pourrait être source d'endogenéité dans le modèle estimé.

Chapitre 7. Enfants impliqués dans la traite liée aux activités économiques

7.1. Le concept de la traite des enfants

7.1.1. Définition de la traite des enfants

La traite des enfants est définie par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants du 15 novembre 2000 (Protocole contre la traite). Le protocole distingue trois éléments qui doivent tous être présents aux fins de l'application de la Convention:

«- le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes

- par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre

- aux fins d'exploitation».

Les critères du deuxième élément de la définition concernant les moyens utilisés ne s'appliquent qu'à une personne victime âgée d'au moins 18 ans. Autrement dit, dans la définition de la «traite des enfants», il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu contrainte ou tromperie. L'exploitation y est définie comme l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes «d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes».

L'exploitation économique de l'enfant est une forme de maltraitance, entraînant un préjudice pour sa survie, sa santé, son développement et sa dignité dans un contexte de relation de travail. En général, cette activité est réglementée par les normes nationales et internationales du travail.

Une définition plus étroite de la traite d'enfants a été formulée en 2002, lors de la Première réunion spécialisée sur la traite et l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle décrit la traite comme «un phénomène où un individu (appelé un intermédiaire), moyennant argent ou par la violence ou la ruse, déplace un individu de moins de dix-huit ans dans ou hors d'un territoire national, à des fins d'exploitation sexuelle ou commerciale, généralement avec la complicité des parents.»¹¹

Les enfants en situation de déplacement, loin de leurs parents biologiques exposés à la violence, à la maltraitance physique, morale et sexuelle, sont donc en situation de traite. Ils ne bénéficient pas de mesures respectant leurs droits à la protection, à un cadre familial, à la santé et à l'éducation.

Dans ce rapport, un enfant victime de traite est toute personne âgée de 5 à 17 ans recrutée ou réquisitionnée, transférée ou transportée, hébergée ou accueillie aux fins d'exploitation. Les éléments suivants sont d'une importance cruciale pour appréhender le phénomène de traite des enfants:

- Un mouvement d'enfant entre deux ménages: les enfants sont déplacés de leurs ménages originels ou habituels vers des ménages de résidence et d'exploitation;
- Un déplacement de l'enfant de son cadre familial originel/habituel vers un lieu d'accueil qui n'est pas le site d'exploitation;

¹¹ Rapport de synthèse de la Première réunion spécialisée sur la traite et l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (Yamoussoukro, 8-10 janvier 2002), p. 6.

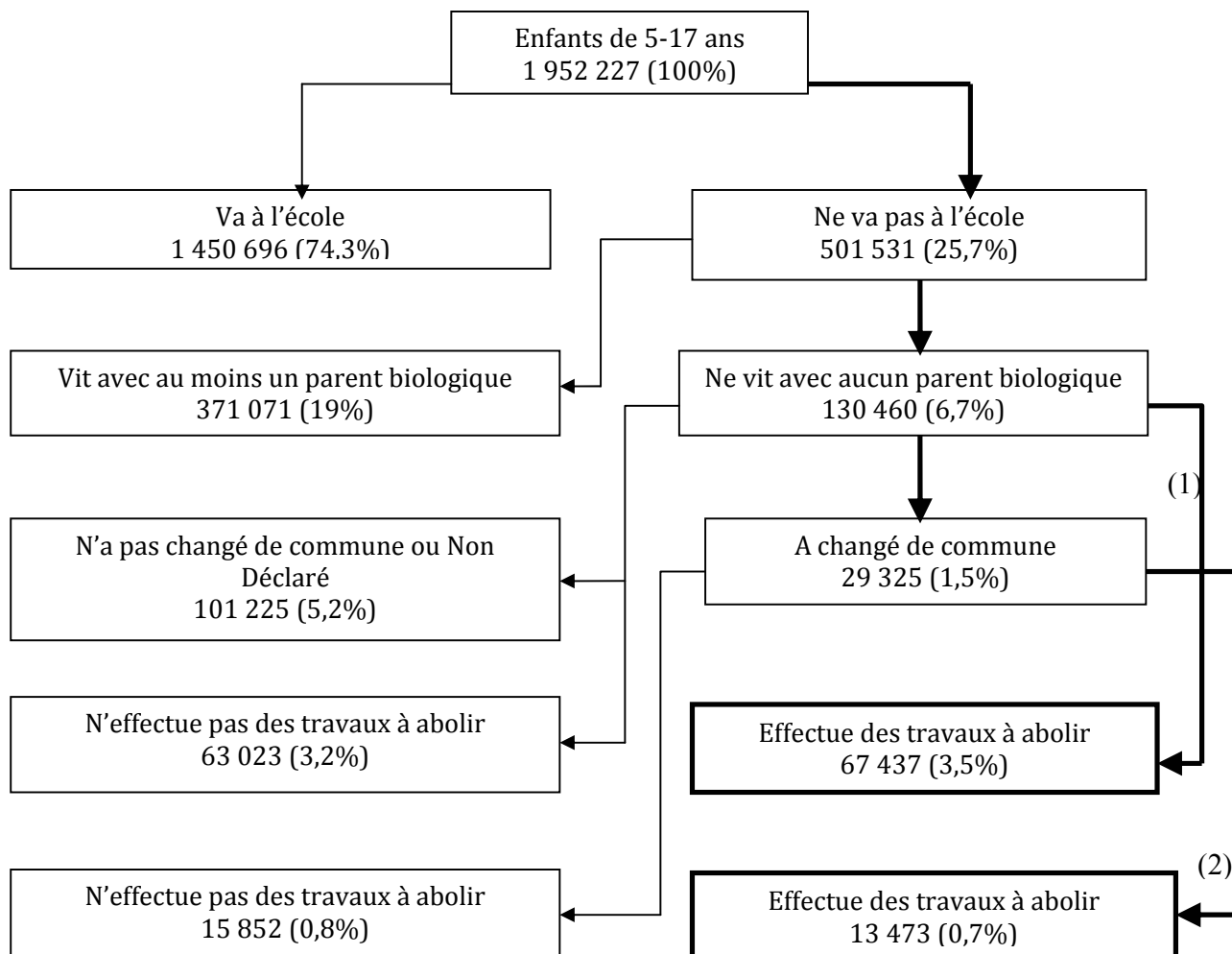
- Un mouvement de l'enfant qui quitte ses parents biologiques pour rejoindre un parent lointain, un tiers (tuteur, patron ou employeur) etc.
- La soumission de l'enfant à un travail de longue durée, à hauts risques, qui exige des efforts physique, énergétique etc. et qui ne respecte aucune norme morale, éthique et légale relative aux enfants;
- La soumission de l'enfant à des traitements qui lui font subir des dommages physiques, physiologiques, sanitaires et qui le conduisent à la perte des valeurs éthiques et morales;
- La soumission de l'enfant à des traitements salarial dérisoires, parfois non perçus et à des récompenses négatives (sanction effroyables, coups blessures, privation etc.).

Lorsque le phénomène de traite a cours dans le pays d'origine, on parle de «**traite interne**». Mais lorsque les enfants victimes de traite sont transportés ou transférés dans un pays autre que leur pays d'origine ou de provenance, on parle de «**traite externe**».

Dans le cadre de la présente étude, les enfants en situation de traite à l'extérieur n'ont pas été enquêtés. Les parents c'est-à-dire les chefs de ménage ont donné des informations sur leurs enfants qui vivent hors de leur ménage à l'intérieur comme à l'extérieur du Bénin. Les enfants retrouvés en situation de traite dans les départements et communes du Bénin ont donné des informations sur leur situation dans le ménage d'accueil ou le lieu d'exploitation.

Le présent rapport d'analyse intègre les données qui concernent les enfants vivants loin du ménage de leurs parents biologiques et celles relatives aux enfants retrouvés en situation de traite.

7.1.2. Cadre conceptuel de la traite des enfants



NB: Les traits en gras sont ceux qui conduisent ou sont susceptibles de conduire un enfant à une situation de traite.

(1) désigne les enfants susceptibles d'être victimes de traite. Ce sont des enfants qui ne fréquentent pas l'école, qui ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques et qui effectuent des travaux à abolir. Seulement, rien ne dit que ces enfants ont été déplacés ou pas. Dans le cadre de ce rapport, nous allons nous référer le plus souvent aux enfants susceptibles d'être victimes de traite dans les activités économiques.

(2) désigne les enfants victimes de traite. Ce sont des enfants qui ne fréquentent pas l'école, qui ne vivent avec aucun de leurs parents biologiques, qui ont changé de commune¹² et qui effectuent des travaux à abolir.

¹² Un enfant a changé de commune lorsqu'il a quitté une autre commune pour venir habiter dans la commune où il a été enquêté.

Etant donné que la traite des enfants a plusieurs finalités (destinations), il est important de souligner que notre approche tente de capturer les enfants victimes de traite impliqués dans les activités économiques. De ce fait, cette méthode n'aboutit pas à une estimation de toutes formes de traite des enfants.

7.2. Caractéristiques de la traite interne au Bénin

Cette partie du chapitre sur la traite présente des informations sur des enfants victimes de traite dans des ménages, lesdites informations ont été collectées au cours de l'enquête nationale sur le travail des enfants. La présente partie offre l'intérêt de fournir des données caractéristiques sur les pratiques de traite d'enfants au Bénin tout en permettant d'élaborer une typologie des enfants et des ménages concernés. La traite ici qualifiée d'interne n'est rien d'autre que la traite d'enfant définie plus haut, à savoir la traite qui a cours à l'intérieur du Bénin.

7.2.1. Caractérisation des enfants en situation de traite

La traite interne des enfants au Bénin, caractérisée par le transport ou le transfert des enfants entre les communes et départements du Bénin pour des fins d'exploitation, est d'une ampleur non négligeable. Selon l'algorithme défini 67 437 enfants de 5 à 17 ans sont susceptibles d'être en situation de traite. La traite concerne plus les filles que les garçons. En effet plus de 6 enfants en situation de traite sur 10 (63%) sont des filles. Cela s'expliquerait par le fait que les filles sont plus astreintes aux travaux d'aides domestiques, de ventes à la sauvette, en plus d'autres travaux utilisant les enfants.

Selon les données du tableau 7.1 ci-dessous, les enfants les plus jeunes et les plus âgés sont plus victimes de traite avec une grande concentration des enfants en situation de traite dans le groupe des enfants de 14 à 17 ans qui représentent 44% des enfants concernés. C'est surtout en milieu rural où réside la grande proportion (72%) d'enfants victimes de traite au Bénin. Il faut dire que les activités en milieu rural s'appuient de plus en plus sur une main d'œuvre infantile et a tendance à exposer les enfants aux conditions rudes de travail et de subsistance.

Tableau 7.1: Répartition par sexe, par groupe d'âge et par milieu de résidence des enfants susceptibles d'être en situation de traite

	Effectif	%
Sexe de l'enquêté		
Masculin	24 832	36,8
Féminin	42 605	63,2
Age de l'enquêté en groupes d'âges spécifiques		
5-11	23 134	34,3
12-13	14 427	21,4
14-17	29 877	44,3
Milieu de résidence		
Urbain	18 629	27,6
Rural	48 807	72,4
Total	67 437	100

7.2.2. Caractérisation des ménages où vivent les enfants susceptibles d'être en situation de traite

Les enfants en situation de traite vivent majoritairement (62%) dans des ménages dirigés par des hommes, la plupart des chefs de ménages où s'effectue la traite d'enfants est sans niveau d'instruction (69%). 17% des enfants en situation de traite sont sous tutelle de personnes ayant le niveau de l'enseignement primaire; 12% de ces enfants ont des tuteurs de niveau secondaire et 3% des enfants ont des tuteurs ayant le niveau de l'enseignement supérieur. Ainsi, les chefs de ménage qui ont un niveau d'instruction relativement faible hébergent plus les enfants victimes de traite.

Concernant le niveau de confort, ce sont les ménages situés dans les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} quintiles de richesse, c'est-à-dire les ménages très pauvres, pauvres et modestes, qui abritent les plus grands pourcentages d'enfants susceptibles d'être en situation de traite. Si le nombre d'enfants victimes de traite constitue le seul élément pour mesurer l'ampleur du phénomène selon les données de l'enquête, il faut noter que le niveau de confort ne détermine pas le phénomène de traite surtout en l'absence d'une interrelation frappante entre les quintiles de richesse et la répartition des enfants victimes de traite. 26% des enfants retrouvés en situation de traite vivent dans des ménages d'un niveau de confort remarquable. Toutefois, les ménages moins nantis (les trois premiers quintiles) hébergent et exploitent 69% des enfants victimes de la traite (voir tableau 7.2).

Tableau 7.2: Répartition des chefs de ménages avec les enfants susceptibles d'être en situation de traite par sexe, niveau d'instruction et niveau de confort de vie

Variables	Catégories	Effectif	%
Sexe du CM du ménage dans lequel vit l'enfant	Masculin	41 579	61,8
	Féminin	25 709	38,2
	Total	67 288	100,0
Niveau d'instruction du CM du ménage dans lequel vit l'enfant	Sans niveau	46 063	68,5
	Primaire	11 167	16,6
	Secondaire	8 262	12,3
	Supérieur	1 796	2,7
	Total	67 288	100,0
Branche d'activité du CM du ménage dans lequel vit l'enfant	Agriculture	32 920	50,3
	Industrie manufacturière	6 782	10,4
	Construction	952	1,5
	Commerce et restauration	15 594	23,8
	Transport	2 769	4,2
	Autre secteurs	4 075	6,2
	ND	2 354	3,6
	Total	65 446	100,0
Niveau de confort du ménage dans lequel vit l'enfant	1er quintile	16 510	24,5
	2è quintile	12 990	19,3
	3è quintile	17 168	25,5
	4è quintile	8 599	12,8
	5è quintile	9 085	13,5
	ND	2 935	4,4
	Total	67 288	100,0

7.2.3. Caractéristiques des ménages pourvoyeurs d'enfants victimes de traite

Les enfants victimes de traite viennent de ménages d'agriculteurs, de travailleurs qualifiés du secteur agricole et d'artisans ou d'employés qualifiés.

Tableau 7.3: Répartition des chefs de ménages de provenance des enfants en situation de traite par occupation principale du chef de leur ménage de provenance

Occupation principale du ménage d'origine	Effectif	%
Cadres, intellectuels et personnel administratif	1 376	3,6
Chauffeur, coiffeur	1 393	3,7
Vendeur	3 736	9,9
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	17 809	47
Artisans, ouvriers et employés non qualifiés	3 089	8,1
ND	10 513	27,7
Total	37 916	100

7.2.4. Caractérisation des pratiques de traite des enfants

Le phénomène de la traite est d'envergure nationale. Elle a cours dans tous les départements et toutes les communes du Bénin. Les transferts d'enfants se font entre les départements, les communes, les villes et les villages de façon non orientée. Il est difficile de dire avec certitude selon le tableau 7.4 suivant que tel département est pourvoyeur et tel autre d'accueil et utilise les enfants sujets à la traite.

La Donga et le Zou se révèlent être les plus grands départements pourvoyeurs d'enfants en situation de traite avec chacun 13% d'enfants. Ils sont suivis par l'Ouémé d'où proviennent 11% des enfants en situation de traite. Le quatrième département est le département des Collines qui pourvoit 10% des enfants en situation de traite. La répartition départementale des enfants victimes de traite présente des pourcentages élevés selon les quatre départements cités avec des valeurs qui sont assez proches de celles affichées en ce qui concerne la distribution selon le département de provenance. Le Couffo utilise beaucoup plus d'enfants qu'il n'en fournit (14% contre 2%). Et l'Atlantique, l'Ouémé et le Mono fournissent plus d'enfants qu'ils n'en exploitent.

La logique de variation des données présentées dans le tableau 7.4 suivant et le constat déduit de l'analyse précédente suggèrent que les faits de traite se pratiquent généralement dans les départements de provenance des enfants concernés et semblent donner un caractère endogène et local au phénomène de traite au Bénin. Toutefois, avec les phénomènes d'émigration et d'immigration d'enfants aux fins d'exploitation économique, il importe de nuancer les déductions.

Tableau 7.4: Répartition par département de naissance, de provenance et de résidence des enfants susceptibles d'être en situation de traite

Département	Département de naissance de l'enfant		Département de provenance de l'enfant		Département de résidence	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alibori	2 362	3,6	2 132	3,6	2 066	3,1
Atacora	2 045	3,2	1 517	2,6	4 726	7
Atlantique	5 525	8,5	5 525	9,3	5 892	8,7
Borgou	5 674	8,8	4 879	8,2	5 728	8,5
Collines	4 604	7,1	6 160	10,4	5 881	8,7
Couffo	7 948	12,3	952	1,6	9 427	14
Donga	7 694	11,9	7 783	13,1	7 197	10,7
Littoral	2 564	4	3 096	5,2	6 056	9
Mono	2 531	3,9	2 008	3,4	1 159	1,7
Ouémé	6 234	9,6	6 444	10,9	4 867	7,2
Plateau	4 908	7,6	4 835	8,2	5 847	8,7
Zou	8 498	13,1	7 809	13,2	8 593	12,7
ND	4 181	6,5	6 159	10,4	--	--
Total	64 767	100	59 298	100	67 437	100

Les enfants une fois transférés dans les départements, communes et quartiers/villages d'accueil et de résidence deviennent des «bons à tout faire». Ils sont exploités comme des aides, des employés, des apprentis, des ouvriers ou bien sont indépendants. 41% des enfants victimes de traite travaillent dans des plantations, des fermes ou des jardins. Près de 60% des enfants sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Les proportions de ces enfants qui travaillent dans la rue ou bien sur des sites mobiles sont relativement faibles et il existe très peu d'enfants victimes de traite sur des sites d'exploitation de carrières.

Quelque 79% des enfants victimes de traite ne sont pas rémunérés. Ce sont les travailleurs familiaux et les apprentis /stagiaires. 4% n'ont pas une idée claire de leur statut. Selon les réalités qui ont cours, ces derniers courent le risque de l'esclavage traditionnel organisé entre les pourvoyeurs, les accompagnants et ceux qui les exploitent.

Tableau 7.5: Répartition par lieu de travail et situation dans l'emploi des enfants susceptibles d'être victimes de traite

Lieu de travail	Effectif	%
A domicile	6 514	9,7
Plantation/ferme/jardin	27 390	40,6
Magasin/marché/kiosque	10 524	15,6
Mobile	4 758	7,1
Dans la rue	5 405	8
Site d'exploitation de carrières	240	0,4
Autre	10 878	16,1
ND	1 730	2,6

Total	67 437	100
Situation dans l'emploi		
Travailleur familial non rémunéré	39 501	58,6
Apprenti/stagiaire non rémunéré	13 150	19,5
Travailleur indépendant	6 153	9,1
Employé (permanent ou temporaire)	5 795	8,6
ND	2 838	4,2
Total	67 437	100

Comme il fallait s'y attendre, les enfants victimes de traite sont essentiellement des travailleurs de l'agriculture (41%). 34% de ces enfants sont des vendeurs ou personnels de services destinés aux particuliers, ce groupe représente numériquement la deuxième profession occupant les enfants en situation de traite.

Tableau 7.6: Répartition par groupes professionnels des enfants victime de traite

Principaux groupes de professions	Effectif	%
Vendeurs et personnels de services destinés aux particuliers	23 137	34,3
Travailleurs qualifiés de l'agriculture et de la pêche	27 576	40,9
Artisans et ouvriers des métiers	11 484	17
Manœuvres, manutentionnaires et ouvriers non qualifiés	3 767	5,6
Autre	210	0,3
ND	1 263	1,9
Total	67 437	100

Le tableau 7.7 suivant montre que la classification des enfants selon leur branche d'activité tend à être similaire à celle des chefs de ménages dans lesquels résident ces enfants. Cette analyse devra être nuancée car il n'est pas systématique que le chef de ménage soit l'employeur de l'enfant en situation de traite; toutefois le constat effectué offre des pistes d'investigation pour une meilleure documentation de cet aspect. Certains enfants victimes de traite sont exploités dans les domaines d'activités de leurs parents et tuteurs; cette situation leur fait bénéficier d'un équilibre et d'une évolution dans le domaine malgré les conditions de vie dans ces milieux de résidence. Ce qui pourrait atténuer leur degré d'exposition à la violence, et aux dommages physiques et biologiques.

Tableau 7.7: Nombre et pourcentage des enfants susceptibles d'être victimes de traite selon leurs branches d'activité et répartition des enfants victimes de traite selon la branche d'activité de leur tuteur

Branche d'activité	Enfant victime de traite		Chef du ménage dans lequel vit l'enfant	
	Nombre	%	Effectif	%
Agriculture, pêche	28 632	6,9	32 920	50,3
Industries manufacturières	5 971	14,2	6 782	10,4
Construction	840	12,4	952	1,5
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	21 566	16,6	15 594	23,8
Transports	0	0	2 769	4,2
Autres secteurs	9 164	20,9	4 075	6,2
ND	1 263	0,1	2 354	3,6
Total	67 437	3,5	65 446	100

7.3. Facteurs explicatifs de la traite des enfants

Un important facteur qui explique la traite des enfants est le pouvoir de décision des parents ou des aînés. Ainsi dans le processus de mise en traite des enfants, 70% des enfants ont subi l'exercice de ce pouvoir par un de leur parents (père, mère, oncle, tante, grands parents, autre parente etc.). Seuls 7% se disent responsable de leur situation de traite selon les données du tableau 7.8.

La réalité est que les parents prennent les décisions et négocient les conditions d'exploitation des enfants avec leurs tuteurs et employeurs. Compte tenu des discussions avec les intermédiaires, les tuteurs et les employeurs, les parents font des promesses aux enfants, juste dans la perspective de les amener à se plier à leur décision. Certains enfants ne sont même pas consultés.

Le devoir de l'enfant à se plier aux décisions de ses parents ou tuteurs explique l'accord des enfants victimes de la traite et se présente comme un autre facteur explicatif de la traite des enfants. L'avis des enfants ne compte pas toujours surtout lorsque tout est déjà négocié.

Tableau 7.8: Répartition des enfants victimes de traite selon le processus de mise en traite

Personne qui a décidé du départ de l'enfant	Effectif	%
Père ou mère	16 581	45,1
Oncle ou tante	5 149	14
Grands-parents	860	2,3
Frère ou sœur	1 202	3,3
Non parent	758	2,1
Autre parent	677	1,8
Moi-même	2 424	6,6
Autre	485	1,3
ND	8 595	23,4
Total	36 732	100

Personne qui a décidé du départ de l'enfant	Effectif	%
Personne ayant accompagné l'enfant dans le ménage d'accueil		
Père ou mère	12 808	33,8
Oncle ou tante	7 610	20,1
Grands-parents	925	2,4
Frère ou sœur	1 774	4,7
Non parent	651	1,7
Autre parent	3 079	8,1
Seul	1 186	3,1
Autre	1 288	3,4
ND	8 595	22,7
Total	37 916	100
Moyen de déplacement utilisé		
Car ou voiture	16 561	43,8
Avion	544	1,4
A pied	8 240	21,8
A pied et en voiture	0	0
Train	66	0,2
Bateau/pirogue	417	1,1
Autre	3 348	8,9
ND	8 595	22,8
Total	37 770	100
Promesses faites à l'enfant avant son départ pour le ménage d'accueil		
Aller à l'école	2 447	6,5
Apprendre un métier	6 569	17,5
Aller à l'école et aider pour les travaux domestiques	840	2,2
Vivre mieux	1 202	3,2
Aider aux travaux domestiques dans le ménage d'accueil	5 119	13,6
Rien	7 043	18,8
Autre	2 177	5,8
ND	12 135	32,3
Total	37 533	100
Respect de la promesse faite à l'enfant	Effectif	%
oui	16 790	45,3
non	2 808	7,6
ND	17 472	47,1
Total	37 070	100

Une fois la décision prise par les parents, d'accord ou non, les enfants sont accompagnés par les mêmes parents (père, mère, oncle, tante, grands parents, autre parente etc.) ou par des tiers jouant le rôle d'intermédiaires et de pourvoyeurs dans les ménages d'accueil ou sur les lieux de travail.

Selon les données du tableau 7.8, plusieurs types de moyens de transport sont utilisés pour transférer et accompagner les enfants dans les ménages d'accueil. Les moyens les plus utilisés sont les cars, voitures pour transférer 44% des enfants et le pied pour le transfert de 22% des enfants. .

Les réalités de sous développement et d'enclavement font que les moyens de transport sont couplés. Ainsi le transfert des enfants se font par étapes utilisant plusieurs types de moyens au point où les enfants surtout les mineurs qui sont majoritaires ont du mal à se situer; c'est le cas de 23% des enfants victimes de la traite qui n'ont pas une idée clair du moyen de transport emprunté.

Le non respect du droit à l'expression constitue un troisième facteur qui pourrait expliquer la mise en traite des enfants. La réalité qui a cours au Bénin est que l'enfant n'a pas le droit de s'exprimer surtout pour apporter une contribution ou bien donner son avis sur une situation même si cette dernière le concerne. Ainsi une fois mis en situation de traite, les enfants subissent et se contentent du traitement et de la rémunération que leur offrent les tuteurs et employeurs même si les promesses faites aux enfants ne sont plus respectées par les dits tuteurs et employeurs qui ne sont que des traîtres.

Les exactions dans l'exercice du pouvoir d'autorité des parents et personnes âgées sur les enfants pourraient expliquer le fort taux d'absence de déclaration quant au respect des promesses faites aux enfants victimes dans 47% des cas.

Le phénomène de traite des enfants est une réalité au Bénin. Les données de l'étude ENTE ont permis de le caractériser. Elles ont permis de déterminer les variables quantitatives qui définissent le phénomène de la traite et ses incidences. Toutefois, il a été difficile de caractériser l'ampleur de la traite des enfants dans toutes les dimensions quantitatives et qualitatives. Compte tenu de ces limites, il est souhaitable dans les enquêtes futures sur la traite des enfants de développer une approche de médiation et de mise en relation afin de faciliter la collecte d'information sur la situation de ces enfants.

Conclusion et recommandations

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) confirme que le travail des enfants est une réalité encore préoccupante au Bénin. En effet, les données de cette enquête révèlent que 34% des enfants sont occupés économiquement ce qui représente environ 664 537 enfants de 5-17 ans. Parmi ces enfants occupés économiquement (EOE), 598 521 soit 30,7% de l'ensemble des enfants effectuent des travaux prohibés et 460 297 soit 23,6% des enfants effectuent des travaux dangereux. L'économie béninoise étant une économie majoritairement agricole, le travail des enfants est plus légion dans le secteur agricole qui concentre environ 62% des enfants occupés économiquement. La moitié des enfants occupés économiquement travaille plus de 18 heures par semaine et 84 508 enfants soit 12,5% des EOE travaillent environ 42 heures par semaine.

Les études menées par le BIT et l'OMS ainsi que les travaux de certains chercheurs ont montré que le travail des enfants a un impact négatif sur la santé et le développement physique et mental des enfants. Cependant, malgré son niveau préoccupant, le travail des enfants n'est pas considéré comme un problème par le commun des Béninois. Faire travailler un enfant ou lui faire faire des travaux domestiques, est considéré comme un moyen de le socialiser et de lui apprendre à se prendre en charge dans la vie. Or, les enfants qui sont classés dans cette catégorie et qui effectuent des travaux considérés comme légers, ne représentent que 3,7% de l'ensemble des enfants de 5-17 ans. Selon l'ENTE, le nombre d'enfants blessés ou tombés malades du fait de l'activité économique est évalué à environ 241 891 enfants. En d'autres termes, 36,4% des enfants occupés ont souffert d'une blessure ou d'une maladie liée à leur activité au cours des 12 derniers mois. La situation aurait été moins alarmante si cela n'interférait pas avec la scolarisation des enfants. En effet, les enfants sont souvent contraints au meilleur des cas à combiner l'école et le travail et au pire des cas à travailler exclusivement. A ce sujet, les données de l'ENTE révèlent que 19,2% des enfants combinent l'école et le travail et environ 15% des enfants effectuent exclusivement une activité économique. Quant aux tâches ménagères, elles sont quasi-universelles au Bénin. 88,7% des enfants effectuent des tâches ménagères dans leur propre ménage. Cette proportion augmente avec l'âge de l'enfant et varie de 67,8% pour les enfants de 5 ans à 97,2% pour les enfants de 17 ans.

Cette étude a également permis de mettre en évidence quelques facteurs explicatifs du travail des enfants. Parmi ces facteurs, les plus déterminants sont le milieu de résidence de l'enfant, le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage (CM), le sexe du CM, le niveau d'instruction du CM et le niveau de vie du ménage dans lequel vit l'enfant. De façon précise, le risque de travailler augmente si l'enfant réside en zone rurale, s'il n'est pas l'enfant biologique du chef de ménage ou encore si celui-ci a un niveau d'instruction faible.

Malgré la complexité du phénomène de traite des enfants, l'ENTE s'est intéressée à la situation des enfants impliqués dans la traite liée aux activités économiques. Les résultats de cette investigation ont permis de constater qu'en 2008 au Bénin, au moins 13 473 enfants soit environ 0,7% des enfants occupés sont victimes de la traite interne liée à l'activité économique.

Recommandations (au niveau des activités statistiques)

A la lumière des résultats de l'enquête, les recommandations suivantes ont été formulées.

- 1) Etablir la liste des travaux dangereux. En effet, la non disponibilité de la liste officielle des travaux dangereux empêche de définir avec précision et sans équivoque le nombre et le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux. Cela empêche également de mettre en œuvre des actions ciblées en direction des activités considérées comme dangereuses en vue de leur éradication;

- 2) Organiser périodiquement des enquêtes de suivi sur le travail des enfants en intégrant quelques variables clés du travail des enfants dans les enquêtes ménages d'envergure nationale. En effet, les enquêtes de suivi fournissent des données actualisées sur le travail des enfants. Elles permettent également d'identifier, aux niveaux national et sous-national, l'évolution ou les tendances du travail des enfants et des conditions de travail auxquelles sont astreints les enfants des deux sexes. Ces informations clés assurent un suivi des progrès à l'échelon national et permettent de faire pression dans le but d'encourager les responsables politiques et autres parties prenantes clés à concentrer leur attention et les ressources sur les problèmes liés au travail des enfants.
- 3) Améliorer les données quantitatives de l'ENTE par des informations qualitatives, notamment les renseignements sur les mécanismes de la traite des enfants.

Références bibliographiques

- BIT. 2006. *Guide pratique pour la préparation des rapports sur le travail des enfants*. Turin, Centre International de Formation de l'OIT.
- IPEC. 2005. *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*. Genève, OIT.
- Diallo Y. 2001. *Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, document de travail. Bordeaux, CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.
- INSAE. 2008. *Tableau de Bord Social 2004-2006: Profils socio-économiques et indicateurs de développement*. Cotonou, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.
- INSAE. 2007. *Enquête Démographique et de Santé Bénin 2006*. Calverton, Maryland, Macro International.
- BIT, INSD. 2008. *Rapport de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Burkina Faso*. Ouagadougou, Institut National de la Statistique et de la Démographie, OIT.
- Lachaud J.-P. 2004. *Le travail des enfants et la pauvreté en Afrique: un réexamen appliqué au Burkina Faso*, document de travail. Bordeaux, CED, Université Montesquieu, Bordeaux IV.
- BIT, OBISACOTE. 2006. *Recueil des textes en matière de lutte contre l'exploitation au travail des enfants en République du Bénin*. Cotonou, Observatoire Intersyndical du Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin, OIT.

Annexes

Annexe 1: Chronogramme de la formation des enquêteurs et des contrôleurs et travail de terrain

Formation du 04 au 07 février 2008 sur l'ENTE au Bénin

La première journée de formation a permis de présenter les généralités de l'enquête. Il s'agit notamment:

- des objectifs de l'enquête;
- de la méthodologie;
- de l'organisation de la collecte;
- des conditions de travail.

Un accent particulier a été mis sur:

- les rôles et obligations du personnel de terrain;
- la conduite à tenir;
- comment entrer en contact avec les enquêtés;
- comment conduire une interview.

Les journées du lundi et du mardi ont été consacrées aux instructions pratiques pour le remplissage du «Questionnaire ménage».

La matinée du mercredi a été consacrée au rappel des enseignements des journées précédentes et à l'évaluation des participants sur le remplissage du questionnaire ménage.

Après l'évaluation, les participants ont été répartis en sept (7) groupes de travail: Adja et apparentés, Bariba et apparentés, Dendi et apparentés, Fon et apparentés, Nagot et apparentés, Yoruba et apparentés en vue de l'exercice de simulation en langues nationales. Cet exercice leur a permis d'apprécier les subtilités de la traduction de certaines questions et concepts clés en langues nationales.

L'après-midi du mercredi et la journée du jeudi ont été consacrés aux instructions de remplissage du questionnaire enfant et du module sur la traite des enfants. La méthodologie utilisée est la même que celle qui a servi à former les enquêteurs sur le remplissage du questionnaire ménage.

Annexe 2: Pondération des données de l'ENTE

Les probabilités de sondage ont été calculées séparément pour chaque strate et pour les deux degrés de sondage. Les notations sont les suivantes:

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la strate h
 P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la strate h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la strate h , M_i le nombre ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la strate h . On notera que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la strate h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages seront tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe ENTE dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la strate h lors de l'opération de mise à jour des cartes. Donc:

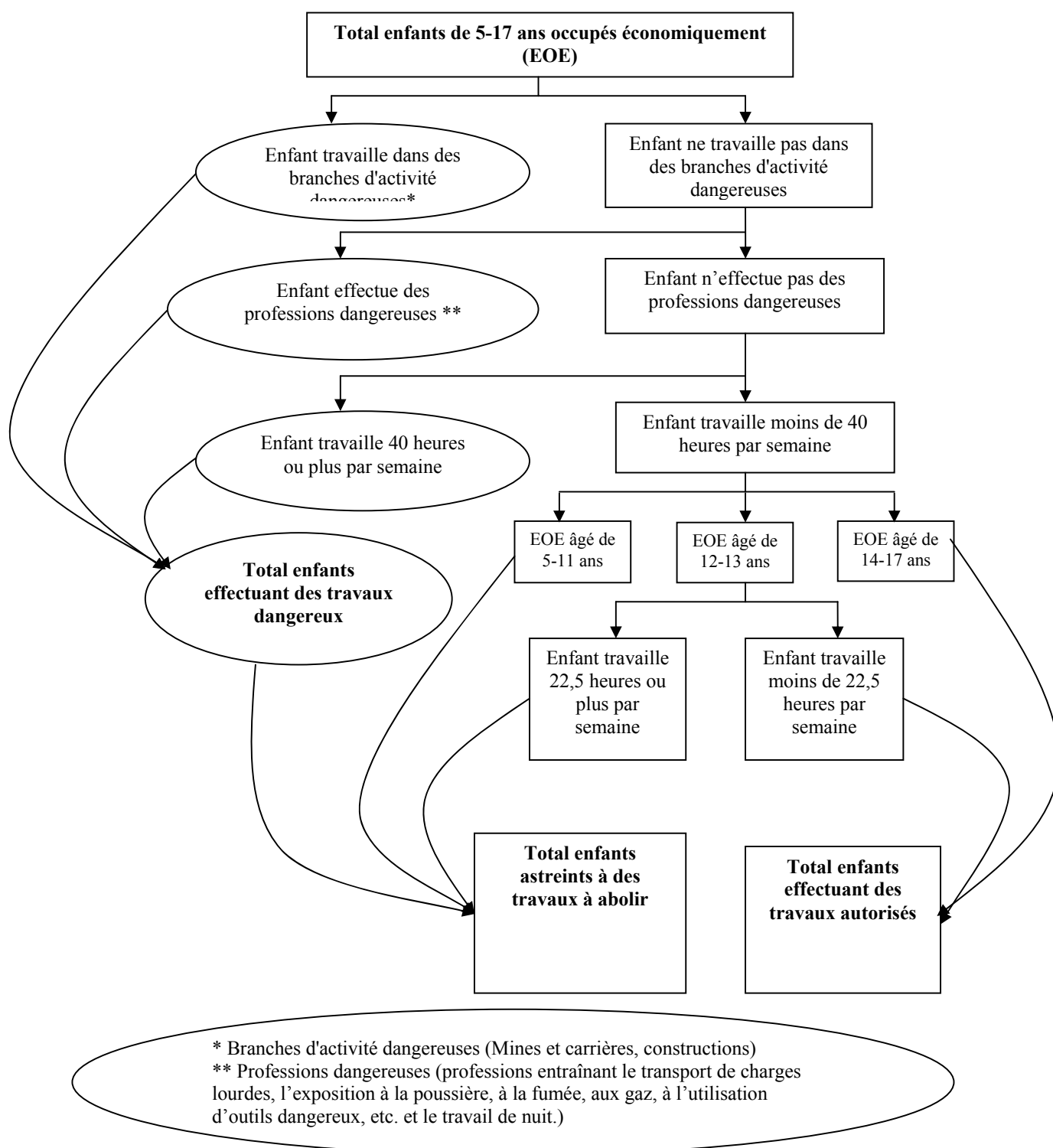
$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la strate h est alors: $P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$

A cause de la répartition non proportionnelle de l'échantillon parmi les départements et les strates, des taux de pondération seront utilisés dans toutes les analyses pour assurer la représentativité actuelle de l'échantillon au niveau national. Le taux de pondération pour tous les individus enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ grappe de la strate h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement de correction de non réponse et de normalisation:

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

Annexe 3: Cadre conceptuel du travail des enfants



Annexe 4: Textes juridiques internationaux et régionaux sur le travail des enfants

Dans le combat pour l'éradication du travail et de l'exploitation des enfants sous toutes ses formes, plusieurs dispositions législatives ont été adoptées au niveau régional et international sous forme de convention ou de recommandation. Au nombre de ces dispositions, on peut citer: La Convention relative aux droits de l'enfant (Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989);

- La Convention n°29 concernant le travail forcé ou obligatoire (ratifié par le Bénin le 12 décembre 1960);
- La Convention n°105 concernant l'abolition du travail forcé (ratifiée par le Bénin le 22 mai 1961);
- La Convention n°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (ratifiée par le Bénin le 11 juin 2001);
- La Recommandation n°146 sur l'âge minimum à l'emploi;
- La Convention n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (ratifiée par le Bénin le 06 novembre 2001);
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Parmi ces différentes dispositions, deux principales retiendront l'attention des acteurs œuvrant pour la lutte contre le travail des enfants. Il s'agit des conventions n°138 et 182 auxquelles on ajoute souvent la Recommandation n°190 qui vient compléter la convention 182.

La Convention 138 stipule en son article 1^{er} que «Tout membre pour lequel la présente convention est en vigueur s'engage à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental». Il en découle que le principal but de cette convention, c'est d'empêcher les enfants de travailler avant l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire. Selon le BIT, l'âge d'admission à l'emploi ou au travail ne devra pas être inférieur à 15 ans. Cependant, un âge minimum inférieur à 14 ans pourra être spécifié quand l'économie et les institutions scolaires du pays ne sont pas suffisamment développées (article 2(4)) ou quand il s'agit de travail considéré comme léger (article 7). Par contre, un âge minimum plus élevé devrait être spécifié pour les travaux considérés comme dangereux (article 3). Cette convention couvre tout emploi ou travail des jeunes, quel que soit le secteur économique.

Contrairement à la convention n° 138, la convention n° 182 ne contient aucune «clause de souplesse» pas plus qu'elle n'établit une distinction entre les pays développés et en développement à propos de certains types de travaux appelés communément les «pires formes de travail des enfants» (PFTE). Cette convention s'applique à l'ensemble des enfants des deux sexes de moins de 18 ans. Elle définit l'expression «les pires formes de travail des enfants» comme:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;

- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales spécifiques;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

La convention n° 182 ne révisé ni ne contredit la convention 138. Elle définit plutôt un domaine d'action prioritaire qui entre dans le cadre de la convention 138 sur l'âge minimum.

Les PFTE peuvent être divisées en deux grands groupes: d'un côté, les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux, et de l'autre, les travaux dangereux. Les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux sont celles mentionnées à l'article 3, alinéas a) à c), ci-dessus et les travaux dangereux sont ceux énoncés à l'alinéa d).

La recommandation n°190 quant à elle, précise le cadre de détermination des travaux considérés comme dangereux. En effet, la convention 182 décrit les types de travail considérés comme dangereux de manière générale, mais elle ne définit par leur liste. La recommandation 190 exige donc que chaque pays établisse la liste des travaux considérés comme dangereux en fonction de son contexte et de ses réalités et que cette liste soit traduite par un texte juridique notamment une loi, un décret ou un arrêté. Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent être consultées dans le cadre de cette détermination des types de travail dangereux. La liste des types de travail dangereux devrait être examinée et révisée régulièrement.

Le Bénin ne dispose pas encore d'une liste officielle de travaux considérés comme dangereux. Cependant, le processus d'établissement de la liste des travaux dangereux est en cours et se trouve à un stade très avancé.

Annexe 5: Textes nationaux

Plusieurs textes législatifs et réglementaires nationaux régissent le travail des enfants au Bénin. Ces textes se répartissent en trois catégories: les lois, les décrets et les arrêtés et autres textes.

S'agissant des lois qui régissent le travail des en République du Bénin, il y a:

- La loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- La loi n°98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin;
- La loi n°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et reproductive;
- La loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin;
- La loi n°2006-04 du 10 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin.
- Au nombre des décrets figurent:
- Le décret n°2003-569 du 29 décembre 2003 portant approbation de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin;
- Le décret n°95-191 du 24 juin 1995 fixant les modalités de délivrance des autorisations administratives de sorties du territoire national des mineurs de moins de 18 ans;
- Le décret n°96-433 du 04 octobre 1996 portant création du Comité national de suivi de l'application des instruments internationaux en matière de droits de l'homme et;
- Le décret n°99-559 portant création d'une commission nationale des droits de l'enfant.

S'agissant des arrêtés et autres textes, il y a:

- L'arrêté n°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA de 2003 portant sanctions à infliger aux auteurs de violences sexuelles dans les écoles et établissements d'enseignement secondaire, général, technique et professionnel, publics et privés;
- L'arrêté n°026/MFPTRA/DC/SGM/DT/SRT du 14 avril 1998 fixant les conditions générales d'emploi des employés de maison en République du Bénin;
- L'arrêté interministériel n°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 07 novembre 2000 fixant la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdites aux femmes, aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique cette interdiction.
- L'arrêté n°371/MTAS/DGM/DT/SRE portant dérogation à l'âge d'admission à l'emploi des enfants en république populaire du Bénin;
- Convention collective du travail applicable aux entreprises relevant du secteur privé et parapublic en République du Bénin.

Les tranches d'âge retenues pour les analyses sont: 5-11 ans; 12-13 ans et 14 à 17 ans.

Cette classification répond à un souci de comparabilité internationale des résultats de l'enquête. Cependant, toutes les proportions qui font intervenir les enfants scolarisés seront calculés sur les enfants ayant au moins 6 six ans révolus.

La classification retenue est justifiée par les dispositions suivantes:

- la Loi N°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin qui en son article 166 dit que «les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 14 ans»;

- la Loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale en république du Bénin qui en son article 24 stipule que «l'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat en assure progressivement la gratuité dans les établissements d'enseignement public, conformément aux dispositions de la Constitution. Il a une durée normale de six (06) ans. (...) Cet ordre d'enseignement accueille les enfants âgés de quatre ans et demi au moins».

L'Arrêté N°371/MTAS/DGM/DT/SRE portant dérogation de l'âge d'admission à l'emploi des enfants en République Populaire du Bénin qui en son article 1^{er} dit: «il est dérogé aux dispositions relatives à l'âge d'admission à l'emploi de l'enfant en ce qui concerne les enfants de l'un ou l'autre des sexes âgés de 12 ans révolus, pour les travaux domestiques et les travaux légers de caractère temporaire ou saisonnier».

Bien que la liste officielle de travaux considérés comme dangereux ne soit pas encore établie il existe une disposition qui interdit certains types de travaux aux enfants et aux femmes enceintes. C'est le cas de l'arrêté interministériel n°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 07 novembre 2000 fixant la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdites aux femmes, aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l'âge limite auquel s'applique cette interdiction.

En somme, le Bénin dispose de l'arsenal juridique nécessaire pour garantir aux enfants le meilleur épanouissement physique, psychique et mental. Cependant, la mise en œuvre et le suivi de l'application de ces dispositions législatives ne se fait pas sans difficultés. Le résultat, c'est que beaucoup d'enfants continuent de travailler, beaucoup d'enfants abandonnent l'école précocement pour travailler et ceci dans des conditions dommageables pour leur santé.

Annexe 6: Note sur la construction du proxy de niveau de vie à la place de quintile de revenus

Cet indicateur a été construit à partir des caractéristiques de l'habitat et la possession d'un certain nombre de biens matériels. Plusieurs méthodes sont utilisées pour construire le proxy de niveau de vie. L'analyse en composante principale a été retenue à cause de la simplicité de sa mise en œuvre et surtout dans une approche comparative des déterminants du travail des enfants.

La méthode de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) a été utilisée à cet effet. Cette méthode a été mise en œuvre dans le logiciel STATA à l'aide de la commande «factor». Les variables entrées dans le modèle sont les suivantes:

1. Type d'habitation
2. Statut d'occupation
3. Nombre de pièces occupées par le ménage
4. Nature du mûr
5. Nature du sol
6. Nature du toit
7. Principal moyen de cuisson
8. Principale source d'éclairage
9. Principal mode d'aisance
10. Mode d'approvisionnement en eau
11. Equipements possédés par le ménage
12. Possession de bétail
13. Possession de terre.

Cet indicateur a été d'abord calculé au niveau du ménage puis exporté dans le fichier des individus. Ainsi, tous les individus d'un même ménage se verront attribuer le même niveau de vie. Cependant, cet indicateur n'a pas pu être calculé pour tous les ménages en raison de l'incomplétude des informations nécessaires. C'est ce qui explique la présence de «non déclarés (ND)» au niveau de cette variable et au niveau des individus des ménages concernés.

La variable «revenu» est disponible au niveau du questionnaire, cependant, cette variable n'a pas été utilisée en raison du manque de fiabilité des déclarations de revenus des ménages.

Annexe 7: Tableau récapitulatif de quelques variables d'intérêt.

	Par rapport à l'ensemble des enfants				Par rapport aux enfants économiquement occupés			
	Effectif non pondéré (échantillon)		Effectif pondéré ¹³ (national)		Effectif non pondéré (échantillon)		Effectif pondéré (national)	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Nombre total d'enfants	8 641	38,6	1 952 227	38,6	2 912	33,7	664 537	34,0
5-11	5 401	62,5	1 219 927	62,5	1 564	29,0	359 322	29,5
12-13	1 357	15,7	306 571	15,7	525	38,7	121 504	39,6
14-17	1 883	21,8	425 729	21,8	823	43,7	183 711	43,2
Total	8 641	100	1 952 227	100,0				
Enfants occupés économiquement	2 912		664 537	34,0				
Enfants astreints à un travail à abolir	2 623	30,4	598 521	30,7	2 623	90,1	598 521	90,1
Enfants effectuant des travaux dangereux	1988	23,0	460 297	23,6	1 988	68,3	460 297	69,3
Enfants effectuant des tâches ménagères dans leur propre ménage								
non	1 036	12,0	220 501	11,3	87	3,0	18 508	2,8
oui	7 605	88,0	1 731 726	88,7	2 825	97,0	646 029	97,2
Total	8 641	100,0	1 952 227	100,0	2 912	100,0	664 537	100,0
Répartition des enfants économiquement occupés selon la branche d'activité								
Agriculture, pêche					1 824	62,6	412 266	62,0
Industries minières et extractives					7	0,2	1 495	0,2
Industries manufacturières					170	5,8	41 972	6,3
Construction					33	1,1	6 762	1,0
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration					562	19,3	130 247	19,6
Transports					12	0,4	2 835	0,4
Autres secteurs					192	6,6	43 908	6,6
ND					112	3,8	25 052	3,8
Total					2 912	100,0	664 537	100,0
Répartition des enfants économiquement occupés selon la profession								
Vendeurs et personnels de services destinés aux particuliers					654	22,5	151 320	22,8
Travailleurs qualifiés de l'agriculture et de la pêche					1 759	60,4	396 455	59,7
Artisans et ouvriers des métiers					193	6,6	43 866	6,6
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage					6	0,2	1 549	0,2
Manœuvres, manutentionnaires et ouvriers non qualifiés					180	6,2	44 596	6,7
Autre					14	0,5	3 233	0,5
ND					106	3,6	23 518	3,5
Total					2 912	100,0	664 537	100,0

¹³ Les effectifs pondérés ont été obtenus à partir d'une extrapolation au niveau national des données de l'échantillon à l'aide d'une variable de pondération.

	Ensemble des enfants				Enfants occupés économiquement			
	Effectif non pondéré		Effectif pondéré		Effectif non pondéré		Effectif pondéré	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Répartition des enfants économiquement occupés selon le nombre d'heures hebdomadaire de travail								
Moins d'une heure					123	4,2	27 268	4,1
1 à 7					320	11,0	77 968	11,7
8 à 14					439	15,1	105 011	15,8
15 à 21					296	10,2	67 045	10,1
22 à 28					227	7,8	48 916	7,4
29 à 35					145	5,0	30 977	4,7
36 à 42					185	6,4	42 892	6,5
Plus de 42					371	12,7	84 508	12,7
ND					806	27,7	179 951	27,1
Total					2 912	100,0	664 537	100,0
Enfants actuellement scolarisés								
oui	6 154	71,2	1 388 202	71,1	1 641	56,4	375 389	56,5
non	2 219	25,7	503 429	25,8	1 156	39,7	263 855	39,7
ND	268	3,1	60 596	3,1	115	3,9	25 293	3,8
Total	8 641	100	1 952 227	100,0	2 912	100,0	664 537	100,0
Répartition des enfants économiquement occupés selon le lieu de travail								
A domicile					339	11,6	78 487	11,8
Plantation/ferme/jardin					1 785	61,3	404 139	60,8
Magasin/marché/kiosque					241	8,3	53 871	8,1
Mobile					145	5,0	34 788	5,2
Dans la rue					90	3,1	19 700	3,0
Site d'exploitation de carrières					15	0,5	3 422	0,5
Autre					165	5,7	41 039	6,2
ND					132	4,5	29 090	4,4
Total					2 912	100,0	664 537	100,0
Répartition des enfants économiquement occupés selon le statut dans l'activité								
Travailleur familial non rémunéré					2 294	78,8	520 249	78,3
Apprenti/stagiaire non rémunéré					169	5,8	39 726	6,0
Travailleur indépendant					184	6,3	43 246	6,5
Employé (permanent ou temporaire)					112	3,8	25 428	3,8
ND					153	5,3	35 888	5,4
Total					2 912	100,0	664 537	100,0

En bref, au Bénin en 2008:

Parmi l'ensemble des enfants,

1. 664 537 enfants (34%) sont occupés économiquement;
2. 598 521 enfants (30,7%) sont astreints à un travail à abolir;
3. 460 297 enfants (23,6%) occupés économiquement travaillent dans des conditions dangereuses.

Parmi les enfants occupés économiquement,

1. 598 521 enfants (90,1%) sont astreints à un travail à abolir;
 2. 460 297 enfants (69,3%) travaillent dans des conditions dangereuses;
 3. 375 389 enfants (56,5%) allaient à l'école au moment de l'enquête.
- La majorité des enfants travailleurs (412 266) soit 62% est dans le secteur agricole;
 - 19 700 enfants soit (3%) travaillent dans le rue et 34 788 (5,2%) sont des travailleurs mobiles;
 - 520 249 (78,3%) sont des travailleurs familiaux non rémunérés;
 - 43 246 (6,5%) des enfants travailleurs sont des travailleurs indépendants;
 - 84 508 soit 12,5% travaillent plus de 42 heures par semaine;
 - La moitié des enfants travailleurs travaille environ plus de 18 heures par semaine;
 - C'est dans les constructions que le nombre d'heures hebdomadaire médian de travail est plus élevé soit 36 heures par semaine contre 27 heures dans les industries minières et extractives et 15 heures dans l'agriculture.

Récapitulatif des travaux autorisés et non autorisés en fonction de l'âge de l'enfant.

	Travaux dangereux	Travail des enfants à abolir	Travaux autorisés	Enfants occupés économiquement
14-17	141 569 (33,3%)	141 569 (33,3%)	42 142 (9,9%)	183 711 (43,2%)
12-13	89 562 (29,2%)	97 630 (31,8%)	23 874 (7,8%)	121 504 (39,6%)
5-11	229 166 (18,8%)	359 322 (29,5%)	0	359 322 (29,5%)
Total sur ens. des enfants	460 297 (23,6%)	598 521 (30,7%)	66 016 (3,4%)	664 537 (34,0%)

Légende

Travail non autorisé	Travail autorisé
----------------------	------------------

Annexe 8: Autres tableaux de synthèse

STATISTIQUES SUR LES DIFFERENTES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN							
		Activité économique (EOE)		Travaux à abolir (TE)		Travaux dangereux (TD)	
AGE DE L'ENFANT	Ensemble enfants 5-17 ans	Effectif	% Ens.	Effectif	%EOE	Effectif	%EOE
5-11	1 219 927	359 322	29,5	359 322	100,0	229 166	63,8
12-13	306 571	121 504	39,6	97 630	80,4	89 562	73,7
14-17	425 729	183 711	43,2	141 569	77,1	141 569	77,1
Total	1 952 227	664 537	34,0	598 521	90,1	460 297	69,3
MILIEU DE RESIDENCE							
	Ensemble enfants 5-17 ans	EOE	% Ens.	TE	%EOE	TD	%EOE
urbain	674 352	124 244	18,4	109 585	88,2	88 946	71,6
rural	1 277 875	540 293	42,3	488 936	90,5	371 351	68,7
Total	1 952 227	664 537	34,0	598 521	90,1	460 297	69,3
DEPARTEMENT							
	Ensemble enfants 5-17 ans	EOE	TE	TD			
Alibori	71 470	17 217	13 495	9 607			
Atacora	161 813	25 593	20 361	16 471			
Atlantique	250 682	25 667	22 560	20 609			
Borgou	173 563	118 754	105 859	63 322			
Collines	180 858	127 010	123 191	116 032			
Couffo	208 668	85 731	79 907	68 943			
Donga	90 584	68 907	59 110	25 334			
Littoral	174 989	17 182	14 016	11 112			
Mono	89 853	14 726	12 482	10 310			
Ouémé	233 972	45 488	37 680	28 803			
Plateau	136 065	63 993	59 046	47 887			
Zou	179 710	54 271	50 813	41 867			
Total	1 952 227	664 537	598 521	460 297			
BRANCHE D'ACTIVITE							
	Ens. 5-17 ans	EOE	TE	%EOE	TD	%EOE	
Agric./pêche	412 266	412 266	379 847	92,1	296 638	72,0	
Ind. minières et extractives	1 495	1 495	1 495	100,0	1 495	100,0	
Industries manufacturières	41 972	41 972	35 110	83,7	27 506	65,5	
Construction	6 762	6 762	6 762	100,0	6 762	100,0	
Commerce, restaurants et services	130 247	130 247	115 529	88,7	89 873	69,0	
Transports	2 835	2 835	2 573	90,8	1 426	50,3	
Autres secteurs	43 908	43 908	39 193	89,3	31 141	70,9	
ND	1 312 742	25 052	18 012	71,9	5 456	21,8	
Total	1 952 227	664 537	598 521	90,1	460 297	69,3	

Légende: EOE: Enfants Occupés Economiquement; TE: Enfants effectuant des travaux à abolir; TD: Enfants effectuant des travaux dangereux; %Ens. Pourcentage par rapport à l'ensemble des enfants; %EOE. Pourcentage par rapport aux enfants occupés économiquement.

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau B: Population totale par sexe et par groupe d'âges quinquennaux

	Total		Masculin		Féminin	
Groupe d'âges	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-4	1 140 611	18,3	609 352	19,4	531 259	17,3
5-9	904 625	14,5	484 434	15,4	420 191	13,6
10-14	751 532	12,1	398 281	12,7	353 251	11,5
15-19	541 288	8,7	283 781	9,0	257 507	8,4
20-24	477 469	7,7	205 000	6,5	272 469	8,9
25-29	497 470	8,0	195 263	6,2	302 207	9,8
30-34	403 408	6,5	188 603	6,0	214 805	7,0
35-39	390 350	6,3	194 693	6,2	195 657	6,4
40-44	283 624	4,6	137 239	4,4	146 385	4,8
45-49	232 376	3,7	117 523	3,7	114 853	3,7
50-54	176 066	2,8	95 844	3,0	80 222	2,6
55-59	129 210	2,1	71 967	2,3	57 244	1,9
60-64	110 231	1,8	63 520	2,0	46 711	1,5
65-69	58 747	0,9	32 611	1,0	26 135	0,8
70-74	62 315	1,0	32 830	1,0	29 485	1,0
75-79	25 915	0,4	13 701	0,4	12 214	0,4
80-84	22 603	0,4	10 873	0,3	11 731	0,4
85-89	8 294	0,1	4 683	0,1	3 612	0,1
90+	7 421	0,1	4 865	0,2	2 556	0,1
Total	6 223 554	100,0	3 145 061	100,0	3 078 493	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008

Tableau C: Population par milieu de résidence (urbain/rural) et sexe par groupe d'âge

Milieu urbain						
	Total		Masculin		Féminin	
Groupe d'âge	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-4	341 651	15,3	181 964	16,4	159 687	14,2
5-9	275 741	12,4	140 824	12,7	134 916	12,0
10-14	266 246	11,9	133 362	12,0	132 884	11,8
15-19	230 371	10,3	114 697	10,4	115 675	10,3
20-24	210 626	9,4	98 728	8,9	111 898	10,0
25-29	195 233	8,7	79 512	7,2	115 721	10,3
30-34	152 651	6,8	74 940	6,8	77 710	6,9
35-39	143 537	6,4	72 588	6,6	70 949	6,3
40-44	115 127	5,2	55 809	5,0	59 318	5,3
45-49	90 709	4,1	44 667	4,0	46 042	4,1
50-54	68 316	3,1	37 038	3,3	31 278	2,8
55-59	47 883	2,1	24 174	2,2	23 709	2,1
60-64	34 786	1,6	19 006	1,7	15 780	1,4
65-69	22 335	1,0	11 679	1,1	10 656	0,9
70-74	17 838	0,8	9 966	0,9	7 873	0,7
75-79	10 279	0,5	5 121	0,5	5 158	0,5
80-84	5 599	0,3	2 351	0,2	3 248	0,3
85-89	1 609	0,1	780	0,1	829	0,1
90+	833	0,0	83	0,0	750	0,1
Total	2 231 370	100,0	1 107 290	100,0	1 124 080	100,0
Milieu rural						
	Total		Masculin		Féminin	
Groupe d'âge	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0-4	798 961	20,0	427 388	21,0	371 573	19,0
5-9	628 884	15,8	343 609	16,9	285 275	14,6
10-14	485 286	12,2	264 919	13,0	220 367	11,3
15-19	310 916	7,8	169 084	8,3	141 832	7,3
20-24	266 843	6,7	106 272	5,2	160 571	8,2
25-29	302 237	7,6	115 751	5,7	186 486	9,5
30-34	250 757	6,3	113 663	5,6	137 094	7,0
35-39	246 813	6,2	122 106	6,0	124 707	6,4
40-44	168 496	4,2	81 430	4,0	87 066	4,5
45-49	141 667	3,5	72 856	3,6	68 811	3,5
50-54	107 749	2,7	58 805	2,9	48 944	2,5
55-59	81 327	2,0	47 792	2,3	33 535	1,7
60-64	75 446	1,9	44 514	2,2	30 932	1,6
65-69	36 412	0,9	20 932	1,0	15 479	0,8
70-74	44 477	1,1	22 864	1,1	21 613	1,1
75-79	15 636	0,4	8 580	0,4	7 055	0,4
80-84	17 005	0,4	8 522	0,4	8 482	0,4
85-89	6 686	0,2	3 903	0,2	2 783	0,1
90+	6 588	0,2	4 781	0,2	1 807	0,1
Total	3 992 184	100,0	2 037 771	100,0	1 954 413	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008

Tableau D: Occupation du chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence

	Milieu de résidence				
Sexe du CM et l'occupation	Urbain	Rural	Total	Effectif total	Proportion (%)
Masculin					
Cadres et intellectuels	92,3	7,7	100,0	110 872	11,3
Personnel de service	62,8	37,2	100,0	9 630	1,0
Chauffeur	100,0	0,0	100,0	59 056	6,0
Coiffeur (se)	46,1	53,9	100,0	5 058	0,5
Vendeur (se)	40,8	59,2	100,0	108 830	11,1
Cultivateur	89,3	10,7	100,0	425 169	43,4
Autres agriculteurs	78,0	22,0	100,0	57 888	5,9
Artisans et ouvriers	92,4	7,6	100,0	203 918	20,8
Total	76,6	23,4	100,0	980 421	100,0
Effectif	351 042	107 369	458 411		
Féminin					
Cadres et intellectuels	86,0	14,0	100,0	11 585	4,5
Personnel de service	46,0	54,0	100,0	9 064	3,5
Chauffeur	100,0	0,0	100,0	0	0,0
Coiffeur (se)	45,6	54,4	100,0	5 972	2,3
Vendeur (se)	42,0	58,0	100,0	154 097	59,5
Cultivateur	87,6	12,4	100,0	58 731	22,7
Autre agriculteur	95,9	4,1	100,0	3 975	1,5
Artisans et ouvriers	93,4	6,6	100,0	15 666	6,0
Total	80,6	19,4	100,0	259 089	100,0
Effectif	629 380	151 720	781 100		
Total					
Cadres et intellectuels	90,5	9,5	100,0	122 457	9,9
Personnel de service	51,5	48,5	100,0	18 695	1,5
Chauffeur	100,0	0,0	100,0	59 056	4,8
Coiffeur (se)	45,9	54,1	100,0	11 030	0,9
Vendeur (se)	41,4	58,6	100,0	262 927	21,2
Cultivateur	87,9	12,1	100,0	483 900	39,0
Autre agriculteur	93,6	6,4	100,0	61 863	5,0
Artisans et ouvriers	92,9	7,1	100,0	219 584	17,7
Total	79,1	20,9	100,0	1 239 511	100,0
Effectif	980 421	259 089	1 239 511		

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau E: Répartition des ménages selon la taille, le département et le milieu de résidence (urbain/rural)

	1		2-3		4-5		6-7		8-9		10 ou plus	
Département	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	152 447	2,4	841 543	13,5	2 150 478	34,6	1 804 783	29	703 922	11,3	570 531	9,2
Alibori	4 642	1,3	37 392	10,3	143 256	39,5	98 645	27,2	54 020	14,9	25 159	6,9
Atacora	5 543	1,2	29 229	6,3	107 795	23,1	181 836	38,9	78 510	16,8	64 377	13,8
Atlantique	18 224	2,4	125 126	16,5	243 666	32,1	232 495	30,6	90 321	11,9	50 386	6,6
Borgou	9 576	1,7	56 218	10	203 473	36,2	169 386	30,1	70 988	12,6	52 203	9,3
Collines	11 992	2,4	45 516	9,1	149 672	29,9	170 806	34,1	68 968	13,8	53 240	10,6
Couffo	7 506	1,3	87 394	15,2	194 069	33,8	177 733	30,9	60 109	10,5	47 684	8,3
Donga	4 262	1,7	19 639	7,7	74 515	29	79 468	31	24 654	9,6	54 007	21,1
Littoral	27 242	4,3	122 698	19,1	239 933	37,4	162 045	25,3	53 845	8,4	35 006	5,5
Mono	13 235	4,5	52 902	17,8	94 768	31,9	80 833	27,2	31 014	10,4	24 252	8,2
Ouémé	30 891	3,7	142 106	17,1	338 998	40,7	189 023	22,7	80 371	9,7	51 044	6,1
Plateau	2 599	0,6	44 751	10,1	157 883	35,7	129 722	29,3	45 740	10,3	61 739	14
Zou	16 735	3,2	78 571	14,9	202 450	38,4	132 791	25,2	45 383	8,6	51 435	9,8
Milieu de résidence												
urbain	72 932	3,3	371 595	16,7	814 319	36,5	584 627	26,2	235 990	10,6	151 907	6,8
rural	79 515	2,0	469 948	11,8	1 336 159	33,5	1 220 156	30,6	467 932	11,7	418 624	10,5
Total	152 447	2,4	841 543	13,5	2 150 478	34,6	1 804 783	29	703 922	11,3	570 531	9,2

Source: ENTE-Bénin 2008

Tableau F: Nombre et pourcentage de ménages dirigés par une femme par quintile de niveau de vie, département et milieu de résidence

	Ensemble des ménages		Ménages dirigés par une femme	
	Effectif	%	Effectif	%
Total	1 366 052	100,0	295 543	21,6
Quintile de niveau de vie				
Quintile 1	260 820	19,1	42 849	16,4
Quintile 2	261 706	19,2	61 752	23,6
Quintile 3	242 738	17,8	56 836	23,4
Quintile 4	250 109	18,3	67 244	26,9
Quintile 5	266 968	19,5	49 182	18,4
Milieu de résidence				
urbain	526 841	38,6	126 601	24,0
rural	839 211	61,4	168 942	20,1
Département				
Alibori	74 717	5,5	3 982	5,3
Atacora	83 801	6,1	13 758	16,4
Atlantique	170 870	12,5	34 158	20,0
Borgou	114 111	8,4	8 663	7,6
Collines	103 271	7,6	23 300	22,6
Couffo	123 722	9,1	37 111	30,0
Donga	47 140	3,5	4 715	10,0
Littoral	161 946	11,9	43 081	26,6
Mono	74 356	5,4	21 744	29,2
Ouémé	204 172	14,9	52 483	25,7
Plateau	86 151	6,3	17 876	20,7
Zou	121 795	8,9	34 672	28,5

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau G: Distribution en pourcentage des ménages par nombre d'enfants, département et milieu de résidence (urbain/rural)

	Nombre total d'enfants de 5 à 17 ans par ménage												
Département	Total	Aucun		1-2		3-4		5-6		7-8		9 ou plus	
	Effectif	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alibori	363 113	121870	33,6	179 009	49,3	54 967	15,1	7 267	2,0	0	0,0	0	0,0
Atacora	467 290	48768	10,4	209 081	44,7	161 747	34,6	36 702	7,9	2 361	0,5	8 630	1,8
Atlantique	760 219	149667	19,7	307 881	40,5	247 591	32,6	50 233	6,6	4 846	0,6	0	0,0
Borgou	561 844	121219	21,6	219 136	39,0	184 752	32,9	24 394	4,3	9 030	1,6	3 314	0,6
Collines	500 194	70302	14,1	192 149	38,4	183 046	36,6	41 347	8,3	13 349	2,7	0	0,0
Couffo	574 496	76994	13,4	259 320	45,1	188 325	32,8	29 788	5,2	20 068	3,5	0	0,0
Donga	256 544	29104	11,3	112 543	43,9	71 211	27,8	17 935	7,0	12 746	5,0	13 005	5,1
Littoral	640 770	188632	29,4	278 984	43,5	145 280	22,7	25 706	4,0	2 168	0,3	0	0,0
Mono	297 003	79206	26,7	116 972	39,4	82 094	27,6	10 826	3,6	4 846	1,6	3 059	1,0
Ouémé	832 432	229438	27,6	343 463	41,3	214 716	25,8	39 218	4,7	5 597	0,7	0	0,0
Plateau	442 433	57353	13,0	240 703	54,4	102 735	23,2	38 093	8,6	3 549	0,8	0	0,0
Zou	527 365	90891	17,2	243 453	46,2	148 201	28,1	31 520	6,0	5 764	1,1	7 536	1,4
Total	6 223 704	1263443	20,3	2 702 696	43,4	1 784 664	28,7	353 031	5,7	84 326	1,4	35 544	0,6
Milieu de résidence													
Urbain	2 231 370	524226	23,5	982 401	44,0	572 790	25,7	130 880	5,9	17 760	0,8	3 314	0,1
Rural	3 992 334	739217	18,5	1 720 295	43,1	1 211 874	30,4	222 150	5,6	66 566	1,7	32 230	0,8
Total	6 223 704	1263443	20,3	2 702 696	43,4	1 784 664	28,7	353 031	5,7	84 326	1,4	35 544	0,6

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau H: Pourcentage des enfants astreints aux tâches ménagères selon l'âge et le sexe

Age	Astreints		Non astreints		Total
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	
5	65,5	70,7	34,5	29,3	67,8
6	71,6	79,9	28,4	20,1	75,8
7	81,5	88,4	18,5	11,6	84,6
8	86,5	91,2	13,5	8,8	88,6
9	89,3	92,9	10,7	7,1	91,0
10	91,0	94,1	9,0	5,9	92,4
11	91,6	97,6	8,4	2,4	94,3
12	93,4	97,2	6,6	2,8	95,2
13	91,9	98,9	8,1	1,1	95,1
14	92,0	98,7	8,0	1,3	95,2
15	93,7	97,2	6,3	2,8	95,4
16	92,8	98,0	7,2	2,0	95,3
17	96,8	97,8	3,2	2,2	97,2
Total	86,3	91,5	13,7	8,5	88,7

Tableau I: Principales tâches ménagères effectuées par les enfants de 5-17 ans selon le sexe

	masculin		féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cuisiner/nettoyer les ustensiles ou la maison	623 407	59,9	587 320	64,4	1 210 728	62,0
Faire les courses pour le ménage	283 723	35,4	375 994	47,2	659 717	41,2
Nettoyer les ustensiles/maison	78 073	9,8	124 722	15,7	202 795	12,8
Faire la lessive	46 780	5,9	68 419	8,6	115 199	7,3
Garder les enfants/personnes âgées/malades	8 351	1,0	17 989	2,3	26 341	1,7
Autres tâches ménagères similaires	161 705	18,4	80 027	9,8	241 732	14,2

Tableau J: Temps moyen hebdomadaire consacré au travail domestique par les enfants occupés économiquement et inactifs

Sexe	Groupe d'âge	Occupés économiquement	Non occupés économiquement	Total
masculin	5-11 ans	11,5	4,8	6,8
	12-13 ans	12,3	6,7	8,8
	14-17 ans	11,3	7,1	8,8
féminin	5-11 ans	12,9	6,0	8,0
	12-13 ans	13,8	8,3	10,6
	14-17 ans	13,8	8,6	10,9
Total	5-11 ans	12,1	5,4	7,4
	12-13 ans	13,1	7,4	9,7
	14-17 ans	12,5	7,8	9,8

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau K: Répartition des enfants âgés de 5 à 17 ans occupés économiquement selon la branche d'activité, le sexe et le groupe d'âge

		Agriculture, pêche		Industries minières et extractives		Industries manufacturières		Construction	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence	Urbain	53 497	43,1	365	0,3	9 303	7,5	2 670	2,1
	Rural	358 770	66,4	1 130	0,2	32 668	6,0	4 093	0,8
	Total	412 266	62,0	1 495	0,2	41 972	6,3	6 762	1,0
Garçons	5-11	145 627	75,2	0	0,0	8 097	4,2	1 042	0,5
	12-13	42 897	69,4	0	0,0	4 433	7,2	865	1,4
	14-17	56 290	60,4	237	0,3	8 141	8,7	3 776	4,1
	Total	244 814	70,2	237	0,1	20 672	5,9	5 683	1,6
Filles	5-11	96 844	58,5	721	0,4	10 554	6,4	651	0,4
	12-13	29 946	50,1	238	0,4	3 251	5,4	0	0,0
	14-17	40 662	44,9	300	0,3	7 496	8,3	428	0,5
	Total	167 452	53,0	1 258	0,4	21 300	6,7	1 080	0,3
Ensemble	5-11	242 471	67,5	721	0,2	18 651	5,2	1 693	0,5
	12-13	72 843	60,0	238	0,2	7 684	6,3	865	0,7
	14-17	96 952	52,8	536	0,3	15 637	8,5	4 204	2,3
	Total	412 266	62,0	1 495	0,2	41 972	6,3	6 762	1,0
		Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration		Transports		Autres secteurs		ND	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence	Urbain	36 900	29,7	518	0,4	13 953	11,2	7 039	5,7
	Rural	93 348	17,3	2 317	0,4	29 956	5,5	18 013	3,3
	Total	130 247	19,6	2 835	0,4	43 908	6,6	25 052	3,8
Garçons	5-11	23 704	12,2	532	0,3	6 942	3,6	7 750	4,0
	12-13	8 369	13,5	326	0,5	2 663	4,3	2 237	3,6
	14-17	12 983	13,9	1 295	1,4	6 302	6,8	4 171	4,5
	Total	45 056	12,9	2 153	0,6	15 908	4,6	14 159	4,1
Filles	5-11	39 312	23,7	682	0,4	10 657	6,4	6 206	3,7
	12-13	18 883	31,6	0	0,0	4 117	6,9	3 279	5,5
	14-17	26 996	29,8	0	0,0	13 227	14,6	1 408	1,6
	Total	85 191	27,0	682	0,2	28 000	8,9	10 893	3,4
Ensemble	5-11	63 017	17,5	1 215	0,3	17 599	4,9	13 957	3,9
	12-13	27 252	22,4	326	0,3	6 780	5,6	5 516	4,5
	14-17	39 979	21,8	1 295	0,7	19 529	10,6	5 579	3,0
	Total	130 247	19,6	2 835	0,4	43 908	6,6	25 052	3,8

Tableau L: Nombre d'enfants de 6-17 ans occupés économiquement astreints aux activités ménagères, selon le statut de scolarisation

	Economiquement occupés			
	Scolarisés		Non scolarisés	
	Astreints aux tâches ménagères			
	Nombre	%	Nombre	%
Garçons	202 077	98,2	120 208	93,8
Filles	155 488	98,9	143 896	97,5
Ensemble	357 565	98,5	264 104	95,7

Tableau M: Nombre et pourcentage des enfants de 5-17 ans selon le type de travail effectué et le département

	Total enfants	Enfants occupés économiquement (EOE)	Enfants effectuant un travail à abolir	Enfants effectuant un travail à abolir dans EOE	Enfants effectuant un travail à abolir dans total des enfants	Occupés économiquement dans total des enfants
Département	A	B	C	C/B (%)	C/A (%)	B/A (%)
Alibori	71 470	17 217	13 495	78,4	18,9	24,1
Atacora	161 813	25 593	20 361	79,6	12,6	15,8
Atlantique	250 682	25 667	22 560	87,9	9,0	10,2
Borgou	173 563	118 754	105 859	89,1	61,0	68,4
Collines	180 858	127 010	123 191	97,0	68,1	70,2
Couffo	208 668	85 731	79 907	93,2	38,3	41,1
Donga	90 584	68 907	59 110	85,8	65,3	76,1
Littoral	174 989	17 182	14 016	81,6	8,0	9,8
Mono	89 853	14 726	12 482	84,8	13,9	16,4
Ouémé	233 972	45 488	37 680	82,8	16,1	19,4
Plateau	136 065	63 993	59 046	92,3	43,4	47,0
Zou	179 710	54 271	50 813	93,6	28,3	30,2
Total	1 952 227	664 537	598 521	90,1	30,7	34,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau N: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans par type de travail selon le secteur d'activité et le sexe

Secteurs d'activités	Occupés économiquement (A)	Travail à abolir (B)	B/A (%)	Travail dangereux (C)	C/A (%)
		Ensemble			
Agriculture, pêche	412 266	379 847	92,1	296 638	72,0
Industries minières et extractives	1 495	1 495	100,0	1 495	100,0
Industries manufacturières	41 972	35 110	83,7	27 506	65,5
Construction	6 762	6 762	100,0	6 762	100,0
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	130 247	115 529	88,7	89 873	69,0
Transports	2 835	2 573	90,8	1 426	50,3
Autres secteurs	43 908	39 193	89,3	31 141	70,9
Total	639 485	580 508	90,8	454 841	71,1
	Garçons				
Agriculture, pêche	244 814	225 834	92,2	174 341	71,2
Industries minières et extractives	237	237	100,0	237	100,0
Industries manufacturières	20 672	17 858	86,4	15 603	75,5
Construction	5 683	5 683	100,0	5 683	100,0
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	45 056	40 701	90,3	30 469	67,6
Transports	2 153	1 891	87,8	1 426	66,2
Autres secteurs	15 908	14 581	91,7	12 078	75,9
Total	334 522	306 784	91,7	239 837	71,7
	Filles				
Agriculture, pêche	167 452	154 012	92,0	122 297	73,0
Industries minières et extractives	1 258	1 258	100,0	1 258	100,0
Industries manufacturières	21 300	17 252	81,0	11 904	55,9
Construction	1 080	1 080	100,0	1 080	100,0
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	85 191	74 829	87,8	59 403	69,7
Transports	682	682	100,0	0	0,0
Autres secteurs	28 000	24 612	87,9	19 062	68,1
Total	304 963	273 725	89,8	215 004	70,5

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau 0: Répartition des enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité

		Agriculture, pêche		Industries minières et extractives		Industries manufacturières		Construction	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	5-11	145 627	78,3	0	0,0	8 097	4,4	1 042	0,6
	12-13	36 893	74,6	0	0,0	2 448	4,9	865	1,7
	14-17	43 314	60,7	237	0,3	7 313	10,2	3 776	5,3
	Total	225 834	73,6	237	0,1	17 858	5,8	5 683	1,9
Filles	5-11	96 844	60,7	721	0,5	10 554	6,6	651	0,4
	12-13	23 934	52,3	238	0,5	2 784	6,1	0	0,0
	14-17	33 235	48,5	300	0,4	3 915	5,7	428	0,6
	Total	154 012	56,3	1 258	0,5	17 252	6,3	1 080	0,4
Ensemble	5-11	242 471	70,2	721	0,2	18 651	5,4	1 693	0,5
	12-13	60 827	63,9	238	0,2	5 232	5,5	865	0,9
	14-17	76 549	54,7	536	0,4	11 227	8,0	4 204	3,0
	Total	379 847	65,4	1 495	0,3	35 110	6,0	6 762	1,2
		Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration		Transports		Autres secteurs		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	5-11	23 704	12,7	532	0,3	6 942	3,7	185 945	100,0
	12-13	6 570	13,3	326	0,7	2 378	4,8	49 480	100,0
	14-17	10 427	14,6	1 033	1,4	5 260	7,4	71 359	100,0
	Total	40 701	13,3	1 891	0,6	14 581	4,8	306 784	100,0
Filles	5-11	39 312	24,7	682	0,4	10 657	6,7	159 421	100,0
	12-13	15 861	34,7	0	0,0	2 916	6,4	45 732	100,0
	14-17	19 655	28,7	0	0,0	11 039	16,1	68 571	100,0
	Total	74 829	27,3	682	0,2	24 612	9,0	273 725	100,0
Ensemble	5-11	63 017	18,2	1 215	0,4	17 599	5,1	345 366	100,0
	12-13	22 431	23,6	326	0,3	5 295	5,6	95 212	100,0
	14-17	30 082	21,5	1 033	0,7	16 299	11,6	139 930	100,0
	Total	115 529	19,9	2 573	0,4	39 193	6,8	580 508	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau P: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant un travail à abolir selon le statut du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

		Travailleur familial non rémunéré		Apprenti/stagiaire non rémunéré		Situation dans l'emploi					
						Travailleur indépendant		Employé (permanent ou temporaire)		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence	urbain	76 215	73,4	12 383	11,9	8 576	8,3	6 657	6,4	103 830	100,0
	rural	397 947	84,9	25 083	5,3	28 723	6,1	17 129	3,7	468 882	100,0
Sexe											
Garçons	5-11	165 583	91,2	3 327	1,8	7 293	4,0	5 263	2,9	181 464	100,0
	12-13	41 246	83,3	4 850	9,8	2 053	4,1	1 340	2,7	49 489	100,0
	14-17	44 720	63,4	11 023	15,6	8 786	12,4	6 052	8,6	70 580	100,0
	Total	251 548	83,4	19 200	6,4	18 132	6,0	12 654	4,2	301 534	100,0
Filles	5-11	140 863	90,3	4 765	3,1	6 105	3,9	4 228	2,7	155 962	100,0
	12-13	36 456	78,3	2 799	6,0	4 457	9,6	2 825	6,1	46 537	100,0
	14-17	45 295	66,0	10 701	15,6	8 605	12,5	4 078	5,9	68 679	100,0
	Total	222 614	82,1	18 266	6,7	19 167	7,1	11 131	4,1	271 178	100,0
Total	5-11	306 446	90,8	8 092	2,4	13 398	4,0	9 490	2,8	337 426	100,0
	12-13	77 702	80,9	7 650	8,0	6 510	6,8	4 165	4,3	96 026	100,0
	14-17	90 015	64,6	21 724	15,6	17 391	12,5	10 130	7,3	139 260	100,0
	Total	474 162	82,8	37 466	6,5	37 299	6,5	23 785	4,2	572 712	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau Q: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17ans effectuant un travail à abolir selon le lieu du travail, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

		A domicile		Plantation/ferme/jardin		Magasin/marché/ kiosque		Mobile	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence	Urbain	10 641	10,2	49 462	47,5	19 989	19,2	4 494	4,3
	Rural	57 697	12,2	324 073	68,4	27 865	5,9	24 765	5,2
	Total	68 339	11,8	373 535	64,6	47 854	8,3	29 260	5,1
Sexe									
	5-11	16 479	9,0	142 361	77,4	9 482	5,2	5 640	3,1
	12-13	5 283	10,5	35 806	71,0	1 560	3,1	2 839	5,6
Garçons	14-17	7 993	11,2	42 924	60,3	4 292	6,0	2 621	3,7
	Total	29 755	9,7	221 091	72,4	15 335	5,0	11 100	3,6
	5-11	25 190	16,0	95 858	61,0	15 488	9,9	9 588	6,1
	12-13	5 549	12,0	24 519	53,0	5 620	12,1	4 235	9,2
Filles	14-17	7 845	11,3	32 067	46,3	11 412	16,5	4 337	6,3
	Total	38 584	14,2	152 444	55,9	32 519	11,9	18 160	6,7
	5-11	41 669	12,2	238 218	69,9	24 970	7,3	15 228	4,5
	12-13	10 831	11,2	60 325	62,4	7 180	7,4	7 074	7,3
Ensemble	14-17	15 838	11,3	74 991	53,4	15 704	11,2	6 958	5,0
	Total	68 339	11,8	373 535	64,6	47 854	8,3	29 260	5,1
		Dans la rue		Site d'exploitation de carrières		Autre		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence	Urbain	7 697	7,4	928	0,9	10 970	10,5	104 181	100,0
	Rural	9 628	2,0	2 495	0,5	27 302	5,8	473 826	100,0
	Total	17 325	3,0	3 422	0,6	38 272	6,6	578 007	100,0
Sexe									
	5-11	3 824	2,1	1 164	0,6	4 985	2,7	183 935	100,0
	12-13	918	1,8	465	0,9	3 551	7,0	50 421	100,0
Garçons	14-17	2 090	2,9	469	0,7	10 765	15,1	71 155	100,0
	Total	6 832	2,2	2 097	0,7	19 301	6,3	305 512	100,0
	5-11	2 966	1,9	624	0,4	7 301	4,7	157 015	100,0
	12-13	2 876	6,2	477	1,0	3 003	6,5	46 278	100,0
Filles	14-17	4 651	6,7	225	0,3	8 667	12,5	69 203	100,0
	Total	10 493	3,9	1 325	0,5	18 971	7,0	272 495	100,0
	5-11	6 791	2,0	1 787	0,5	12 286	3,6	340 950	100,0
	12-13	3 793	3,9	941	1,0	6 554	6,8	96 699	100,0
Ensemble	14-17	6 741	4,8	694	0,5	19 432	13,8	140 358	100,0
	Total	17 325	3,0	3 422	0,6	38 272	6,6	578 007	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau R: Nombre et pourcentage d'enfants de 6 à 17 ans actuellement scolarisés

	Ensemble			Garçons			Filles		
Age	Total	Scolarisés	%	Total	Scolarisés	%	Total	Scolarisés	%
6	188 210	127 748	67,9	93 988	64 780	68,9	942 22	62 968	66,8
7	203 090	152 525	75,1	110 462	86 044	77,9	92 628	66 481	71,8
8	184 716	141 069	76,4	101 956	81 280	79,7	82 760	59 788	72,2
9	155 026	126 701	81,7	82 040	69 201	84,4	72 985	57 500	78,8
10	203 937	155 124	76,1	108 978	84 955	78,0	94 959	70 169	73,9
11	120 338	97 571	81,1	65 175	57 500	88,2	55 162	40 071	72,6
12	176 560	130 378	73,8	90 280	72 718	80,5	86 280	57 660	66,8
13	130 011	97 897	75,3	70 650	56 732	80,3	59 361	41 164	69,3
14	115 076	83 058	72,2	60 442	46 849	77,5	54 634	36 209	66,3
15	137 593	84 047	61,1	72 271	47 525	65,8	65 322	36 523	55,9
16	94 238	59 393	63,0	48 113	33 794	70,2	46 125	25 599	55,5
17	78 822	48 234	61,2	44 484	29 578	66,5	34 337	18 656	54,3
Milieu de résidence									
urbain	622 984	492 472	79,1	310 201	263 037	84,8	312 783	229 435	73,4
rural	1 164 632	811 271	69,7	638 639	467 917	73,3	525 993	343 354	65,3
Total	1 787 616	1 303 744	72,9	948 840	730 954	77,0	838 776	572 789	68,3

Source: ENTE-Bénin 2008

Tableau S: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail à abolir selon la scolarisation, le sexe et le secteur d'activité

Branche d'activité	Scolarisés		Non scolarisés		Total	
Ensemble	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	% Colonne
Agriculture, pêche	225 777	59,4	154 070	40,6	379 847	63,5
Industries minières et extractives	482	32,2	1 013	67,8	1 495	0,2
Industries manufacturières	17 028	48,5	18 082	51,5	35 110	5,9
Construction	2 492	36,9	4 270	63,1	6 762	1,1
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	62 360	54,0	53 169	46,0	115 529	19,3
Transports	1 411	54,8	1 162	45,2	2 573	0,4
Autres secteurs	14 818	37,8	24 374	62,2	39 193	6,5
ND	13 719	76,2	4 293	23,8	18 012	3,0
Total	338 087	56,5	260 434	43,5	598 521	100,0
Garçons						
Agriculture, pêche	140 881	62,4	84 953	37,6	225 834	71,4
Industries minières et extractives	237	100,0	0	0,0	237	0,1
Industries manufacturières	8 051	45,1	9 807	54,9	17 858	5,6
Construction	1 751	30,8	3 932	69,2	5 683	1,8
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	26 932	66,2	13 769	33,8	40 701	12,9
Transports	946	50,0	945	50,0	1 891	0,6
Autres secteurs	8 288	56,8	6 293	43,2	14 581	4,6
ND	7 263	75,2	2 389	24,8	9 653	3,1
Total	194 348	61,4	122 089	38,6	316 437	100,0
Filles						
Agriculture, pêche	84 896	55,1	69 116	44,9	154 012	54,6
Industries minières et extractives	245	19,5	1 013	80,5	1 258	0,4
Industries manufacturières	8 977	52,0	8 275	48,0	17 252	6,1
Construction	741	68,7	338	31,3	1 080	0,4
Commerce de gros et de détail, restaurants et services de restauration	35 429	47,3	39 400	52,7	74 829	26,5
Transports	465	68,1	218	31,9	682	0,2
Autres secteurs	6 530	26,5	18 082	73,5	24 612	8,7
ND	6 456	77,2	1 904	22,8	8 360	3,0
Total	143 739	51,0	138 345	49,0	282 084	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau T: Nombre médian d'heures hebdomadaire de travail des enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant un travail à abolir selon la scolarisation, le sexe, l'âge et le milieu de résidence

	Age	Non scolarisés	Scolarisés	Total
Garçons	5-11	18	12	12
	12-13	42	16	24
	14-17	42	10	26
	Total	35	12	16
Filles	5-11	25	12	16
	12-13	36	21	28
	14-17	47	13	36
	Total	36	14	22
Ensemble	5-11	23	12	14
	12-13	40	18	26
	14-17	45	12	30
	Total	36	13	19
Urbain	5-11	24	8	10
	12-13	51	12	28
	14-17	48	10	42
	Total	48	9	16
Rural	5-11	21	13	15
	12-13	36	20	26
	14-17	42	13	28
	Total	33	14	20
Total	5-11	23	12	14
	12-13	40	18	26
	14-17	45	12	30
	Total	36	13	19

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau U: Répartition d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail à abolir par motif invoqué pour expliquer le manque de fréquentation scolaire, par sexe, zone de résidence

Enfants astreints à une activité dommageable						
	Sexe					
	Garçons		Filles		Total	
Raison de non scolarisation	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Trop jeune	11 236	13,9	12 814	12,8	24 050	13,3
Handicap/maladie	1 783	2,2	2 342	2,3	4 125	2,3
Eloignement scolaire	12 074	14,9	7 144	7,1	19 218	10,6
Incapacité à assumer les frais scolaires	15 779	19,5	21 825	21,8	37 604	20,8
Opposition de la famille à la scolarisation	7 922	9,8	16 031	16,0	23 954	13,2
Manque d'intérêt pour l'école	13 438	16,6	19 011	19,0	32 449	17,9
Manque de valorisation de l'école	5 735	7,1	7 024	7,0	12 758	7,0
Apprendre un métier	4 853	6,0	3 275	3,3	8 128	4,5
Aide dans l'entreprise familiale	6 477	8,0	5 490	5,5	11 967	6,6
Participation aux tâches ménagères	1 317	1,6	3 584	3,6	4 901	2,7
Autre	484	0,6	1 448	1,4	1 932	1,1
Total	81 100	100,0	99 987	100,0	181 087	100,0
	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Total	
Raison de non scolarisation	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Trop jeune	3 449	12,5	20 601	13,4	24 050	13,3
Handicap/maladie	381	1,4	3 744	2,4	4 125	2,3
Eloignement scolaire	627	2,3	18 591	12,1	19 218	10,6
Incapacité à assumer les frais scolaires	9 160	33,1	28 444	18,5	37 604	20,8
Opposition de la famille à la scolarisation	4 917	17,8	19 037	12,4	23 954	13,2
Manque d'intérêt pour l'école	3 033	11,0	29 417	19,2	32 449	17,9
Manque de valorisation de l'école	2 809	10,2	9 950	6,5	12 758	7,0
Apprendre un métier	1 616	5,8	6 512	4,2	8 128	4,5
Aide dans l'entreprise familiale	535	1,9	11 431	7,5	11 967	6,6
Participation aux tâches ménagères	969	3,5	3 932	2,6	4 901	2,7
Autre	159	0,6	1 773	1,2	1 932	1,1
Total	27 656	100,0	153 431	100,0	181 087	100,0

Source: ENTE-Bénin 2008.

Tableau V: Type de maladies et blessures chez les enfants âges de 5 à 17 ans selon le statut d'activités

Type de blessure/maladie	Statut d'activité et fréquentation scolaire			Effectif	% sur Enfants écon. occupés
	Travaille uniquement	Travaille et va à l'école	Total		
Ensemble					
Maux de dos/douleur aux muscles	46,4	53,6	100,0	185 351	27,9
Blessures/coupures profondes	39,3	60,7	100,0	73 183	11,0
Problèmes respiratoires	37,5	62,5	100,0	7 847	1,2
Problèmes de vision	60,4	39,6	100,0	4 435	0,7
Lésion corporelle	39,2	60,8	100,0	48 891	7,4
Autre	50,6	49,4	100,0	13 652	2,1
Total	43,5	56,5	100,0		
Effectif	289 148	375 389	664 537		
Garçons					
Maux de dos/douleur aux muscles	43,1	56,9	100,0	96 450	27,7
Blessures/coupures profondes	39,9	60,1	100,0	46 406	13,3
Problèmes respiratoires	45,0	55,0	100,0	3 518	1,0
Problèmes de vision	41,0	59,0	100,0	2 322	0,7
Lésion corporelle	38,4	61,6	100,0	28 946	8,3
Autre	38,7	61,3	100,0	6 425	1,8
Total	38,6	61,4	100,0		
Effectif	134 547	214 134	348 681		
Filles					
Maux de dos/douleur aux muscles	49,9	50,1	100,0	88 901	28,1
Blessures/coupures profondes	38,1	61,9	100,0	26 778	8,5
Problèmes respiratoires	31,4	68,6	100,0	4 329	1,4
Problèmes de vision	81,8	18,2	100,0	2 113	0,7
Lésion corporelle	40,3	59,7	100,0	19 946	6,3
Autre	61,2	38,8	100,0	7 227	2,3
Total	48,9	51,1	100,0		
Effectif	154 601	161 255	315 856		

Source: ENTE-Bénin 2008.

Annexe 9: Fréquence des variables qualitatives utilisées dans le modèle probit bivarié récursif

Sexe de l'enfant	Effectif	%
masculin	4 626	53,5
féminin	4 015	46,5
Actuellement scolarisé		
Oui	2 487	28,8
Non	6 154	71,2
Milieu de résidence de l'enfant		
Urbain	3 223	37,3
Rural	5 418	62,7
Lien de parenté de l'enfant avec le CM		
Enfant du CM	7 181	83,1
Petit fils/petite fille	586	6,8
Autre lien	874	10,1

Sexe du CM	Effectif	%
masculin	7 082	82,0
féminin	1 552	18,0
Niveau d'instruction du CM		
Sans niveau	5 149	59,7
Primaire	1 745	20,2
Secondaire	1 465	17,0
Supérieur	268	3,1
Niveau de vie du ménage dans lequel vit l'enfant		
Pauvre	1 726	21,5
Moyen	4 831	60,2
Riche	1 472	18,3
Ensemble	8 641	100,0

Annexe 10: Personnel de l'enquête

COORDINATION GENERALE	
VODOUNOU Z. Cosme	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
BANKOLE Victor	Directeur des Statistiques Sociales, pi (au moment de l'enquête)
ASSISTANCE TECHNIQUE	
DIALLO Yacouba	Coordination et appui BIT-IPEC\SIMPOC, Genève
DJERMA Honoré	Spécialiste des Statistiques du Travail, BSR-BIT Abidjan
ADEGBIDI Valère	Administrateur National du Programme IPEC, Bénin
EQUIPE DE REDACTION	
BIAOU Alexandre	Directeur des Statistiques Sociales
TOLLEGBE Appolinaire	Chef Service des Statistiques de l'Emploi
GANSEY Roméo	Consultant
KIKI Gilles	Consultant
DAMASE Sossou	Consultant
DEGBEVI François-Xavier	Consultant
TOSSOU Elisabeth	Consultante
LECTEURS	
NOM	PRENOM
BIAOU	Alexandre
TOLLEGBE	Appolinaire
AHOVEY	Elise
ENQUETE PILOTE	
SUPERVISEURS	
NOM	PRENOM
TOLLEGBE	Appolinaire
ZOUNON	Mémounath
SERIKI	Léontine
SUPERVISEURS DE LA SAISIE	
NOM	PRENOM
AKPO	André
MISSINHOUN	Evariste
AGENTS CODIFIEURS	
NOM	PRENOM
GANZO	Didier
KINNOUHEZAN	Lazare
AGENTS DE SAISIE	
NOM	PRENOM
BADJAGOU	Solange
ADJAHOUTONON	Jeanne

ENQUETE PRINCIPALE

Agents enquêteurs

N° ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CODE	ZONES
1	AHOGNIDJE Martin	Contrôleur	01	
1	SALE BOURAIMA Roufaï		011	E1 (Kandi, Karimama, Malanville)
2	CHABI Mamadou Chérif		012	
2	TOSSOU Ephrem	Contrôleur	02	
3	ASSOUMA GOURMA Amidou		021	E2 (Banikoara, Gogounou, Ségbana)
3	OROU SICA Philippe	Contrôleur	03	
4	MONRA Kora		031	E3 (Bembèrèkè, Kalalé, Sinendé) (Nikki, Pèrèrè, Tchaourou, Parakou)
5	BIO SANDA Moumouni		032	
6	TONY Sacca Rodrigue		033	
7	OROU S. Douro Bouro		034	
4	ODO Pierre	Contrôleur	04	
8	M'PO Alfred		041	E4 (Natitingou, Toucountouna, Boukoumbé) (Cobly, Matéri, Tanguiéta) (Kouandé, Kérou, Péhunco)
9	GOUMBI Sina		042	
10	AGBEILLE Ilyassou		043	
11	KOBTA Ghislain		044	
5	SANOUSI Aliou	Contrôleur	05	
12	OBEYELE Habibou		051	(Bassila, Copargo, Djougou, Ouaké)
13	BASSABI Sophie		052	
6	KAKPO Emmanuel	Contrôleur	06	
14	KOBA Valentin		061	E6 (Bantè, Dassa-Zoumè, Savalou) (Ouèssè, Savè, Glazoué)
15	BA AGBA Rachidatou		062	
16	DOSSOU-YOVO Jacques		063	
17	AMAGNIDE Tatiana		064	
7	ALIHA Théodore	Contrôleur	07	
18	VEHOUNPKE Maurice		071	E7 (Covè, Zagnanado, Za-Kpota, Ouinhi)
19	DAGBA Edwige		072	

N° ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CODE	ZONES
8	BAKPE Basile	Contrôleur	08	
20	FEKOUN Arsène		081	E8 (Abomey, Djidja)
21	CORREA MARTIN Gladys		082	
9	YESSOUFOU Calixte	Contrôleur	09	
22	DJANFAN Sewanou Gilbert		091	E9 (Agbangnizoun, Zogbodomé, Bohicon)
23	DISSOU Immaculée		092	
24	GUEGNI Odile		093	
10	GBAGUIDI Marie-Claire	Contrôleuse	10	
25	TAYEWO Gisèle		101	E10 (Allada, Zè, Toffo, Tori-Bossito)
26	VIGNIKOU Fulbert		102	
27	DADJO Fréjus		103	
11	MENSAH Frédéric	Contrôleur	11	
28	GUELIGUE S. Crédo		111	E11 (Abomey-Calavi, So-Ava)
29	ANAGONOU BABA Camelle		112	
30	MEGNIGBETO Pierrette		113	
31	LISSANOU Rachel		114	
12	MENSAH Emile	Contrôleur	12	
32	DEOU Jean-Pierre		121	E12 (Ouidah, Comè, Grand-Popo, Athiémé) (Athiémé, Bopa, Houeyogbé, Kpomassè)
33	APKLA Dolorès		122	
34	ZOUNON Abel		123	
35	d'ALMEIDA Blandine		124	
13	DESSOUASSI Corneille	Contrôleur	13	
36	DAKPAHOSSOU Mathilde		131	E13 (Lokossa, Aplahoué, Djakotomé, Lalo), (Dogbo, Klouékamey, Toviklin).
37	SOEDE Didier		132	
38	EDAYE Guillaume		133	
39	KLOUBOU C. Ange		134	
14	KPALLA Félicienne	Contrôleuse	14	
40	BANKOLE Léonide		141	E14 (1er, 2è et 3è, 4è, 5è, 6è, 7è et 8è Arrondissements de Cotonou)
41	AMOUSSOUGA Sandrine		142	
42	HOUNSAVI Macrine		143	
15	SESSOU Achille	Contrôleur	15	

N° ORDRE	NOM ET PRENOMS	QUALITE	CODE	ZONES
43	FAKIR Irenée		151	E15 (9è, 11è et 13è Arrondissements de Cotonou)
44	ANAGONOU BABA Espérance		152	
16	HOUESSOUI Gisèle	Contrôleuse	16	
45	KPANGON Blanche		161	E16 (10è et 12è Arrondissements de Cotonou)
46	DAGBA Godfrey		162	
17	ACAKPO Modeste	Contrôleur	17	
47	KANHONNOU Radogonde		171	E17 (Porto-Novo, Sèmè-Kpodji)
48	KOUMAGNON Marie-Laure		172	
49	FALL Ibrahim		173	
18	HOUNHANNOU Mathilde	Contrôleuse	18	
50	DACRUZ Daniel		181	E18 (Avrankou, Adjarra, Akpro-Missrété) (Dangbo; Aguégués)
51	TOURE Saïde Oswald		182	
52	ADJE Bruno Afolabi		183	
19	HOUNNOU Augustin	Contrôleur	19	
53	ADENON Ahmed		191	E19 (Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou, Pobè, Sakété) (Adjohoun, Bonou)
54	DRAMAN M. O. Amidou		192	
55	AKAKPO Ambroise		193	
56	ADECHIAN Sylvestre		194	

Codification et saisie de l'enquête principale

SUPERVISEURS	
NOM	PRENOM
AKPO	André
MISSINHOUN	Evariste
AGENTS CODIFIEURS	
NOM	PRENOM
AKOKPONHOUE	Venus
ARIGBO	Armand
BANKOLE	Elisée
FAVIDE	Aubin
MAROYA	Florent
AGENTS DE SAISIE	
NOM	PRENOM
AYELA	Estelle
BADOU	Berlisse
DEGUENON	Marie-Ange
HOUETO	Nadine
HOUNGBEDJI	Cathérine
HOUNSOU	Espella
MAHINOUE	Candide né ADJAI
SOEDE	Annick
WINCESLAS	Sérianne
YAMADJAKO	Armelle

Annexe 11: Les questionnaires

Annexe 11a. Questionnaire ménage

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA PROSPECTIVE, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE



ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN QUESTIONNAIRE MENAGE CONFIDENTIEL

IDENTIFICATION									
DÉPARTEMENT: _____					DEPART.....				
COMMUNE: _____					COMMUNE.....				
ARRONDISSEMENT: _____					ARROND				
MILIEU (Urbain = 1, Rural = 2):					MILIEU				
VILLAGE/QUARTIER: _____									
NUMERO DE GRAPPE					GRAPPE				
NUMERO DE STRUCTURE					STRUCTURE				
NOM DU CHEF DU MENAGE _____					NUMERO DE MENAGE				
VISITE D'ENQUETRICES									
	1	2	3	VISITE FINALE					
DATE				JOUR					
NOM DE L'ENQUETRICE				MOIS					
RESULTAT				ANNEE					
				CODE ENQUETEUR.					
				CODE RESULTAT.....					
PROCHAINE VISITE:	DATE			NOMBRE TOTAL DE VISITES					
	HEURE								
CODE RESULTATS:									
1 REMPLI				TOTAL DANS LE MENAGE					
2 PAS DE MEMBRE DE MENAGE A LA MAISON OU PAS D'ENQUETE COMPETENT AU MOMENT DE LA VISITE				TOTAL PERSONNES DE 5 ANS ET +					
3 MENAGE TOTALEMENT ABSENT POUR UNE LONGUE DUREE				TOTAL PERSONNES DE 5 A 17 ANS					
4 DIFFERE									
5 REFUSE									
6 LOGEMENT VIDE OU PAS DE LOGEMENT A L'ADRESSE									
7 LOGEMENT DETRUIT									
8 LOGEMENT NON TROUVE									
9 AUTRE (PRECISER)									

NOM DU REpondant _____ Langue de l'interview _____ INTERPRETE: (OUI=1, NON=2) CODES LANGUES: 1Français 2 Adja 3 Bariba 4 Fon 5 Dendi 6 Ditamari 7 Yorouba 8 Autre Numéro du questionnaire dans le ménage ____ Nombre de questionnaires dans le ménage ____		N° DU REpondant ____ ____ CODE Langue CODE INTERPRETE	
CONTROLEUR NOM _____ DATE ____ ____ ____	SUPERVISEUR NOM _____ DATE ____ ____ ____	CONTROLE BUREAU ____ ____	SAISI PAR ____ ____

HEURE DE DEBUT: /__ /__ / h: __ /__ / mn HEURE DE FIN: /__ /__ / h: __ /__ / mn

Section I		PARTIE A: ADRESSEE AUX CHEFS DE MENAGES (concerne tous les membres du ménage)															
Membres du ménage			LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE	SEXE	DATE DE NAISSANCE				AGE	ELIGIBILITE	RELIGION	ETHNIE/NATIONALITE	STATUT MATRIMONIAL (personnes âgées de 10 ans et plus)	Pour tous les enfants de moins de 18 ans			
														SURVIE DES PARENTS			
N° de personne	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu ? (inscrire le numéro de série de A1)	Donner la liste des personnes résidant dans le ménage, en commençant par le chef de ménage. (y compris les enfants qui sont à l'école, les visiteurs présents depuis (ou qui ont l'intention de rester) au moins 6 mois).	Quel est le lien de parenté de (nom) avec le chef de ménage?	Quel est le Sexe de (Nom) ? 1. Féminin 2. Masculin <i>Inscrire le numéro dans la case.</i>	En quel mois et en quelle année est né (Nom) ?				Quel était l'âge de (Nom) à son dernier anniversaire? <i>Inscrire l'âge en années révolues</i>	Entourer le N° de ligne si l'enfant est âgé de 5-17 ans.	Quelle est la religion de (Nom)? 1. vodoun 2. autres traditionnelle 3. islam 4. catholique 5. protestante méthodiste 6. autres protestants 7. céleste 8. autres chrétiens 9. autre religion 10. aucune religion	De quelle ethnie/Nationalité est (Nom) ? NB: En cas de doutes sur la nationalité béninoise de la personne, lui demander d'abord sa nationalité et inscrire 09 au cas où il vient d'un pays limitrophe	Quel est le statut matrimonial actuel de (Nom) ? 1. Célibataire 2. Marié (e) 3. Séparé (e) 4. Divorcé (e) 5. veuf (ve) 6. Union libre	La vraie mère de (Nom) vit-elle? 1. Oui 2. Non>>>A11 9. Ne sait pas>>>A11	La vraie mère de (Nom) vit-elle dans ce ménage? Si oui, quel est son nom ? Inscrire le numéro de ligne de la mère dans le ménage	Le vrai père de (Nom) vit-il? 1. Oui 2. Non >A13 9. Ne sait pas >A13	Le vrai de (Non) – il dans le ménage Si oui, quel est son r Inscrire numéro ligne du dans le ménage
A1	A2	A3	A4	A5	A6A				A6	A7	A8A	A8B	A8C	A9	A10	A11	A1
01														1 2 9		1 2 9	
02														1 2 9		1 2 9	
03														1 2 9		1 2 9	
04														1 2 9		1 2 9	
05														1 2 9		1 2 9	
06														1 2 9		1 2 9	
07														1 2 9		1 2 9	
08														1 2 9		1 2 9	
09														1 2 9		1 2 9	
10														1 2 9		1 2 9	

Section I		PARTIE A: ADRESSEE AUX CHEFS DE MENAGES (concerne tous les membres du ménage)															
Membres du ménage			LIEN DE PARENTE AVEC LE CHEF DE MENAGE	SEXE	DATE DE NAISSANCE				AGE	ELIGIBILITE	RELIGION	ETHNIE/NATIONALITE	STATUT MATRIMONIAL (personnes âgées de 10 ans et plus)	Pour tous les enfants de moins de 18 ans			
														SURVIE DES PARENTS			
N° de personne	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu ? (inscrire le numéro de série de A1)	Donner la liste des personnes résidant dans le ménage, en commençant par le chef de ménage. (y compris les enfants qui sont à l'école, les visiteurs présents depuis (ou qui ont l'intention de rester) au moins 6 mois).	Quel est le lien de parenté de (nom) avec le chef de ménage?	Quel est le Sexe de (Nom) ? 1. Féminin 2. Masculin <i>Inscrire le numéro dans la case.</i>	En quel mois et en quelle année est né (Nom) ?				Quel était l'âge de (Nom) à son dernier anniversaire? <i>Inscrire l'âge en années révolues</i>	Entourer le N° de ligne si l'enfant est âgé de 5-17 ans.	Quelle est la religion de (Nom)? 1. vodoun 2. autres traditionnelle 3. islam 4. catholique 5. protestante méthodiste 6. autres protestants 7. céleste 8. autres chrétiens 9. autre religion 10. aucune religion	De quelle ethnie/Nationalité est (Nom) ? NB: En cas de doutes sur la nationalité béninoise de la personne, lui demander d'abord sa nationalité et inscrire 09 au cas où il vient d'un pays limitrophe	Quel est le statut matrimonial actuel de (Nom) ? 1. Célibataire 2. Marié (e) 3. Séparé (e) 4. Divorcé (e) 5. veuf (ve) 6. Union libre	La vraie mère de (Nom) vit-elle? 1. Oui 2. Non>>>A11 9. Ne sait pas>>>A11	La vraie mère de (Nom) vit-elle dans ce ménage? Si oui, quel est son nom ? Inscrire le numéro de ligne de la mère dans le ménage	Le vrai père de (Nom) vit-il? 1. Oui 2. Non >A13 9. Ne sait pas >A13	Le vrai de (Nom) – il dans le ménage Si oui, quel est son r Inscrire numéro ligne du dans le ménage
A1	A2	A3	A4	A5	A6A				A6	A7	A8A	A8B	A8C	A9	A10	A11	A1
11														1 2 9		1 2 9	
12														1 2 9		1 2 9	
13														1 2 9		1 2 9	
14														1 2 9		1 2 9	
15														1 2 9		1 2 9	
16														1 2 9		1 2 9	
17														1 2 9		1 2 9	
18														1 2 9		1 2 9	
19														1 2 9		1 2 9	
20														1 2 9		1 2 9	

Section II.		Education de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus									
Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1).											Passer à la question
Nom du membre du ménage →											
A13. (NOM) peut-il/elle lire, écrire et comprendre une langue quelconque?											
1. Oui.....		1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....		2	2	2	2	2	2	2	2	2	
A14. (NOM) a-t-il/elle déjà fréquenté l'école?											
1. Oui		1	1	1	1	1	1	1	1	1	→A16
2. Non		2	2	2	2	2	2	2	2	2	
A15. Quelle est/était la raison principale pour laquelle (NOM) n'a jamais été scolarisé(e)? (Lire les réponses suivantes et entourer celle qui est la plus appropriée)											
1. Trop jeune		1	1	1	1	1	1	1	1	1	} →A18
2. Handicap/maladie.....		2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Ecole trop éloignée.....		3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Ne peut pas payer pour les frais de scolarité.....		4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Famille ne permet pas la scolarisation.....		5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Pas intéressé(e) par les études.....		6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Education considérée comme inutile.....		7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Insécurité à l'école.....		8	8	8	8	8	8	8	8	8	
9. Apprendre un métier.....		9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10. Travailler en tant que salarié(e) ou non salarié(e) dans une entreprise ou ferme familiale		10	10	10	10	10	10	10	10	10	
11. Aider dans les tâches ménagères à la maison.....		11	11	11	11	11	11	11	11	11	
A16. Quel est le plus haut niveau d'études atteint par (NOM) et la dernière classe à ce niveau?		N	C	N	C	N	C	N	C	N	C
Niveau:		i	la	i	la	i	la	i	la	i	la
1. Maternelle.....		v	s.	v	s.	v	s.	v	s.	v	s.
2. Primaire.....		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
3. Secondaire.....		2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
4. Supérieur.....		3	4	3	4	3	4	3	4	3	4
6. Ne sais pas.....		4	6	4	6	4	6	4	6	4	6
17. Quel est le plus grand diplôme que(NOM) a obtenu ?											
00. Aucun; 21. CEP; 31. BEPC; 32. CAP; 33. BEP; 34. BAC/DTI; 41. DEUG/DUT/BTS/DUEL; 42. DIPLOME SUPERIEUR A BAC + 2; 51 AUTRE DIPLOME.											
Autre (à préciser).....											
A18. (NOM) a-t-il/elle reçu(e) une formation professionnelle ou appris un métier ? 1. Oui 2. Non											Si 2=non →A20A
A19. Où a eu lieu cette formation ? 1. Collège/Lycée technique; 2. Centre professionnel; 3. Formation sur le tas											
A20. Cette formation a-t-elle été sanctionnée par un diplôme ou un certificat? 1. Diplôme; 2. Certificat; 3. Sans diplôme											
A20A. FILTRE: Vérifier A6 «Age de (NOM). Age de nom ☐ 18 ans 1=Oui; 2= Non											1→Section III

Section II.		Education de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus												
Questions adressées uniquement aux enfants de 5 - 17 ans														
Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)		□□		□□		□□		□□		□□		Passer à la question		
Nom de l'enfant →														
A20B. (NOM) va-t-il/elle actuellement à l'école?		1		1		1		1		1		→Section III		
1. Oui		2		2		2		2		2				
2. Non														
A20C. A quelle distance de cette habitation se trouve l'école de (NOM) ?														
1. Moins de 0,5 km.....		1		1		1		1		1				
2. 0,5 - 3 km.....		2		2		2		2		2				
3. 3 -10 km.....		3		3		3		3		3				
4. Plus de 10km.....		4		4		4		4		4				
9. Ne sait pas		9		9		9		9		9				
A20D. Quel(s) moyen(s) de transport (NOM) utilise-t-il/elle pour aller à l'école ? (Réponses multiples)														
a. A Pied.....		1		1		1		1		1				
b. Vélo.....		2		2		2		2		2				
c. Moto/Motocyclette.....		3		3		3		3		3				
d. Bus/voiture.....		4		4		4		4		4				
e. Autre.....		5		5		5		5		5				
Autre (préciser)														
A20E. Quel est le niveau actuel de (NOM) et quel diplôme prépare-t-il/elle?		N		Dip		N		Dip		N		Dip		
Niveau:		iv		.		iv		.		iv		.		
1. Maternelle		1		1		1		1		1		1		
2. Primaire.....		2		2		2		2		2		2		
3. Secondaire.....		3		3		3		3		3		3		
4. Supérieur.....		4		4		4		4		4		4		

CODES POUR DIPLOME à A20E:

00. **Aucun;**

21. **CEP;**

31. **BEPC;** 32. **CAP;** 33. **BEP;** 34. **BAC/DTI;**

41. **DEUG/DUT/BTS/DUEL;** 42. **DIPLOME SUPERIEUR A BAC + 2;**

51 **AUTRE DIPLOME.**

Section III.

Statut d'activité du moment de tous les membres du ménage âgés de 5 ans et plus)
pendant la semaine de référence

A. Activité économique

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)											Passer à la question
Nom du membre du ménage											
A21. (NOM) a-t-il/elle travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière? (Comme employé permanent, employé temporaire, employeur, travailleur à son propre compte, travailleur familial non rémunéré)											→A24
1. Oui.....	1		1		1		1		1		
2. Non.....	2		2		2		2		2		
A22. Pendant la semaine dernière. (NOM) a-t-il/elle mené l'une des activités économiques suivantes? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante)	1.Oui 2.Non		1.Oui 2.Non		1.Oui 2.Non		1.Oui 2.Non		1.Oui 2.Non		Si au moins un «OUI» →A24
a. Cultiver ou récolter des produits agricoles destinés à la vente/autoconsommation.....											
b. Pêcher des poissons, des fruits de mer destinés à la vente/autoconsommation.....											
c. Activités minières.....											
d. Préparer la nourriture, des vêtements ou des travaux d'artisanat destinés à la vente.....											
e. Vendre des articles, journaux, boissons, nourriture ou des produits agricoles.....											
f. Laver, repasser et nettoyer des vêtements pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....											
g. Réparer des outils ou appareils pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....											
h. Lavage de voitures ou cirage de chassures pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....											
i. Transport de marchandises pour la vente ou le stockage ou autres activités liées au transport de marchandises pour la vente.....											
j. Construction, réparation, entretien de bâtiments ou de maisons pour quelqu'un d'autre.....											
k. Aller chercher l'eau/le bois.....											
l. Servir la nourriture/boisson dans un café/restaurant//bar.....											
m. Autre											
Autre (à préciser)											
A23. Même si (NOM) n'a pas travaillé pendant la											

semaine dernière, a-t-il/elle un travail, une activité ou une entreprise dont il/elle s'est temporairement absenté(e)?						
1. Oui	1	1	1	1	1	
2. Non	2	2	2	2	2	→A33
A24. Décrire l'occupation/la tâche principale qu'accomplissait (NOM), par exemple: porter les briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. «Principal» renvoie à l'occupation/la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.						
Occupation/Tâche						
CODE						
A usage officiel	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
A25. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus au lieu de travail de (NOM)						
Activité/Type						
CODE						
A usage officiel	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	

CODES POUR A16: PRIMAIRE: Maternelle=00; CI=01; CP=02; CE1=03; CE2=04; CM1=05; CM2=06.

SECONDAIRE: 6^{ième} = 01; 5^{ième} = 02; 4^{ième} = 03; 3^{ième} = 04; 2nd = 05; 1^{ère} = 06; Terminale = 07.

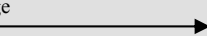
SUPERIEUR: 1^{ère} année = 01; 2^{ième} année = 02; 3^{ième} année = 03; Autre = 98 NSP = 99.

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)						Passer à la question
Nom du membre du ménage						
A26. Où (NOM) exerçait-il/elle son travail principal? 1. A son domicile familial.... 2. Chez l'employeur..... 3. Bureau formel..... 4. Usine..... 5. Plantations/ferme/jardin..... 6. Construction..... 7. Site d'exploitation de carrières..... 8. Magasin/marché/kiosque..... 9. Différents endroits (mobile).... 10. Dans la rue.....						
A27. Au cours de la semaine dernière, lequel de ces éléments décrit le mieux la situation de travail de (NOM)? <i>(Lire les réponses suivantes)</i> 1. Employé permanent (durée indéterminée)..... 2. Employé temporaire/stagiaire rémunéré (durée déterminée)..... 3. Travailleur à son propre compte (travail indépendant sans employés)..... 4. Employeur (travail indépendant avec employés)..... 5. Membre de coopératives de producteurs..... 6. Travailleur familial non rémunéré..... 7. Apprenti/stagiaire non rémunéré.....	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7	→A29 →A29
A28. Quel est en moyenne le revenu mensuel en espèces du travail principal de (NOM)? (en milliers (1000) de FCFA)						
A29. Quelles prestations (NOM) a-t-il/elle reçues de son travail principal? <i>(Lire chacune des questions suivantes et encercler les réponses appropriées)</i> a. Aucune..... b. Soins médicaux..... c. Aide aux frais d'éducation..... d. Logement gratuit..... e. Nourriture..... f. Congés payés..... g. Vêtement..... h. Transport..... i. Autre.....	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	

j. Non applicable si A27= 3 ou 4											
Autre (à préciser)											
A30. (NOM) a-t-il/elle fait un autre travail (secondaire) pendant la semaine dernière?											
1. Oui	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
....											
A31. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour (NOM) a-t-il/elle travaillé? <i>(Inscrire séparément pour chaque jour)</i>	Princi pal	Secon daire	Princi pal	Secon daire	Princi pal	Secon daire	Princi pal	Secon daire	Princi pal	Secon daire	
1. Lundi.....											
2. Mardi.....											
3. Mercredi.....											
4. Jeudi.....											
5. Vendredi.....											
6. Samedi.....											
7. Dimanche.....											
TOTAL											

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)						Passer à la question selon l'âge	
Nom du membre du ménage →							
A32. Quel âge (NOM) avait-il/elle lorsqu'il/elle a commence à travailler pour la première fois? <i>(employé permanent, employé temporaire, employeur, travailleur à son propre compte, travailleur familial non rémunéré)</i>						→A40	
B. Chômage						Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
A33. (NOM) cherchait-il/elle du travail pendant la semaine dernière? <i>(Comme employé permanent, employé temporaire, employeur, travailleur à son propre compte, travailleur familial non rémunéré)</i>							
1. Oui	1	1	1	1	1	→A37	
2. Non	2	2	2	2	2	→A37	→A35
A34. Par quels moyens (NOM) a-t-il/elle recherché du travail pendant les 4 dernières semaines? <i>(Encercler au plus 4 réponses)</i>							
1. A demandé à des amis/parents.....	1	1	1	1	1		→A37
2. S'est inscrit(e) dans un bureau d'emploi/une agence de travail.....	2	2	2	2	2		→A37
3. Annonce dans les journaux.....	3	3	3	3	3		→A37
4. A posé sa candidature directement au près d'un/d'employeur(s).....	4	4	4	4	4		→A37
5. Recherché un terrain/de l'équipement, le financement pour monter sa propre entreprise.....	5	5	5	5	5		→A37
6.	6	6	6	6	6		→A37

6. Autre.....	7	7	7	7	7		→A35
7. Aucune.....							
Autre (à préciser)							
A35. (NOM) a-t-il/elle voulu travailler pendant la semaine dernière?							→A39
1. Oui.....	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2		
A36. Quelle est la raison principale pour laquelle (NOM) n'a pas recherché du travail pendant la semaine dernière?							
1. En a déjà trouvé et commence bientôt.....	1	1	1	1	1		
2. A un travail saisonnier.....	2	2	2	2	2		
3. Pas d'emploi disponible / perdu espoir de trouver un emploi.....	3	3	3	3	3		
4. Ne sait pas où chercher du travail.....	4	4	4	4	4		
5. Va à l'école ou suit une formation.....	5	5	5	5	5		
6. Est engagé(e) dans les tâches ménagères.....	6	6	6	6	6		
7. Retraité(e)/niveau de vie satisfaisant.....	7	7	7	7	7		
8. Incapable de travailler (maladie, handicap)	8	8	8	8	8		
9. Autre	9	9	9	9	9		
Autre(à préciser)							

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)						Passer à la question					
Nom du membre du ménage 						5-9 ans	10 ans et plus				
A37. Si un emploi avait été disponible pendant la semaine dernière, (NOM) aurait-il pu commencer à travailler ? 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→A40 →A40	→A39				
A38. Depuis combien de temps (NOM) est-il/elle au chômage et recherche-t-il/elle du travail? 1. Moins d'un mois..... 2. 1-3 mois..... 3. 4-6 mois..... 4. 7-12 mois..... 5. 13 -24 mois..... 6. Plus de 2 ans.....	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	A40					
A39. Quelle est la raison principale pour laquelle (NOM) n'était pas disponible ou ne voulait pas travailler pendant la semaine dernière? 1. En a déjà trouvé et commence bientôt..... 2. A un travail saisonnier..... 3. Pas d'emploi disponible / perdu espoir de trouver un emploi..... 4. Ne sait pas où chercher du travail..... 5. Va à l'école ou suit une formation..... 6. Est engagé(e) dans les tâches ménagères..... 7. Retraité(e)/niveau de vie satisfaisant..... 8. Incapable de travailler (maladie, handicap)..... 9. Autre.....	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9						
Autre (à préciser)											
C. Tâches ménagères											
A40. Pendant la semaine dernière, (NOM) a-t-il/elle accompli les tâches ménagères suivantes?	1.Ou i	2.N on	1.Ou i	2.N on	1.Ou i	2.N on	1.O ui	2. N on	1.O ui	2.No n	Si au moins un «OUI» →A41
1. Cuisiner.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
2. Faire les courses pour le ménage.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
3. Nettoyer les ustensiles/maison.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
4. Faire la lessive.....	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
5. Garder des enfants/personnes âgées	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		

/malades.. 6. Autres tâches ménagères similaires.....	☐	☐	☐	☐	☐	
	☐	☐	☐	☐	☐	
Autre (<i>à préciser</i>)						

Attention: SI TOUT EST «NON» ET (NOM)
a) travaille (A21=OUI ou A22≠NON ou A23=OUI) ET b) âgé de 5-17 (A7=1) passer à A42

Attention: Section IV concerne UNIQUEMENT les enfants âgés de 5-17 ans (A7=1)
qui travaillent (A21=OUI ou A22≠NON ou A23=OUI)

Section IV

Perceptions des parents/tuteurs sur les enfants travailleurs âgés de 5-17 ans

Ces questions ont pour objet de solliciter les points de vue des parents/tuteurs concernant le travail des enfants et ses effets. Par conséquent, référence sera uniquement faite aux enfants indiqués comme travailleurs.

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)	____	____	____	____	____	Passer à la question					
Nom de l'enfant travailleur →											
A42. Que voudriez-vous que (NOM) fasse en ce moment? (Lire les options)											
1. Uniquement travailler pour un revenu	1	1	1	1	1						
2. Aider dans l'entreprise familiale.....	2	2	2	2	2						
3. Aider dans les tâches ménagères	3	3	3	3	3						
4. Aller à l'école uniquement.....	4	4	4	4	4						
5. Aller à l'école et aider dans l'entreprise familiale...	5	5	5	5	5						
6. Aller à l'école et aider dans les tâches ménagères...	6	6	6	6	6						
7. Aller à l'école et travailler pour un revenu.....	7	7	7	7	7						
8. Apprenti/Stagiaire	8	8	8	8	8						
9. Autre	9	9	9	9	9						
Autre (à préciser)											
A43. (NOM) a-t-il/elle des problèmes à cause de son travail?						→A45					
1. Oui.....	1	1	1	1	1						
2. Non.....	2	2	2	2	2						
A44. Quels problèmes (NOM) a-t-il/elle à cause de son travail?	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	
(Indiquez au plus les deux problèmes plus importants)											
1. Blessures, maladies, mauvaise santé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Mauvais résultats scolaires.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Abus physiques.....	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Abus émotionnels.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Abus sexuels.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Fatigue.....	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Pas de temps pour	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Autre	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	

jouer.....											
8. Pas de temps pour aller à l'école.....											
A45. Quelles sont les deux raisons principales pour lesquelles (NOM) travaille?	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	Prin.	Autre	
<i>(Indiquez les deux raisons les plus importantes)</i>											
1. Pour compléter le revenu familial.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Pour aider à payer la dette familiale.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Pour aider dans l'entreprise familiale.....	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Pour apprendre un métier.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Education considérée comme inutile.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Ecole trop éloignée.....	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Ne peut pas payer les frais de scolarité.....	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Pas intéressée par les études.....	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
9. Pour remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut pas travailler.....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	

Section V		Statut d'activité habituel de tous les membres du ménage (âgés de 5 ans et plus) pendant les 12 derniers mois										
Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)												Passer à la question
Nom du membre du ménage												
A46. (NOM) a-t-il/elle travaillé à un moment pendant ces 12 derniers mois? <i>(comme employé permanent, employé temporaire, employeur, travailleur à son propre compte, travailleur familial non rémunéré)</i> 1. Oui..... 2. Non.....		1 2		1 2		1 2		1 2		1 2		→A48
A47. A un certain moment pendant les 12 derniers mois (NOM) a-t-il/elle mené l'une des activités économiques suivantes ? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante)		1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	Si au moins un «OUI» →A48
a. Cultiver ou récolter des produits agricoles destinés à la vente/autoconsommation.....												
b. Pêcher des poissons des fruits de mer destinés à la vente/autoconsommation												
c. Activités minières.												
d. Préparer la nourriture, des vêtements ou des travaux d'artisanat destinés à la vente.....												
e. Vendre des articles, journaux, boissons, nourriture ou des produits agricoles.....												
f. Laver, repasser et nettoyer des vêtements pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....												
g. Réparer des outils ou appareils pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....												
h. Lavage de voitures ou cirage de chassures pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature.....												
i. Transport de marchandises pour la vente ou le stockage ou autres activités liées au transport de marchandises pour la vente.....												
j. Construction, réparation, entretien de bâtiments ou de maisons pour quelqu'un d'autre.....												
k. Aller chercher l'eau/le bois pour le feu.....												
l. Servir la nourriture/boisson dans un café/bar restaurant.....												
m. Autre												
Autre (préciser)												
A48. Décrire l'occupation/tâche principale qu'accomplissait (NOM) pendant les 12 derniers mois, par exemple: porter les briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. «Principal» renvoie à l'occupation/la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.												
Occupation/Tâche												
CODE à usage officiel												
A49. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus au lieu de travail de (NOM).												

Activité/Type						
CODE à usage officiel	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	

Numéro de ligne de l'individu dans le ménage (No de Série en A1)	[][]			[][]			[][]			[][]			[][]		
Nom du membre de ménage →															
A50. Pour chacun des 12 derniers mois, (NOM) a-t-il/elle eu un travail A) tout le mois, B) une partie du mois, C) pas du tout?	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
1. Janvier.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2. Février.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3. Mars.....	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4. Avril.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5. Mai.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6. Juin.....	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7. Juillet.....	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8. Août.....	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9. Septembre.....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10. Octobre.....	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11. Novembre.....	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12. Décembre.....	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
TOTAL															
A51. Au cours des 12 derniers mois, lequel de ces éléments décrit le mieux la situation de travail de (NOM)? (Lire les réponses suivantes)															
1. Employé permanent (durée indéterminée).....	1			1			1			1			1		
2. Employé temporaire (durée déterminée).....	2			2			2			2			2		
3. Travailleur à son propre compte (travail indépendant sans employés).....	3			3			3			3			3		
4. Employeur (travail indépendant avec employés).....	4			4			4			4			4		
5. Membre de coopératives de producteurs.....	5			5			5			5			5		
6. Travailleur familial non rémunéré	6			6			6			6			6		

Section VI		A propos des enfants de (5-17 ans) vivant loin du ménage/de la famille. (Ces questions sont adressées au chef de ménage ou à la personne la mieux informée du ménage)										
A52. Est-ce qu' un membre du ménage a un enfant ou des enfants âgés de 5 à 17 ans vivant loin de ce ménage? 1. Oui 2. Non		1 2		1 2		1 2		1 2		1 2		Passer à →B1
A53. Si oui, écrire le numéro du parent ici		_____		_____		_____		_____		_____		
A54. Pouvez- vous donner s.v.p. les prénoms des enfants ? (Ecrire ci-dessous les prénoms des enfants vivant loin du ménage en tenant compte de la ligne du parent)												
A55. Est-ce que (Nom) est un garçon ou une fille ? 1. Masculin; 2. Féminin		_____		_____		_____		_____		_____		
A56. Quel est le lien de parenté de (Nom) avec le chef du ménage dans lequel il vit?		_____		_____		_____		_____		_____		
A57. Quel était l'âge de (Nom) (à son dernier anniversaire) ? (Age en années révolues)		_____		_____		_____		_____		_____		
A57A. L'enfant est-il à l'intérieur du pays ou à l'étranger? 1. A l'intérieur du pays. 2. Pays limitrophe 3. Autre pays		1 2 3		1 2 3		1 2 3		1 2 3		1 2 3		→A57C →A57C
A57B. Si l'enfant se trouve à l'intérieur du pays, dans quelle commune vit-il/elle ? (Il s'agit de la dernière Commune où la personne a passé au moins 6 mois de façon continue)		_____ _____		_____ _____		_____ _____		_____ _____		_____ _____		
A57C. Si par contre l'enfant vit à l'étranger, écrire le nom du pays de résidence.												
A58. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles (Nom) habite loin de la maison ? (Au Maximum deux raisons par ordre d'importance) 1. Changement de travail 2. Arrangement de travail 3. A la recherche d'un travail payant 4. rejoindre son époux ou sa famille 5. fréquenter l'école ou suivre une formation 6. S'est enfui de la maison 7. Pour vivre avec son père ou sa mère 8. Rester avec des parents 9. Ne sait pas		1ère raison	2è raison	1ère raison	2è raison	1ère raison	2è raison	1ère raison	2è raison	1ère raison	2è raison	
A59. Avec qui (Nom) est parti dans ce ménage? 1 Père/Mère 2 Oncle/Tante		_____		_____		_____		_____		_____		

3 Grand Parent						
4 Frère/Soeur						
5 Non parent						
6 Autre parent						
7 Seul						
8 Autre						
Préciser						

CODES POUR A56: LIENS DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

01. **Chef de ménage** 02. **Epoux (mari/femme)** 03. **Fils ou Fille** 04. **Gendre ou belle fille**

05. **Petit fils ou petite fille** 06. **Père ou mère** 07. **Beau-père ou belle mère** 08. **Frère ou sœur**

09. **Coépouse** 10. **Autres parents** 11. **Enfants adoptés/engarde/enfants du conjoint** 12. **Sans parenté** 98. **Ne sait pas**

Reporter le numéro du parent (A53)						
A60. Quel moyen de déplacement (NOM) a utilisé pour partir d'ici ? 1.Car/Voiture 2.Avion 3. A pied 4.A pied et en voiture 5.Train 6. Bateau/Pirogue 8. Autre						
A61. Que fait (Nom) dans ce ménage ? 1. Travail pour quelqu'un 2. Travail indépendamment 3. Fréquente l'école ou est dans une institution de formation 4. Travaille et fréquente l'école 9. Ne sait pas						Si 3 ou 9 →A64
A62. Si (Nom) travaille (A61=1; 2 ou 4), combien gagne-t-il/elle? (en milliers de FCFA) RIEN. 000 NSP. 999						Si RIEN ou NSP →A64
A63. Si (Nom) travaille (A61=1; 2 ou 4), a quoi sert cet argent? (réponses multiples) a. Donne le tout/une partie à ses parents/tuteurs..... b. Paie les frais de scolarité..... c. Achète des biens pour l'école..... d. Achète des biens pour le ménage..... e. Achète des biens pour moi-même..... f. Epargne..... g. NSP..... h. Autre.....	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	
Préciser						
A64. Depuis quand (Nom) a quitté le ménage ? (en mois) 000. Moins d'1 mois 999. Ne sait pas						
A65. Est-ce que (Nom) est en contact avec ce/cette ménage/famille ? 1. Oui 2. Non	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→B1
A66. Il y a combien de temps qu'il/elle a contacté ce ménage ? (en mois) 000. Moins d'1 mois 999. Ne sait pas						

PARTIE B: CARACTERISTIQUES DU MENAGE

Adressé au membre le mieux informé du ménage

Section I	Les caractéristiques du logement et du ménage						
B1. Dans quel type d'habitation vit le ménage? 1. Maison isolée; 2. Maison en bande (compartimentée); 3. Villa 4. Immeuble (maison à étage); 5. Case isolée (habitation traditionnelle) 6. Autre (préciser)							
B2. Quel est le statut d'occupation de cette habitation? 1. Propriétaire; 2. Propriété familiale; 3. Logé gratuitement par l'Etat 4. Logé gratuitement par un privé; 5. Locataire; 6. Location-vente; 7. Autre							
Autre (à préciser)							
B3. Combien de pièces le ménage occupe-t-il?							
B4. Quelle est la surface totale de votre habitation? 1. (moins de 20 m²); 2. (20 - 39 m²); 3. (40 - 69m²); 4. (70 – 99m²); 5. (plus de 100 m²); 9. Ne sait pas							
B5. Le ménage dispose-t-il de ces aménagements? (Inscrire le code approprié pour chaque aménagement)	CUISINE 1. Oui 2. Non		SALLE DE BAINS 1. Oui 2. Non		TOILETTES 1. Oui 2. Non		
1. A l'intérieur de la maison et exclusive							
2. A l'intérieur de la maison et partagée.....							
3. A l'extérieur de la maison et exclusive.....							
4. A l'extérieur de la maison et partagée.....							
5. Pas disponible.....							
B5A. Nature des murs (construction principale) 1. Brique; 2. pierre; 3. Bambou/palme; 4. Terre; 5. Semi-dur; 6. Bois /planche; 7. Autre (Préciser)							
B5B. Nature du sol (construction principale) 1. Ciment; 2. Bois/planche; 3. Terre/sable; 4. Carreau; 5. Bambou/palme 9. Autre (préciser).....							
B5C. Nature du toit (construction principale) 1. Tôle; 2. Tuile; 3. Terre; 4. Paille; 5. Dalle; 6. Bois/planche; 7. Palme/bambou 8. Autre (préciser)							

B6A. Quel est le moyen de cuisson le plus utilisé dans le ménage ? 1. Pétrole; 2. Bois/palme; 3. Electricité (SBEE); 4. Gaz; 5. Charbon de bois 6. Autre (préciser)		
B6B. Quelle est votre principale source d'éclairage ? 1. Pétrole lampant; 2. Electricité SBEE; 3. Energie solaire; 4. Groupe électrogène communautaire; 5. Groupe électrogène privé; 6. Gaz; 7. Huile; 8. Autre (préciser)		
B6C. Quel est votre principal mode d'aisance? 1. Latrine à fosse ventilée; 2. Latrine à fosse non ventilée; 3. Toilettes à chasses à trou; 4. Réseau d'égout; 5. Latrine suspendue/ sur pilotis; 6. Latrine à tinette; 7. Pas de latrine/dans la nature; 8. Autre (préciser):		

B7. Quelle est la principale source/mode d'approvisionnement en eau de boisson ? 1. Eau courante SBEE à la maison; 2. Eau courante SBEE ailleurs; 3. Borne fontaine/robinet public; 4. Pompe villageoise ou forage équipé de pompe manuelle; 5. Citerne; 6. Puits protégé/busé; 7. Puits non protégé; 8. Rivière/marigot/mare; 9. Autres (préciser).....		
B8. Le ménage a-t-il déménagé d'une commune à une autre? 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	→B12
B9. Quel était le dernier lieu de résidence? Nom de la commune/Localité		
(A usage officiel) Utiliser le code du District/Localité approprié		
B10. En quelle année le ménage a-t-il déménagé dans le lieu de résidence actuel ?		
B11. Quelle était la raison principale pour laquelle le ménage a déménagé dans le lieu de résidence actuel ? 1. Mutation professionnelle..... 1 2. A trouvé un travail..... 2 3. Pour chercher du travail..... 3 4. Pour chercher une terre plus fertile pour l'agriculture 4 5. Etudes/Formation..... 5 6. Autre (préciser) 6		
Autre (à préciser)		

Section II		Statut socio-économique du ménage		
				Passer à la question
B12. Votre ménage possède-t-il les équipements suivants? (Réponses multiples)		1. Oui	2. Non	Nombre
1.	Voiture.....	☐	☐	
2.	Tracteur.....	☐	☐	
3.	Moto, motocyclette, scooter.....	☐	☐	
4.	Vélo.....	☐	☐	
5.	Charrue à traction animale.....	☐	☐	
6.	Télévision.....	☐	☐	
7.	Réfrigérateur.....	☐	☐	
8.	Lecteur VCD/DVD.....	☐	☐	
9.	Machine à laver.....	☐	☐	
10.	Four.....	☐	☐	
11.	Lave-vaisselle.....	☐	☐	
12.	Magnétoscope, vidéo.....	☐	☐	
13.	Ordinateur.....	☐	☐	
14.	Machine à coudre.....	☐	☐	
15.	TV Satellite/câble.....	☐	☐	
16.	Téléphone (fixe).....	☐	☐	
17.	Téléphone portable.....	☐	☐	
18.	Radio.....	☐	☐	
19.	Autre (préciser).....	☐	☐	
Autre (à préciser)				
B13. Le ménage possède-t-il du bétail?				
1.	Oui.....	1		→B15
2.	Non.....	2		
B14. Combien?		Nombre		
1.	Chameau.....			
2.	Cheval.....			
3.	Bœuf/vache.....			
4.				

Mouton..... 5. Chèvre/ brebis..... 6. Cochon/ porc..... 7. Volaille.....		
B15. Le ménage possède-t-il de la terre? 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	→B17
B16. Combien d'hectares de terres le ménage possède-t-il? 1. Agricole (cultivable)..... 2. Autre (préciser) (Si moins d'un ha écrire 0000)	Hectares _ _ _ _ hectares. _ _ _ _ hectares.	
Autre (à préciser)	_ _ _ _ hectares.	

B17. Le ménage a-t-il été confronté à l'un des problèmes (à l'échelle nationale/communautaire) suivants pendant les 12 derniers mois? (Réponses multiples) a. Aucun..... b. Sécheresse ou inondation..... c. Ouragan..... d. Eboulement e. Incendie de forêt..... f. Epidémies..... g. Cessation d'activités due à la récession économique h. Chute des prix agricoles..... i. Inflation des prix des biens et des services..... j. Protestations publiques..... k. Autre (préciser)... 	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	
B18. Le ménage a-t-il été confronté à une chute du revenu due aux problèmes (spécifiques au ménage) suivants pendant les 12 derniers mois? (Réponses multiples) a. Aucun..... b. Perte d'emploi d'un membre du ménage..... c. Faillite d'une entreprise familiale..... d. Maladie/accident grave d'un membre actif du ménage.. e. Décès d'un membre actif du ménage..... f. Abandon conjugal..... g. Incendie dans la maison/propriété/entreprise..... h. Acte criminel commis par un membre du ménage..... i. Conflit de terre..... j. Perte d'une aide en espèces ou en nature..... k. Chute des prix des biens/services produits par l'entreprise familiale..... l. Perte de récolte..... m. Autre (préciser)..... 	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	
B19. Par quels moyens le ménage a-t-il pu surmonter ces difficultés? (Réponses multiples) a. Non applicable (si B17=1 et B18=1)..... b. Aide des agences gouvernementales..... c. Aide des ONG/des organisations religieuses/des organisations communautaires locales..... d. Retrait des enfants de l'école faute de moyens financiers..... e. Heures de travail additionnelles par l'enfant..... f. Vente des biens, propriétés/utilisation de l'épargne..... g. Réduction des dépenses familiales..... h. Pas d'impact sérieux..... i. Autre (préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9	
B20. Les membres de votre ménage ont-ils obtenu un prêt pendant les 12 derniers mois ? 1.	1	

Oui..... 2. Non.....	2	→B26
--	---	------

B21. Quelle était la raison principale pour obtenir un prêt ?		
1. Couvrir les dépenses essentielles du ménage (alimentation, scolarité des enfants, etc.).....	1	
2. Acheter un moyen de déplacement (vélo, moto, voiture) pour les membres du ménage.....	2 3	
3. Achat/amélioration/réparation/construction de logement.....	4	
4. Pour couvrir les dépenses de santé des membres du ménage (frais d'hôpital, de médecin ou de médicament).....	5 6	
5. Pour couvrir les dépenses liées aux cérémonies rituelles: naissance, enterrement, mariage.....	7 8	
6. Pour monter/augmenter sa propre affaire.....		
7. Rembourser les dettes antérieures.....		
8. Autre (Préciser).....		
Autre (à préciser)		
B22. Qui a accordé ce prêt?		
1. Banque.....	1 2 3	
2. Organisme de micro-crédit/finance.....	4 5 6	
3. Employeur/Propriétaire.....	7	
4. Ami/Parent de l'employeur/propriétaire.....		
5. Prêteur sur gage.....		
6. Famille/Parent/Ami.....		
7. Autre.....		
Autre (à préciser)		
B23. Comment la dette sera-t-elle remboursée?		
1. En espèces, en empruntant d'argent à quelqu'un d'autre.	1	
2. En espèces, en vendant certains biens.....	2	
3. En espèces, en obtenant un revenu d'un travail.....	3	
4. Un membre adulte du ménage va travailler pour le créancier.....	4	
5. Un enfant du ménage va travailler pour le créancier.....	5	
6. En nature.....	6	
B24. Les enfants vont-ils être retirés de l'école pour rembourser le prêt?		
1. Oui.....		
2. Non.....	1 2	→B26
B25. Une fois que votre situation s'est améliorée, vous allez remettre ces enfants à l'école?		
1. Oui.....	1 2	
2. Non.....		
B26. Quelle est la somme des dépenses mensuelles moyennes du ménage? (en milliers (1000) FCFA)		

(Cette question doit être enregistrée comme dépenses effectuées au niveau du ménage.)		
B27. Quel est le revenu mensuel moyen du ménage? (en milliers (1000) FCFA)		

OBSERVATIONS DE L'ENQUÊTEUR

COMMENTAIRES SUR L'ENQUÊTE	
COMMENTAIRES SUR DES QUESTIONS PARTICULIÈRES	
AUTRES COMMENTAIRES	

OBSERVATIONS DU CHEF D'ÉQUIPE

NOM DU CHEF D'ÉQUIPE: _____

DATE: _____

FIN DE L' INTERVIEW

Annexe 11b. Questionnaire enfant



ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU BENIN
QUESTIONNAIRE ENFANT CONFIDENTIEL

IDENTIFICATION			
DÉPARTEMENT: _____	DEPART.....		
COMMUNE: _____	COMMUNE.....		
ARRONDISSEMENT: _____	ARROND		
MILIEU (Urbain = 1, Rural = 2):	MILIEU		
VILLAGE/QUARTIER: _____			
NUMERO DE GRAPPE	GRAPPE		
NUMERO DE STRUCTURE	STRUCTURE		
NOM DU CHEF DU MENAGE _____ NUMERO DE MENAGE	MENAGE		

VISITE D'ENQUETRICES									
		1	2	3	VISITE FINALE				
DATE NOM DE L'ENQUETEUR RESULTAT					JOUR				
					MOIS				
					ANNEE	2	0	0	8
					CODE ENQUETEUR .				
					CODE RESULTAT				
PROCHAINE VISITE:	DATE HEURE				NOMBRE TOTAL DE VISITES				
CODE RESULTATS: 1 REMPLI 2 PAS DE MEMBRE DE MENAGE A LA MAISON OU PAS D'ENQUETE COMPETENT AU MOMENT DE LA VISITE 3 MENAGE TOTALEMENT ABSENT POUR UNE LONGUE DUREE 4 DIFFERE 5 REFUSE 6 LOGEMENT VIDE OU PAS DE LOGEMENT A L'ADRESSE 7 LOGEMENT DETRUIT 8 LOGEMENT NON TROUVE 9 AUTRE _____ (PRECISER)					TOTAL ENFANTS 5-17 ANS DANS LE MENAGE TOTAL ENFANTS 5-17 ANS AYANT REPONDU.....				
LANGUE DE L'INTERVIEW _____ INTERPRETE: (OUI=1, NON=2) CODES LANGUES: 1Français 2 Adja 3 Bariba 4 Fon 5 Dendi 6 Ditamari 7 Yorouba 8 Autre Numéro du questionnaire dans le ménage ____ Nombre de questionnaires dans le ménage ____					CODE LANGUE..... CODE INTERPRETE.....				
CONTROLEUR NOM _____ DATE _____		SUPERVISEUR NOM _____ DATE _____			CONTROLE BUREAU 		SAISI PAR 		

Adressé à chaque enfant (âgé de 5 à 17 ans) dans le ménage											
SECTION I		Education de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans									
Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)		□□		□□		□□		□□		Passer à la question	
Nom de l'enfant										Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C1. Pouvez-vous lire, écrire et comprendre une langue ?											
1. Oui.....		1		1		1		1			
2. Non.....		2		2		2		2			
C2. Allez vous actuellement à l'école?											
1. Oui.....		1		1		1		1			
2. Non.....		2		2		2		2		→C8	→C8
C3. Quel est votre niveau actuel et quel est le plus grand diplôme obtenu à ce niveau?		Niv.	Dip.	Niv.	Dip.	Niv.	Dip.	Niv.	Dip.		
Niveau:											
1. Maternelle		1	□□	1	□□	1	□□	1	□□		
2. Primaire.....		2		2		2		2			
3. Secondaire.....		3		3		3		3			
4. Supérieur.....		4		4		4		4			
C4. A quel âge avez-vous commencé l'école? (Age en nombre d'années révolues.).....		□□		□□		□□		□□			
C5. Avez-vous manqué des jours d'école pendant la semaine dernière?											
1. Oui.....		1		1		1		1			
2. Non.....		2		2		2		2		→C14	→C14
C6. COMBIEN DE JOURS D'ECOLE AVEZ-VOUS MANQUE LA SEMAINE DERNIERE? (EN NOMBRE DE JOURS).....		□□		□□		□□		□□			
C7. Quelle est la raison principale pour laquelle vous avez manqué des jours d'école la semaine dernière?											
1. Période de vacances scolaires.....		1								} →C14	} →C14
2. Enseignant absent		2		1		1		1			
3. Mauvais temps.....		3		2		2		2			
4. Aider dans l'entreprise familiale.....		4		3		3		3			
5. Aider dans les tâches ménagères à la maison ..		5		4		4		4			
6. Travailler en dehors de l'entreprise familiale.....		6		5		5		5			
7. Maladie/Blessure/Handicap		7		6		6		6			
8. Autre.....		8		8		8		8			
Autre (à préciser).....											
C8. Avez-vous déjà fréquenté l'école?											
1. Oui.....		1		1		1		1		→C10	→C10
2. Non.....		2		2		2		2			

CODES POUR DIPLOME à C3:

0. Aucun;

32. CAP;

41. DEUG/DUT/BTS/DUEL;

51 AUTRE DIPLOME.

21. CEP;

33. BEP;

31. BEPC;

34. BAC/DTI;

42. DIPLOME SUPERIEUR A BAC + 2;

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: QUESTIONNAIRE MENAGE (voir colonne A1)					Passer à la question	
NOM DE L'ENFANT					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C9. QUELLE EST/ETAIT LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE (NOM) N'A JAMAIS ETE SCOLARISE(E)? (LIRE LES REPONSES SUIVANTES ET ENTOURER CELLE QUI EST LA PLUS APPROPRIEE)						
1. Trop jeune 2. Handicap/maladie..... 3. Ecole trop éloignée..... 4. Ne peut pas payer pour les frais de scolarité..... 5. Famille ne permet pas la scolarisation..... 6. Pas intéressé(e) dans les études..... 7. Education considérée comme inutile..... 8. Insécurité à l'école..... 9. Apprendre un métier..... 10. Travailler en tant que salarié(e) ou non salarié(e) dans une entreprise ou ferme familiale..... 11. Aider dans les tâches ménagères à la maison..... 12. Autre	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	} C16 }	} C14 }
Autre (préciser)						
C10. Quel est le plus haut niveau d'études que vous avez atteint et quel diplôme avez-vous obtenu à ce niveau?	Niv.	Dip.	Niv.	Dip.	Niv.	Dip.
1. Maternelle..... 2. Primaire..... 3. Secondaire..... 4. Supérieur.....	1 2 3 4	 	1 2 3 4	 	1 2 3 4	
C12. A quel âge avez-vous quitté l'école? (Age en nombre d'années révolues.).....						
C13. Quelle était la raison principale pour laquelle vous avez quitté l'école ? (LIRE LES REPONSES SUIVANTES ET ENTOURER CELLE QUI EST LA PLUS APPROPRIEE)						
1. Terminé ses études (SI C10=4)..... 2. Trop âgé(e)..... 3. Handicap/maladie..... 4. Ecole trop éloignée..... 5. Ne peut pas payer pour les frais de scolarité..... 6. Famille ne permet pas la scolarisation.....	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8		

7. Mauvaises performances /pas intéressée par les études.....	9 10	9 10	9 10	9 10		
8. Education considérée comme inutile.....	11	11	11	11		
9. Insécurité à l'école.....	12	12	12	12		
10. Apprendre un métier.....	13	13	13	13		
11. Travailler en tant que salarié(e) ou non salarié(e) dans une entreprise ou ferme familiale.....						
12. Aider dans les tâches ménagères à la maison.....						
13. Autre.....						
Autre (préciser)						

CODES POUR DIPLOME à C10:

00. **Aucun**; 21. **CEP**; 31. **BEPC**; 32. **CAP**; 33. **BEP**; 34. **BAC/DTI**;
41. **DEUG/DUT/BTS/DUEL**; 42. **DIPLOME SUPERIEUR A BAC + 2**;
51. **AUTRE DIPLOME**.

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: QUESTIONNAIRE MENAGE (voir colonne A1)					Passer à la question	
NOM DE L'ENFANT →					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C14. Avez-vous déjà suivi une formation à un métier?						
1. Oui.....	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2		→C16
Autre (préciser)						
C15. Décrire le type de formation (e.g Charpenterie, Infirmerie,etc) <i>(Si plus d'une formation, seulement la plus importante doit être indiquée)</i>						
A usage officiel <i>(Se référer à la liste des formations)</i>						

SECTION II		Statut d'activité du moment de tous les enfants (âgés de 5 à 17 ans) pendant la semaine de référence								Passer à la question	
Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)											
NOM DE L'ENFANT →											
A. Activité Economique										Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C16. Avez-vous travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière? <i>(Comme employé permanent, employé temporaire, employeur, travailleur à son propre compte, travailleur familial non rémunéré)</i> 1. Oui..... 2. Non.....		1 2		1 2		1 2		1 2		→C19	→C19
C17. Pendant la semaine dernière, avez-vous mené l'une des activités économiques suivantes? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante) a. Cultiver ou récolter des produits agricoles destinés à la vente/autoconsommation..... b. Pêcher des poissons, des fruits de mer destinés à la vente/autoconsommation c. Activités minières. d. Préparer la nourriture, des vêtements ou des travaux d'artisanat destinés à la vente..... e. Vendre des articles, journaux, boissons, nourriture ou des produits agricoles..... f. Laver, repasser et nettoyer des vêtements pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature..... g. Réparer des outils ou appareils pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature..... h. Lavage de voitures ou cirage de chaussures pour quelqu'un contre paiement en espèces ou en nature..... i. Transport de marchandises pour la vente ou le stockage ou autres activités liées au transport de marchandises pour la vente. j. Construction, réparation, entretien de bâtiments ou de maisons pour quelqu'un d'autre..... k. Aller chercher l'eau/le bois..... l. Servir la nourriture/boisson dans un café/restaurant/bar..... m. Autre		1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	Si au moins 1=Oui →C19	Si au moins 1=Oui →C19
Autre (préciser)											
C18. Même si vous n'avez pas travaillé pendant la semaine dernière, vous avez un travail, une activité ou une entreprise dont vous vous êtes temporairement absent(e)? 1. Oui..... 2. Non.....		1 2		1 2		1 2		1 2		→C32	→C32
C19. Décrire l'occupation/la tâche principale que vous accomplissez , par exemple: porter les briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. «Principal» renvoie à l'occupation/la tâche à la quelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.											
Occupation/Tâche											

CODE A usage officiel						
C20. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus à votre lieu de travail.						
Activité/Type						
CODE A usage officiel						

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question				
NOM DE L'ENFANT →					Enfant s'âgés de 5-9 ans	10 ans et plus			
C21. Avez-vous fait un autre travail (secondaire) pendant la semaine dernière?									
1. Oui.....	1 2	1 2	1 2	1 2					
2. Non.....									
C22. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous travaillé? (Inscrire séparément pour chaque jour)	Pri nci pal	Sec ond aire	Pri nci pal	Secon daire	Pri nci pal	Secon daire	Pri nci pal	Secon daire	
1. Lundi.....									
2. Mardi.....									
3. Mercredi.....									
4. Jeudi.....									
5. Vendredi.....									
6. Samedi.....									
7. Dimanche.....									
TOTAL									
C23. Pendant la semaine dernière quand avez-vous principalement mené ces activités? <u>Pour TOUS les enfants:</u>									
1. Pendant la journée (entre 6:00 et 18:00).....	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	
2. Pendant la soirée (après 18:00).....	3 4	3 4	3 4	3 4	3 4	3 4	3 4	3 4	
3. Pendant la journée et la soirée à plein temps....									
4. Week-end.....	5 6	5 6	5 6	5 6	5 6	5 6	5 6	5 6	
<u>UNIQUEMENT pour les enfants qui vont à l'école (si C2=OUI):</u>	7 8	7 8	7 8	7 8	7 8	7 8	7 8	7 8	
5. Après l'école.....									
6. Avant l'école.....									
7. Avant et après l'école.....									
8. Week-end.....									

C24. Où exercez-vous votre travail principal?					
1. A mon domicile familial.....	1	1	1	1	
2. Chez l'employeur.....	2	2	2	2	
3. Bureau formel.....	3	3	3	3	
4. Usine.....	4	4	4	4	
5. Plantations/ferme/jardin.....	5	5	5	5	
6. Construction.....	6	6	6	6	
7. Site d'exploitation de carrières.....	7	7	7	7	
8. Magasin/marché/kiosque.....	8	8	8	8	
9. Différents endroits (mobile).....	9	9	9	9	
10. Dans la rue.....	10	10	10	10	
C25. Au cours de la semaine dernière, lequel de ces éléments décrit le mieux votre situation de travail ? (Lire les réponses suivantes)					
1. Employé permanent (durée indéterminée).....	1	1	1	1	→C26
2. Employé temporaire/stagiaire rémunéré (durée déterminée).....	2	2	2	2	→C26
3. Travailleur à son propre compte (travail indépendant sans employés)..	3	3	3	3	→C27
4. Employeur (travail indépendant avec employés)	4	4	4	4	→C27
5. Membre de coopératives de producteurs.....	5	5	5	5	→C28
6. Travailleur familial non rémunéré.....	6	6	6	6	→C28
7. Apprenti/stagiaire non rémunéré.....	7	7	7	7	

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question	
NOM DE L'ENFANT →					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C26. Comment êtes-vous payé(e)?						
1. A l'unité.....	1	1	1	1		
2. A l'heure.....	2	2	2	2		
3. Par jour.....	3	3	3	3		
4. Par semaine.....	4	4	4	4		
5. Par mois.....	5	5	5	5		
6. Autre.....	6	6	6	6		
Autre (préciser)						
C27. Quel montant avez-vous perçu pour la dernière période de paie ? (Faire le lien avec C26) (en milliers (1000) de FCFA)						
C28. Quelles prestations avez-vous reçues de votre travail principal? (Lire chacune des questions suivantes et encrer les réponses appropriées)	1.O ui	2.N on	1.Oui	2.No n	1.Ou i	2.Non
a. Aucune.....						
b. Soins médicaux.....						
c. Aide aux frais d'éducation.....						
d. Logement gratuit.....						
e. Nourriture.....						
f. Congés payés.....						
g. Vêtement.....						
h. Transport.....						
i. Autre.....						
j. Non applicable si C25= 3 or 4.....						
Autre (à préciser)						
C29. Quel est en moyenne le revenu mensuel en espèces de votre travail principal ? (en milliers (1000) de FCFA)						
C30. Que faites-vous avec vos revenus? (Réponses multiples)						
a. Donne le tout/une partie à mes parents/tuteurs.....	1	1	1	1		
b. Paie les frais de scolarité.....	2	2	2	2		
c. Achète des biens pour l'école.....	3	3	3	3		
d. Achète des biens pour le ménage.....	4	4	4	4		
	5	5	5	5		
	6	6	6	6		

Si
C25=6
ou
C25=7
→ C31

e. Achète des biens pour moi-même.....						
f. Epargne						
C31. Quelle est la raison principale pour laquelle vous travaillez?						→C33
1. Pour compléter le revenu familial.....						
2. Pour aider à payer la dette familiale.....						
3. Pour aider dans l'entreprise familiale.....						
4. Pour apprendre un métier.....						
5. Education considérée comme inutile.....	☐	☐	☐	☐		
6. Ecole trop éloignée.....						
7. Ne peut pas payer les frais de scolarité.....						
8. Pas intéressée par les études.....						
9. Pour remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut pas travailler.....						
B Recherche du travail						
C32. Avez-vous cherché du travail pendant la semaine dernière?						→C40 →C40
1. Oui.....	1 2	1 2	1 2	1 2		
2. Non.....						

SECTION III		Questions de Sécurité et de Santé de TOUS les enfants âgés de 5 à 17 ans									
Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)										Passer à la question	
Nom de l'enfant										Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C33. Avez-vous été blessé(e) ou êtes-vous tombé(e) malade à cause de votre travail pendant les 12 derniers mois?		1 2		1 2		1 2		1 2			
1. Oui..... 2. Non.....											
C34. Avez-vous souffert de l'un des éléments suivants à cause de votre travail pendant les 12 derniers mois? (Lire chacune des modalités suivantes et inscrire le code correspondant à la réponse. Plusieurs réponses possibles)		1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non		Si TOU T EST «NO N» → C37
1. Maux de dos/douleurs aux muscles..... 2. Blessures/coupures profondes..... 3. Problèmes respiratoires..... 4. Problèmes de vision..... 5. Lésion corporelle..... 6. Autre..... .											
Autre (préciser)											
C35. Quelle était la gravité de la maladie/ blessure mentionnée?											
1. Invalidité permanente..... 2. Interdit de travail pour toujours..... 3. Arrêt de travail temporaire..... 4. Changement de travail..... 5. Arrêt temporaire de l'école..... 6. Interdit d'école pour toujours..... 7. Pas grave.....											
C36. Décrire l'occupation/la tâche que vous accomplissiez quand vous avez été blessé(e) ou vous êtes tombé(e) malade.											
Occupation/Tâche											
CODE A usage officiel											
C37. Portez-vous des charges lourdes à votre travail?		1 2		1 2		1 2		1 2			
1. Oui..... 2. Non.....											
C38. Utilisez-vous des machines/équipements lourds à votre travail?		1 2		1 2		1 2		1 2			
1. Oui..... .. 2.											

Non..... ...										
C39. Dans le cadre de votre travail, êtes-vous exposé(e) à l'un des éléments suivants? (Lire chacune des questions suivantes et inscrire le code correspondant à la réponse. Plusieurs réponses possibles) a. Poussières, fumées, vapeur, gaz..... b. Bruit..... c. Températures extrêmes ou humidité..... d. Outils dangereux (couteaux, etc.)..... e. Travail souterrain..... f. Travail en altitude..... g. Mauvais éclairage..... h. Ventilation insuffisante..... i. Produits chimiques (pesticides, colles etc.)..... j. Explosives..... k. Autre.....	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non	1.Oui	2.Non		
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐		
Autre (préciser)										

SECTION IV		Tâches ménagères de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans									
Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)										Passer à la question	
Nom de l'enfant →										Enfant s'âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
C40. Pendant la semaine dernière, avez-vous accompli les tâches ménagères suivantes?		1.Oui	2.Non	1.Oui	2.No n	1.O ui	2.No n	1.Oui	2.N on	Si «OUI» →C4 2 Sinon fin de l'interview	Si tout est «Non» Fin
a. Cuisiner.....											
b. Faire les courses pour le ménage.....											
c. Nettoyer les ustensiles/maison.....											
d. Faire la lessive.....											
e. Garder des enfants/personnes âgées /malades.....											
f. Autres tâches ménagères similaires.....											
Autre (à préciser)											
C41. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous consacré aux tâches ménagères? (Inscrire séparément pour chaque jour)											
1. Lundi.....											
2. Mardi.....											
3. Mercredi.....											
4. Jeudi.....											
5. Vendredi.....											
6. Samedi.....											
7. Dimanche.....											
TOTAL											
C42. Pourquoi accomplissez-vous des tâches ménagères?											
1. Pour aider ma famille.....											
2. Pour apprendre à faire des tâches ménagères.....		1 2 3		1 2 3		1 2 3		1 2 3			
3. N'ai rien d'autre à faire.....											

C43. Pendant la semaine dernière quand avez-vous principalement mené ces activités? <u>Pour TOUS les enfants:</u> 1. Pendant la journée (entre 6:00 et 18:00)..... 2. Pendant la soirée (après 18:00)..... 3. Pendant la journée et la soirée à plein temps..... 4. Week-end..... <u>UNIQUEMENT pour les enfants qui vont à l'école (si C2=OUI):</u> 5. Après l'école..... 6. Avant l'école..... 7. Avant et après l'école..... 8. Week-end.....	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8		
---	--	--	--	--	--	--

MODULE SUR LA TRAITE DES ENFANTS (Adressée à TOUS les enfants âgés de 5 à 17 ans)						
Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question	
Nom de l'enfant					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
D1. LIEU DE NAISSANCE: Dans quelle commune êtes-vous né? (Ecrire les trois premières lettres du nom de la Commune puis le code de la commune).	 	 	 	 		
D2. DUREE DANS LA RESIDENCE ACTUELLE: Depuis combien de temps vivez-vous ici de façon continue? (en mois) 000. Moins d'1 mois 999. Ne sait pas	 	 	 	 		
D3. LIEU DE RESIDENCE ANTERIEURE: Dans quelle commune étiez-vous avant de vous installer ici ? (Il s'agit de la dernière Commune où la personne a passé au moins 6 mois de façon continue)	 	 	 	 		
D4. FILTRE: Enquêteur, vérifier A14 et A16 (si aucun parent biologique dans le ménage). 1. Oui..... ... 2. Non..... ...	1 2	1 2	1 2	1 2	→ Fin	→ Fin
D5. Dans quelle localité habitent vos parents/ménage d'origine ?	 	 	 	 		
D6. Quelle est l'occupation principale de votre ménage d'origine ?						
Occupation/Tâche						
CODE A usage officiel						
D7. Donner la branche d'activité de l'entreprise dans laquelle vos parents ou le ménage travaillent ?						
Activité/Type						
CODE A usage officiel						
D8. Avec qui êtes-vous venu(e) ici, dans ce ménage? 1 Père/Mère 2 Oncle/Tante 3 Grand Parent 4 Frère/Soeur 5 Non parent 6 Autre parent 7 Seul 8 Autre						
Préciser						
D9. Quel moyen de déplacement vous avez utilisé pour venir ici?						

1.Car/Voiture 2.Avion 3. A pied 4.A pied et en voiture 5.Train 6. Bateau/Pirogue 8. Autre						
Préciser						

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question	
Nom de l'enfant _____					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
D10. Que faisiez-vous avant d'arriver dans ce ménage ? 1. élève uniquement 2. travailler et étudier 3. travailler uniquement 4. ni travailler ni étudier 5. tâches ménagères au sein de son propre ménage 6. autre (à préciser)						
préciser						
D11. Qui a décidé que vous devriez venir travailler dans ce ménage ? 1 Père/Mère 2 Oncle/Tante 3 Grand Parent 4 Frère/Soeur 5 Non parent 6 Autre parent 7 Moi-même 8 Autre						Si 7→D13
Préciser						
D12. Quel était votre avis lorsqu'on voulait vous amener ici? 1. D'accord 2. Pas d'accord	1 2	1 2	1 2	1 2	→D14 →D14	→D14 →D14
D13. Quel est le motif principal qui vous a poussé à venir vous installer ici? 1. Pour que je puisse manger à ma faim et vivre mieux (besoins essentiels); 2. Pour que j'aie à l'école 3. Pour que j'apprenne un métier; 4. Pour que je travaille et gagne de l'argent pour moi-même; 5. Pour que je travaille et gagne de l'argent pour d'autres personnes; 6. Pour compenser une dette financière ou morale des parents 7. Pour soulager le ménage de la charge que je représentais; 8. Pour aider aux travaux domestiques dans le ménage d'accueil; 9. Pour aider dans ses activités économiques le ménage d'accueil; 10. Mon père et/ou ma mère est décédé(e); 11. J'étais maltraité (violence physique / psychologique) 12. NSP					→D16	→D16
D14. Que vous a-t-on promis lorsqu'on voulait vous amener dans ce ménage? 1. aller à l'école 2. apprendre un métier; 3. aller à l'école et aider pour les travaux domestiques 4. vivre mieux 5. aider aux travaux domestiques dans le ménage d'accueil 6. travailler et gagner de l'argent pour moi-même; 7. travailler et gagner de l'argent pour d'autres personnes; 8. compenser une dette financière ou morale des parents 9. soulager le ménage de la charge que je représentais;						

10. Rien 11. Autre						
Préciser						
D15. Est-ce que la promesse sur laquelle vous êtes venu ici a été respectée ? 1. Oui 2. Non	☐	☐	☐	☐		

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question	
Nom de l'enfant					Enfants âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
Enquêteur, vérifier si D8 • 7 D16. Est-ce que de l'argent ou autre cadeau a été donné à la personne qui vous a amené dans ce ménage ? 1.Oui 2.Non 8. Ne sais pas						
D17. Qu'est-ce qui est donné en contre partie de votre travail dans ce ménage? 1. Argent seul 2. Bien en nature 3. Argent + bien en nature 4. Rien 5. Ne sait pas						Si 4 ou 5 → D19
Préciser.....						
D18. Quelle est la fréquence et le montant (en milliers de FCFA) de ce qui vous est donné ? FREQUENCE: 1. Mois; 2. Trimestre; 3. Semestre 4. Année MONTANT (en milliers de CFA) (NB: Si Bien en nature, il faut aider l'enquêté à estimer sa valeur en FCFA)	 	 	 	 		
D19. Qui reçoit cet argent? 1. Père/Mère 2. Oncle/Tante 3. Grand-parent 4. Frère/Soeur 5. Non parent 6. Moi-même 8. Autre						
(PRÉCISER)						
D20. A quoi sert cet argent? (réponses multiples) a. Donne le tout/une partie à mes parents/tuteurs..... b. Paie les frais de scolarité..... c. Achète des biens pour l'école..... d. Achète des biens pour le ménage..... e. Achète des biens pour moi- même..... f. Epargne..... g. NSP..... .. h. Autre	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8		

(Préciser)						
D21. Que souhaiteriez-vous actuellement ?						
a. émigrer pour travailler	1	1	1	1		
b. apprendre un métier	2	2	2	2		
c. changer de ménage	3	3	3	3		
d. retourner chez mes parents	4	4	4	4		
e. travailler pour mon propre compte	5	5	5	5		
f. continuer à rester dans ce ménage	6	6	6	6		
g. Autre	7	7	7	7		
Préciser						

Transférer le numéro de l'enfant âgé de 5-17 ans de la Partie I: Questionnaire Ménage (No de Série en A1)					Passer à la question	
Nom de l'enfant _____ →					Enfant s âgés de 5-9 ans	10 ans et plus
D22. Etes-vous autorisés à rendre visite à vos parents chaque fois que vous en avez envie ?						
1. Oui	1	1	1	1	→Fin	→Fin
2. Non	2	2	2	2		
D23. Si oui, quelle en est la fréquence ?						
1. tous les weekends						
2. toutes les deux semaines						
3. chaque mois						
4. chaque année						
5. Autre						
Préciser						

OBSERVATIONS DE L'ENQUETEUR

COMMENTAIRES SUR L'ENQUETE	
COMMENTAIRES SUR DES QUESTIONS PARTICULIERES	
AUTRES COMMENTAIRES	

OBSERVATIONS DU CHEF D'EQUIPE

NOM DU CHEF D'ÉQUIPE: _____

DATE: _____

FIN DE L' INTERVIEW
